

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Bulletin d'information
sur le développement social
Volume 4, numéro 3 • MARS 2004

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL : QUELLES PERSPECTIVES ?



Entrevue avec
Philippe Couillard,
Président du Comité
ministériel du développement social

Le **développement social** dans les **régions**



Le développement social : quelles perspectives?

Un autre numéro bien spécial pour terminer cette quatrième année, un numéro qui veut faire le point sur la situation du développement social. Compte tenu de la mouvance du contexte politique actuel, où en est le dossier du développement social? C'est une question que se posent plusieurs des intervenants rencontrés lors de la préparation de ce numéro. Pour tenter d'y répondre, plusieurs textes vous sont présentés.

D'entrée de jeu, une entrevue exclusive avec M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, mais c'est toutefois à titre de président du Comité ministériel du développement social qu'il a accepté de répondre à nos questions, le 27 février dernier.

L'événement *Forum sur le développement social* eut lieu en avril 1998. Six ans après le Forum, les régions poursuivent leurs travaux en développement social par le biais de différentes structures, des comités régionaux, des tables de concertation ou des commissions rattachées aux CRD. Encore récemment, la région de Lanaudière vient de renouveler une entente spécifique en développement social pour la période 2003-2006. Le Bulletin tente de rendre compte de ce qui se fait dans les régions en présentant régulièrement des reportages sur l'une ou l'autre de ces régions. Dans ce numéro nous avons voulu faire le point en présentant aux lecteurs un portrait rapide de ce qui se fait dans chacune des régions du Québec. Nous présentons donc 17 dossiers sommaires où on retrouve des renseignements sur l'organisme régional porteur de la préoccupation, sur les partenaires impliqués, sur le mode de fonctionnement ainsi qu'un aperçu des activités réalisées ou en cours. Les responsables régionaux se sont réunis à Montréal, le 23 octobre dernier afin d'échanger sur les travaux en cours dans les différents milieux. C'est, en partie, sur la base de ces échanges que fut constitué le présent dossier.

La rubrique *C'est vous qui le dites!* vous présente, quant à elle, une série de points de vue sur différentes questions liées au développement social. Les récentes décisions politiques du gouver-

nement vont générer des changements importants dans la société québécoise. Dans ce nouveau contexte, quelles sont les perspectives d'avenir pour les démarches en cours dans les milieux en développement social? Les mobilisations intersectorielles locales et régionales existantes vont-elles pouvoir s'arrimer aux nouveaux lieux décisionnels? Comment? 14 personnalités provenant de différents milieux ont accepté, en février dernier, de commenter la conjoncture actuelle.



Michel Morel, rédacteur en chef

Dans la rubrique *Réflexion*, Louis Favreau et Denis Bourque, professeurs à l'Université du Québec en Outaouais, nous proposent ensuite un texte visant à clarifier le concept de développement des communautés. Ce texte fait suite à la présentation fort appréciée de Denis Bourque, en octobre dernier lors d'un colloque organisé par l'Association des CLSC/CHSLD.

Plusieurs autres textes complètent cette édition : un premier sur le développement social... au Niger, un autre sur le «développement social local» en France ainsi qu'un texte qui présente la démarche de revitalisation des anciens quartiers de la ville de Salaberry-de-Valleyfield, pour n'en nommer que quelques-uns.

Dernière heure : le 11 mars, le premier ministre Jean Charest rendait public un document d'orientation intitulé *Briller parmi les meilleurs*, lequel doit être à la base des discussions qui se tiendront lors des forums prévus au printemps. Nous vous présentons une synthèse de ce document.

Bonne lecture. ■■■

Concernant la distribution du bulletin

Comme le Bulletin développement social est distribué par le biais de réseaux d'organismes afin de limiter les frais postaux, il peut arriver que des personnes, impliquées dans leur milieu, reçoivent plusieurs copies du Bulletin. Nous demandons à ces personnes de retourner les copies inutilisées auprès de l'organisme qui vous l'envoie, en lui demandant de remédier à la situation.

Par ailleurs, toujours pour favoriser une distribution plus efficace du Bulletin, pourquoi ne pas le faire circuler dans votre milieu une fois que vous avez terminé votre lecture?

De tels gestes contribueront à améliorer la distribution du Bulletin et à nous aider à mieux rejoindre les personnes et organismes impliqués en développement social. Nous vous en remercions.

La direction

Éditeur :

Institut national de santé publique du Québec
945, avenue Wolfe
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B3
www.inspq.qc.ca

Les partenaires du bulletin

Le ministère de la Santé et des Services sociaux
La Table de coordination nationale de santé publique
Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
Le ministère du Travail
Le Conseil de la santé et du bien-être
Le Conseil du statut de la femme
Le Conseil de la famille et de l'enfance
L'Office des personnes handicapées du Québec
L'Association des régions du Québec
L'Association des CLSC et CHSLD du Québec
L'Association des CLD du Québec
L'Association de santé publique du Québec
La Fédération québécoise des municipalités
La Fédération des commissions scolaires du Québec
L'Observatoire montréalais des inégalités sociales de la santé
Le Réseau québécois des Villes et villages en santé
La Régie régionale de la santé et des services sociaux Mauricie et Centre-du-Québec
Le Secrétariat à l'action communautaire autonome
La Ville de Montréal

Comité directeur

Michel Morel, rédacteur en chef
Institut national de santé publique du Québec

Réal Boisvert, Régie régionale de la santé
et des services sociaux Mauricie et Centre-du-Québec
Nathalie Bolduc, Conseil de la santé et du bien-être
Marc Boucher, Ville de Montréal
Patrick Brunelle, Secrétariat à l'action communautaire autonome
Lorraine Carrier, Association des régions du Québec
Eve Desmarais, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Hélène Harvey, Conseil du statut de la femme
Sylvain Larouche, Association des CLSC et CHSLD du Québec
Anne Marcoux, Conseil de la santé et du bien-être
Réal Morin, Institut national de santé publique du Québec
Odette Plante, Conseil de la famille et de l'enfance
Louis Poirier, Réseau québécois des Villes et villages en santé
Louise St-Pierre, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Table de coordination nationale de santé publique
Louise Therrien, Ministère de la Santé et des Services sociaux
Michael Watkins, Office des personnes handicapées du Québec

Comité de rédaction

Michel Morel, rédacteur en chef; Réal Boisvert; Michael Watkins

Ont collaboré à ce numéro

Réal Boisvert, Jean Bruneau, Manon Samson, Martine Lévêque, Denis Bourque, Louis Favreau, Jean-Sébastien Talbot, Sylvie Côté, Sylvie Desjardins.

Conception et impression

ACOR

Politique éditoriale

Le bulletin DÉVELOPPEMENT SOCIAL vise à rendre compte de ce qui se passe dans les communautés et les régions en matière de développement social, de poursuivre la promotion du développement social ainsi que la sensibilisation des acteurs locaux, régionaux et nationaux, par la diffusion de textes présentant des enjeux de développement social.

Conformément aux objectifs définis, les articles publiés doivent s'inscrire dans une perspective d'information des lecteurs et lectrices et de promotion de la préoccupation du développement social. Les textes publiés sont sous la responsabilité de leur signataire et n'engagent aucunement les partenaires du bulletin.

Les textes publiés dans le bulletin peuvent être reproduits, à condition d'en citer la source.

Pour nous rejoindre : Michel Morel
téléphone : 514 528-2400 poste 3532
Courriel électronique : michel_morel@ssss.gouv.qc.ca

Dépot légal : Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada • ISSN 1488-6499

Le mot de la rédaction

Le développement social : quelles perspectives?

1

Éditorial

Gouvernement libéral et développement social

3

Entrevue avec M. Philippe Couillard

ministre de la Santé et des Services sociaux et président du Comité ministériel du développement social

5

Le point de vue de nos partenaires

Le Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

9

Dossier

Le développement social dans les régions du Québec

10

C'est vous qui le dites!

Les points de vue de 14 personnalités sur la conjoncture actuelle

19

Réflexion

Le développement des communautés : les concepts, les acteurs et les conditions de réussite, par Louis Favreau et Denis Bourque

26

Dossier

Synthèse du document «Briller parmi les meilleurs»

38

Nouvelles Brèves

41

Vient de paraître

48



Michel Morel
Rédacteur en chef

Gouvernement libéral et développement social

Tout changement de gouvernement entraîne forcément son lot de changements. L'arrivée au pouvoir du gouvernement Charest ne fait pas exception.

Et ces changements furent nombreux, touchant des dossiers comme les services de garde, l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux, le nombre d'accréditations syndicales présentes dans les établissements de ce réseau, touchant également le développement régional et le rôle des élus locaux dans le développement des localités et des régions. Par ailleurs, dans plusieurs milieux on attend avec impatience la publication du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ce sont là autant de dossiers qui ont suscité – et qui suscitent encore ! – des mouvements d'opposition et des questionnements qui laissent perplexes de nombreux observateurs.

Comment comprendre tous ces changements? Au-delà de l'image de «déconstruction de l'État» souvent associée à l'expression «réingénierie de l'État», quelle est la vision portée par ce gouvernement? La mise en place des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux entraînera-t-elle des pertes aux chapitres des activités de prévention, de promotion de la santé et de soutien aux actions locales? Les changements apportés aux structures de concertation sur le développement régional avec la mise en place des Conférences régionales des élus relègueront-ils aux oubliettes les initiatives menées par les CRD et les CLD? Avec les responsabilités confiées aux Conférences régionales des élus, assiste-t-on au retour de l'équation *développement régional = développement économique*? Assiste-t-on à une «polarisation» du pouvoir entre les mains de

quelques élus locaux et à la «banalisation» de l'expertise des différents acteurs de la société civile? Autant de questions qui préoccupent ceux et celles qui, sur le terrain, interviennent en développement social, ceux et celles qui interviennent sur les différentes facettes de ce que l'on appelle le développement régional.

Devant l'accueil mitigé réservé aux orientations gouvernementales, accueil faisant dire aux stratèges libéraux que *le message ne passait plus*, le premier ministre Jean Charest annonçait, le 6 février dernier, la tenue de forums régionaux. Quatre forums thématiques devant porter sur (1) la santé et les services sociaux, (2) sur l'éducation, la formation et l'emploi, (3) sur la famille et le développement social et, enfin, (4) sur le développement économique, régional et durable. Puis, le 11 mars dernier, le premier ministre rend public le document *Briller parmi les meilleurs : la vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec*. Par la même occasion, le premier ministre annonçait la tenue, au printemps, de 19 forums régionaux devant être organisés par les Conférences régionales des élus. Ces forums régionaux viendraient remplacer les 4 forums thématiques précédemment annoncés.

Existe-t-il, au sein de l'appareil gouvernemental, une vision précise qui intègre en un projet cohérent tous les changements en cours? La publication du document sur les orientations gouvernementales, dont une synthèse vous est présentée plus loin dans le présent numéro, apporte un premier éclairage sur cette vision *libérale* du devenir du Québec.

Rien de bien nouveau cependant. On y fait état de deux enjeux dits «incontournables» : sortir du piège budgétaire et faire

face aux changements démographiques. On nous présente ensuite sept orientations stratégiques :

1. «**Améliorer l'état de santé de la population et rendre accessibles des services sociaux et de santé de qualité.**
2. **Orienter l'éducation vers la réussite.**
3. **Réaliser le plein potentiel économique du Québec, dans une perspective de développement durable.**
4. **Favoriser l'autonomie et le développement des régions.**
5. **Soutenir l'épanouissement de la famille, favoriser la natalité et le développement social.**
6. **Affirmer l'identité du Québec et promouvoir ses intérêts et sa culture au Canada et dans le monde.**
7. **Revoir le rôle et les façons de faire de l'État.»¹**

Chacune de ces orientations stratégiques est ensuite développée en projets ou actions sommairement décrits. Plusieurs de ces actions sont déjà connues ou annoncées.

Au chapitre du développement social, le document rappelle que l'action gouvernementale aux chapitres de la santé, des services sociaux et de l'éducation sont «des éléments clefs des priorités du Québec en matière de développement social». «Mais, continue le document, *il faut agir sur d'autres fronts*». Cinq éléments sont annoncés: (1) la publication prochaine du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, (2) «le logement social, mentionne le document, *fera l'objet d'investissements supplémentaires*», (3) «*l'intégration des jeunes dans la vie active sera soutenue avec la mise en oeuvre d'une stratégie jeunesse*», (4) «des réformes seront apportées au système judiciaire pour le rendre plus efficace et plus

accessible», et (5) «le gouvernement entend renforcer la sécurité des citoyens en agissant sur le système correctionnel, en complétant la réforme de l'organisation policière et en révisant la loi encadrant la sécurité privée». Voilà qui en surprendra plus d'un! Ou bien on a là une vision réductrice du développement social, ou bien, plus prosaïquement, plutôt qu'une vraie vision on ne retrouve ici finalement qu'une liste des projets portés par les différents ministères² constituant le Comité ministériel du développement social.

Le thème de ce numéro est : quelles perspectives pour le développement social? Ce qu'on doit conclure de la lecture du document gouvernemental, c'est qu'il y a encore beaucoup de travail à faire! Du travail de sensibilisation, de promotion et de mobilisation, au niveau des élus locaux et de l'ensemble de la société civile, bien sûr, mais aussi auprès des autorités gouvernementales!

Des forums régionaux, à quelles fins?

Le document gouvernemental sera à la base des forums régionaux qui se tiendront entre la mi-avril et la mi-juin, des forums organisés par les Conférences régionales des élus. Assurément, il s'agit là du premier vrai test pour ces nouvelles structures qui viennent tout juste de voir le jour. Comment les CRÉ s'acquitteront-elles de ce mandat? Comment assumeront-elles le leadership régional nécessaire pour mener à bien un tel exercice? Comment parviendront-elles à rejoindre et à mobiliser les principaux acteurs régionaux? Ce qui se passera ce printemps sera sans doute révélateur de ce que sera l'avenir.

Des forums régionaux, oui, mais de quoi parle-t-on au juste? Normalement, qui dit forum dit débat ouvert avec possibilité d'influencer les trajectoires en cours. Or, en février dernier, en même temps qu'il annonçait les forums régionaux, le premier ministre venait en baliser sérieusement les pourtours : «Attention, on ne ralentit rien, on n'arrête rien. À ceux qui nous reprochent d'aller trop vite, je réponds aujourd'hui que le Québec ne peut plus attendre³». Ces forums «permettront aux Québécois, grâce au dialogue, de formuler les mêmes constats que le gouvernement puisque personne ne suggérera

de hausser les taxes ou d'augmenter la dette», estime le premier ministre. «Ça nous amène finalement à constater qu'il y a une voie possible, c'est de changer nos façons de faire», disait-il⁴. Plus récemment, le 11 mars, le premier ministre parlait de trois «portes», celle de l'augmentation des taxes et impôts de même que celle de l'accroissement de la dette ne pouvant être retenues, la seule «porte possible» est celle du changement. Finalement, que doit-on attendre de ces forums? Seront-ils des lieux de débats ouverts? Les échanges qui y surviendront pourront-ils influencer les choix gouvernementaux? Ou bien, devons-nous craindre que les forums régionaux du premier ministre Charest n'aient d'autre but que de nous convaincre du bien-fondé des constats formulés par le gouvernement et de la pertinence de cette *unique voie possible* dont parlait encore M. Charest?

L'histoire démontre que l'adhésion et la mobilisation ne se décrètent pas. La solidarité et le partenariat ne se décrètent pas non plus. Si besoin est, l'expérience des forums en développement social l'a clairement démontré. Le développement est un processus complexe qui suppose davantage l'engagement volontaire des personnes et des organisations que l'embrigadement ou la mise en place de nouvelles structures, un processus qui repose sur le dialogue, sur la concertation et sur la recherche intelligente de consensus rassembleurs, davantage que sur la prescription, un processus qui suppose également qu'on mise sur les forces vives et les solidarités existant dans les milieux, et enfin, le développement suppose aussi que les acteurs en présence en arrivent à se donner une vision commune et partagée des enjeux de développement et des stratégies à retenir.

«Changer nos façons de faire»

L'expression de M. Charest n'est pas sans rappeler une autre expression largement utilisée en 1997-1998, au moment des forums en développement social, *Agir ensemble et faire autrement*. Elle rendait bien compte de cette volonté de changement qui se manifestait dans les localités et les régions et qui, depuis, a continué d'animer les démarches en développement social. Aux seules fins d'illustrer cette volonté de changement qui se manifestait alors, reprenons ici quel-

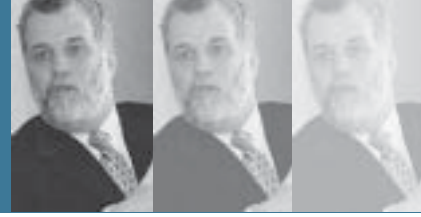
ques-uns des messages forts découlant de la démarche. Un premier message, c'était la manière de concevoir la réflexion et le débat social, en favorisant la participation des personnes via des débats menés dans les localités et les régions. Un deuxième message affirmait clairement que, plutôt que d'en rester à décrire les déficits du modèle de développement en cours jusque-là, ce sont les problématiques sociales qui ont rallié les différents partenaires et suscité leur implication concrète, dans une majorité de régions. Un troisième message soulignait la nécessité de poursuivre l'effort de réflexion sur le développement social, notamment en se basant sur les enseignements à tirer des actions en cours : «...la nouvelle façon de concevoir le développement social doit prendre appui sur les nouvelles façons de faire le développement social»⁵. Autres indications de cette volonté de changement, les conditions du développement social telles que formulées par les participants : le soutien à l'action locale, la décentralisation sur la base d'une nouvelle vision du partage des pouvoirs et des responsabilités entre le local, le régional et le central, la nécessité de penser un nouveau rapport entre l'État et la société civile.

Bref, la volonté de changement est présente dans les régions depuis plusieurs années et elle s'est exprimée par des initiatives menées dans les milieux, en économie sociale, en développement communautaire et en développement social. Ignorer ces nouvelles façons de faire ou encore, vouloir réinventer la concertation régionale sans tenir compte des dynamiques en place dans les milieux, ce serait se priver de forces vives, ce serait se priver de la possibilité de voir émerger des innovations sociales susceptibles de faire avancer la société, et surtout, ce serait se priver de l'apport inestimable de l'expertise des gens qui oeuvrent sur le terrain et qui, jour après jour, s'efforcent de vivre le *Agir ensemble et faire autrement*.

Changer nos façons de faire? Peut-on le faire ensemble et autrement?

Ce qui ne change pas, c'est bien la volonté de changement. Mais encore faut-il le fléchir ce changement, encore faut-il le

(suite en page 29)



Philippe Couillard, Ministre de la Santé et des Services sociaux

Comment voyez-vous le développement social au Québec? Quelles sont les forces du Québec pour faire du développement social? Et comment on se compare à d'autres sociétés industrialisées?

Le Québec a des traditions en matière de développement social. Des traditions qui ont trait à l'entraide, au partage et à la solidarité. Cela s'explique bien sûr par nos spécificités culturelles, par la façon dont notre peuple s'est établi et par la manière dont il s'est développé sur ce continent. Cette solidarité a influencé grandement, par exemple, la façon dont s'est constitué notre système de santé. Comment il s'est développé, souvent à partir du travail des communautés religieuses d'abord. Comment il a été ensuite consolidé et modernisé par cette volonté de prise en charge collective qui visait à donner à tous les citoyens du Québec le droit d'être soigné et de vivre en santé. Il y a dans cette évolution une perspective que nous essayons de recréer avec le déploiement des réseaux locaux de santé et de services sociaux. Voilà, je pense, une façon légitime et efficace de poursuivre sur la lancée du passé, de donner un ancrage à des préoccupations

comme la justice sociale et la responsabilisation de nos communautés au regard de la protection des plus démunis. Je crois sincèrement que cette voie permet de protéger notre spécificité par rapport aux autres sociétés nord-américaines tout mettant le développement social à l'avant plan de l'action.

Quels sont, selon vous, les enjeux particuliers pour le Québec en développement social?

Je dirais simplement que c'est la protection des acquis dans le contexte d'une population vieillissante et dans la conjoncture d'une économie qui n'est pas aussi vigoureuse que ce qu'elle pourrait ou devrait être à l'échelle nord-américaine. En plus de conserver ce que l'on a chèrement acquis, il importe de pouvoir maintenir les services existants à long terme. Je pense ici à la prochaine génération, car il y a avec elle un enjeu d'équité intergénérationnelle qui m'apparaît actuellement extrêmement important. Dans une perspective de développement social, il faut tout mettre en œuvre pour non seulement assurer la pérennité de notre

système de santé, mais aussi pour voir au financement des universités et du réseau de l'éducation, notamment.

Ce sont là toutes des façons de faire du Québec qui sont différentes de ce qui se fait ailleurs et qui sont importantes pour la spécificité du Québec...

Tout à fait. Des façons de faire, par contre, pour lesquelles on a peut-être jusqu'à maintenant, et je crois que ça change, eu l'illusion qu'elles s'auto-entretenaient et que leur pérennité était acquise. Mais compte tenu des enjeux fondamentaux qui nous confrontent en ce qui a trait à la démographie et à l'état des finances publiques, le moment est venu de faire des gestes qui assurent la continuité et la survie de nos programmes sociaux.

Quels sont les valeurs et les principes qui guident l'action gouvernementale en matière de développement social?

Ces principes et valeurs sont d'abord portés par le comité ministériel du développement social qui vise, comme vous le savez, à faire l'examen des propositions gouvernementales à la lumière du développement social. Un deuxième élément est le fait que le comité se soit donné sa propre grille d'analyse pour évaluer les différents projets ministériels sous l'angle du développement social. Cette grille d'analyse repose sur des principes comme la justice sociale, la décentralisation, le respect fondamental pour les libertés individuelles et la nécessaire complémentarité entre le développement social et le développement économique. C'est au comité ministériel que l'essentiel des débats doit se faire et ils se font ainsi sur la base de ces principes. Une fois que s'établissent les consensus, les dossiers sont acheminés au conseil des ministres pour une prise de décision finale.

Je reviens sur la complémentarité entre le social et l'économique. Je me souviens toujours des mots de Robert Bourassa que j'écoutais lorsque j'étais jeune et qui



photo : Jean Bruneau



propre grille d'analyse. Vous pourriez m'en dire plus là-dessus?

Dans ses grandes lignes, je dirais d'abord, que cette grille se veut en cohérence avec le programme gouvernemental. Le Parti libéral s'est fait élire avec un programme. Il faut qu'il y ait une cohérence entre le programme et ce qu'on accomplit sur le terrain. D'autre part, les 4 principes dont je parlais tantôt, soit la liberté individuelle, la justice sociale, la décentralisation et l'in-

photo : Jean Bruneau

terdépendance toujours entre le développement social et économique trouvent ici une application concrète. Par exemple, lorsqu'on a des politiques à définir et des décisions à prendre en matière de tarification ou de participation financière des citoyens aux programmes gouvernementaux, comment faire pour s'assurer que les citoyens plus démunis soient protégés? Et puis, parlant des plus démunis, il ne faut pas uniquement se préoccuper des prestataires de l'assurance emploi, qui, souvent, sont protégés par leur statut pour plusieurs de ces impacts-là. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est la catégorie des petits salariés qui, souvent, est la plus menacée par les hausses de tarifs, surtout quand vient le moment de prendre une décision au regard des restrictions relatives à certains programmes. Plutôt que de mettre d'abord en place un programme et de voir ensuite quels en seront les effets sur les petits salariés, on a le réflexe de réfléchir aux conditions de vie des gens qui ont de petits revenus pour ensuite développer un programme. C'est la différence entre gérer des conséquences et les prévenir.

Vous parliez des comités ministériels, il y a trois comités ministériels. Un sur le développement social, un second sur la prospérité économique et le développement durable et le troisième sur la citoyenneté et la culture...

Il y a également le Conseil du trésor qui est en fait, un comité ministériel.

Il y a des liens et des travaux d'harmonisation des pratiques entre les 3 comités?

On s'assure que les dossiers vont cheminer dans tous les comités en même temps. Par exemple, on va souvent inviter des membres d'un autre comité ou un ministre porteur de dossier qui n'est pas de notre comité à venir le présenter et discuter, de façon à ce qu'on fasse les liens. Mais il y a plus encore. Chaque projet soumis dans les comités ministériels fait l'objet d'analyses et de commentaires au préalable de la part des différents ministères eux-mêmes.

Vous me disiez tantôt que le comité ministériel du développement social a sa

propre grille d'analyse. Vous pourriez m'en dire plus là-dessus?

Vous êtes, à la fois, président du comité ministériel en développement et ministre de la Santé et des Services sociaux, quel lien faites-vous entre santé et développement social?

C'est bien connu que la pauvreté, l'exclusion et le logement sont des déterminants majeurs de la santé. Par exemple, lorsque mon collègue des affaires municipales, comme il l'a fait récemment, annonce une allocation additionnelle pour supporter les ménages à faibles revenus, ou lorsqu'il qu'il prolonge le programme de construction de logements abordables, il pose un acte, qui en soi, est un acte déterminant pour la santé des gens. On a souvent tendance à l'oublier. C'est la même chose pour l'éducation, la même chose pour le plan de lutte contre la pauvreté. Toutes ces actions-là sont des actions essentielles pour la santé.

En même temps que ce sont des actions de développement social. C'est là où le développement social rejoint les préoccupations à l'égard des déterminants de la santé...

Exactement. Parce que si on analyse les progrès accomplis par les sociétés occidentales au cours des dernières années, et cela au regard de l'allongement de l'espérance de vie par exemple, il est clair que cela n'est pas uniquement dû à l'amélioration des techniques médicales ou des connaissances médicales. Certes, c'est une partie de l'explication. Je suis bien placé pour le savoir. Mais la plus grande explication vient probablement de l'amélioration des conditions de vie, de l'hygiène et l'enrichissement général de la population.

Sur ce plan, il reste beaucoup de chemin à faire. Il y encore d'importantes inégalités de santé au Québec actuellement. Si on considère l'espérance de vie à l'inté-



photo : Jean Bruneau

rieur de la même ville, par exemple à Montréal, si vous faites un relevé district par district, vous allez trouver des différences importantes entre le centre-sud et l'ouest de la ville. Il s'agit de différences qui illustrent parfaitement l'interdépendance qui existe entre les conditions de vie et l'état de santé.

Puisqu'on parle de santé j'aimerais vous amener sur la question de la participation des citoyens à la vie collective. La politique de la Santé et du Bien-être parle de l'importance du renforcement du potentiel des personnes. Or, on sait que les initiatives de développement social se fondent là-dessus, qu'elles visent à supporter les personnes dans leur milieu, les solidarités locales et les actions issues des milieux. En tant que président du comité ministériel en développement social, quelle est la place que vous accordez à la participation sociale et comment ça se traduit dans les politiques?

Je vais vous donner un exemple qui a cours dans le ministère de la Santé et des Services sociaux. La réforme de la santé et des structures de la santé vise essentiellement à déplacer les centres de décision plus près des citoyens qu'ils ne le sont actuellement. Et particulièrement, à déplacer du niveau régional au niveau local la prise de décision sur les programmes qu'on appelle de proximité et qui touchent vraiment les gens au quotidien, tels que les soins à domicile, l'hébergement, la santé mentale, etc. Voilà qui s'appelle une véritable décentralisation car on a souvent eu tendance au Québec, dans le passé, à définir la décentralisation comme un transfert de responsabilités sans ressources. Et là, ce qu'on veut faire, c'est de déplacer les responsabilités, les ressources et l'imputabilité relative à l'utilisation des ressources publiques le plus près possible des citoyens. Dans les instances locales, dans chaque réseau local, à terme lorsque la réforme sera complétée, c'est là qu'on retrouvera le gros de la représentation citoyenne, au sein même de leur conseil d'administration. Et ça, ça m'apparaît absolument essentiel. Si on regarde les trois niveaux, la gestion du système de santé au niveau local, au niveau régional, au niveau ministériel, c'est au niveau local, au niveau des réseaux des territoires locaux que le citoyen doit avoir sa place la plus prépondérante.

Les actions issues des communautés, est-ce que ça a une place importante selon vous?

Oui bien sûr. Je pense à l'action communautaire autonome. C'est le paradigme même de l'action issue de la communauté. Nous sommes conscients de la grande importance de cette action-là. D'ailleurs, on a indiqué clairement notre position sur l'autonomie des organismes communautaire oeuvrant dans le domaine de la santé. Le financement demeure la responsabilité du palier régional, mais on ne peut pas considérer les groupes communautaires comme les prestataires obligés de service au système de santé. Que ce soit dans le domaine de la santé mentale, du maintien à domicile ou en ce qui concerne les personnes atteintes de cancer ou les personnes vulnérables, ces organisations ont un rôle énorme à jouer. Alors, non seulement on a maintenu le financement de l'action communautaire, mais on l'a indexée en fonction des dépenses. Bien sûr on porte un intérêt particulier pour les organismes qui oeuvrent dans les secteurs prioritaires de façon à ce qu'il y ait une harmonisation avec l'ensemble du réseau, mais jamais nous ne considérons les groupes communautaires comme des prestataires obligés de service. On veut que leur action se fasse sur une base volontaire et autonome.

À travers les démarches en développement social qui ont été menées depuis les 5 ou 10 dernières années, on visait à sensibiliser les différents acteurs de la société civile aux enjeux de développement social, comme la lutte à la pauvreté ou la lutte au décrochage scolaire. Ces démarches étaient souvent portées par des organisations comme les régies régionales et les Conseils régionaux de développement (CRD) au niveau régional, et les CLSC au niveau local, ce qui faisait qu'on pouvait rejoindre par là, une multitude d'acteurs qui, normalement, ne se sentaient pas concernés par



photo : Jean Bruneau

de tels enjeux. Les démarches ont aussi permis que s'initient des actions menées en partenariat par des organisations provenant de divers secteurs d'activités. Comment les orientations gouvernementales en matière de régionalisation s'inscrivent-elles dans cette volonté de prise en charge des régions et des localités? Comment ces orientations se situent-elles par rapport au courant d'intersectorialité qui se développe depuis quelques années?

Ça s'inscrit très bien. Il est essentiel dans tout ce qu'on fait actuellement, que au niveau de la prise en charge des régions pour l'économie, du réseau de la santé ou du réseau de l'éducation, que s'effectuent de façon concertée les changements apportés, de sorte que nous n'accentuions pas la sectorialisation de ces champs d'intervention, mais que nous favorisions plutôt l'intersectorialité. Le meilleur exemple que je pourrais vous donner, c'est le cas d'une conversation que j'ai eue récemment avec mon collègue, monsieur Claude Béchar, en ce qui concerne le programme Jeunesse-Emploi. Nous avons convenu de donner à un intervenant-pivot un mandat horizontal intersectoriel, dans le cadre d'un territoire pouvant correspondre aux nouveaux réseaux locaux. Ce mandat horizontal et intersectoriel ferait en sorte que la personne aurait des liens, d'une part, avec l'aide à l'emploi et l'assurance-emploi si nécessaire et, d'autre part, avec l'éducation et le réseau de santé. Ceci parce que les problèmes de détresse sociale en situation de recher-

che d'emploi s'accompagnent très souvent de problèmes de santé, de façon temporaire ou plus prolongée. Il est donc essentiel qu'il y ait un lien pour permettre à quelqu'un qui est en situation de pauvreté et de recherche d'emploi d'avoir accès, de façon rapide, aux intervenants susceptibles de l'aider. Surtout lorsqu'il s'agit d'un jeune et qu'on veut éviter de le laisser s'enfoncer dans l'engrenage de la pauvreté et de l'assurance-emploi, il faut qu'il ait un accès rapide aux intervenants du CLSC, travailleurs sociaux ou autres, pour l'aider à cheminer. Alors qu'actuellement, comme c'est le cas dans le système de santé et à plus grande échelle au niveau du gouvernement, le citoyen est toujours obligé de frapper à des portes multiples pour cheminer. On voudrait le plus possible arrimer ça ensemble. L'organisation territoriale telle que définie par les réseaux locaux, à mon avis, constitue une avenue très intéressante. Et il y a des réseaux locaux dans la plupart des régions du Québec. Les territoires des régions non urbaines vont le plus souvent correspondre aux territoires des MRC. Cette façon de faire favorisera la cohérence et je pense que c'était important de faire ça.

Ce qui se fait actuellement sur le terrain en développement social se retrouve généralement en lien, au niveau régional, avec des organisations comme un Conseil régional de développement et une Régie régionale et, localement, avec les CLSC et les organisations locales. Est-ce que ces démarches de développement social vont pouvoir faire des liens avec les nouvelles organisations que sont les conférences régionales des élus, les agences régionales et les réseaux locaux?

Bien sûr qu'il pourra y avoir des liens de collaboration. En ce qui concerne les conférences régionales des élus, elles ont un rôle plutôt régional, alors qu'au niveau local, pour les réseaux locaux, on est à une échelle plus petite. Par exemple à Montréal un scénario possible de découpage montre des réseaux dont la population pourrait varier de 100 000 à 200 000 personnes, qui formeront donc des unités à dimension beaucoup plus humaine qu'une mégapole de 2 millions d'habitants, ce qui permettra cette fois de rapprocher les décisions des citoyens

et de créer des liens plus serrés au plan local.

La conférence régionale des élus, elle, sauf pour les grandes régions comme la Montérégie, où je crois qu'il y en aura trois, est une organisation régionale. Donc elle aura comme vis-à-vis dans le domaine de la santé l'agence régionale avec qui s'établiront les liens de concertation. Jusqu'ici les communications existaient surtout au niveau régional, et, on le sait, il y a toujours une distance entre le niveau régional et les niveaux où l'action se fait. Avec ces découpages des territoires identifiés, tous les acteurs santé et services sociaux sont ensemble, je pense qu'on va avoir une coordination et une cohérence beaucoup plus grande.

Plusieurs considèrent qu'en donnant aux élus locaux le leadership sur le développement régional on met de côté la société civile. Comment vous voyez l'arrimage entre société civile et élus locaux?

Bien d'abord, c'est un dossier qui m'est moins familier mais dans les conférences régionales des élus, les élus ont la possibilité de s'adjoindre - et on insiste même pour qu'ils le fassent - des représentants de la société civile au niveau de leur organisation. Mais ce qui nous apparaît très important, c'est de donner également à ces organismes-là le mécanisme de l'imputabilité. Qui d'autre qu'un élu ou une élue peut le mieux porter l'imputabilité ?

C'est-là l'essentiel de la démarche que Monsieur Audet et Madame Normandeau ont entreprise. On veut que les gens qui sont à la tête du développement économique d'une région aient un lien d'imputabilité direct avec le citoyen. Et ça, c'est une partie de la participation citoyenne. L'autre partie, c'est la représentation des organismes de la société civile qui est possible et souhaitée dans le cadre des conférences régionales des élus. Il faut qu'il y ait un équilibre entre les deux. Je pense que sur le plan de la représentation citoyenne et l'imputabilité il faut tendre vers des équilibres qu'il reviendra aux acteurs concernés de trouver.

Depuis plusieurs années, on déplorait en effet que les élus locaux ne se sentent pas concernés par les démarches en développement social...

C'est ça, si on dit qu'on fait confiance aux régions, les personnes en qui il faudrait d'abord et avant tout interpellier pour pouvoir prendre des décisions, ce sont les élus locaux. Et voilà une façon, en passant, de favoriser l'implication dans la politique locale ou municipale par exemple. Cette façon est très attrayante pour le citoyen parce qu'il aura un levier direct pour opérer des changements sur des enjeux concrets, des enjeux autres que la voirie par exemple. C'est ainsi qu'il pourra s'impliquer dans le développement de sa région.

(suite en page 9)



photo : Jean Bruneau

Le POINT de vue ... DE NOS PARTENAIRES

Le bulletin Développement social compte sur de nouveaux partenaires. Nous leur avons demandé de partager avec nous les raisons pour lesquelles ils ont accepté de soutenir le bulletin. MM

Je suis fier d'associer le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration au bulletin d'information *Développement social*. Cette collaboration permet de faire connaître aux personnes et organismes œuvrant dans le domaine de l'action sociale, les efforts que le ministère consent pour réaliser sa mission et atteindre ses objectifs.

Vous le savez, le Québec fait face actuellement à des défis cruciaux en raison du vieillissement de sa population et de son faible taux de natalité qui ont des répercussions, entre autres, sur le renouvellement de la main-d'œuvre et la vitalité de notre économie et, indirectement, sur notre société. Pour mieux faire face à cette réalité et à certaines de ses consé-



quences, l'immigration représente un levier stratégique privilégié.

Ensemble – la société d'accueil, les nouveaux arrivants, le gouvernement, les municipalités, les organismes communautaires, les employeurs et les institutions – nous devons faire preuve d'audace et d'engagement afin que toutes les citoyennes et tous les citoyens puissent participer activement à notre destin commun. Nous avons tous un rôle à jouer pour faire en sorte que les immigrants et les Québécois des communautés culturelles contribuent à notre épanouissement collectif. ■■■

Michelle Courchesne
Ministre des Relations
avec les citoyens et de l'Immigration

Entrevue avec Philippe Couillard suite de la page 8

Monsieur le ministre, vous parliez tantôt des liens entre développement économique et développement social et vous citiez les mots de Robert Bourassa. Comment voyez-vous le lien entre développement économique et développement social, et notamment la question de la responsabilité sociale de l'entreprise?

Évidemment, l'entreprise crée de l'emploi, crée de la richesse dans une région. Elle a également la responsabilité d'agir comme citoyen dans sa région. Il y a des exemples récents où des décisions d'entreprise ont des impacts majeurs sur les conditions sociales dans une région. Le défi à ce moment-là, est un défi d'ajustement aux conditions objectives et éco-

nomiques, dans le contexte de la mondialisation où finalement, l'État dispose de relativement peu de leviers sur l'entreprise pour l'amener à jouer ce rôle-là. On se fie un peu actuellement à la bonne volonté des acteurs, d'où l'importance de faire naître ces axes de développement, de façon à ce que le lien se fasse dès le début entre le choix de ces entreprises-là et les choix stratégiques de la communauté elle-même. On évitera ainsi les incantations un peu artificielles, les méga-projets avec un financement plus ou moins stable qui finissent par s'écrouler et plonger une région dans le désarroi, comme c'est le cas actuellement en Gaspésie.

Une dernière question : le plan d'action gouvernemental en matière de lutte con-

tre la pauvreté, je sais que vous en discutez actuellement au Comité ministériel en développement social. Est-ce qu'on va le connaître prochainement?

Monsieur Béchar d a l'intention de le faire connaître prochainement mais disons que c'est quelque chose qui est vaste dont on discute régulièrement et qui vise à devenir une trajectoire, non pas pour uniquement aider les gens à mieux vivre dans la pauvreté mais également, pour leur donner un plan pour sortir de la pauvreté et accéder à l'emploi. Ça m'apparaît, dans le contexte de l'interdépendance entre développement économique et développement social, absolument fondamental. ■■■

DOSSIER

Le développement social dans les régions du Québec

Par Manon Samson, avec la collaboration de Michel Morel

On se souviendra que le Forum sur le développement social a eu lieu en avril 1998 et qu'il avait été précédé par une série de forums locaux et régionaux tenus en 1997-1998, des événements qui avaient mis à contribution des centaines d'organisations et des milliers de personnes.

Au terme de la démarche du Forum, les régions ont fait le choix de poursuivre leurs propres travaux en développement social. D'une région à l'autre, les organisations chargées de porter le dossier ont varié : dans certaines régions, ce sont les comités organisateurs des forums régionaux qui ont continué d'exercer le leadership, dans d'autres, ce mandat a été confié à une commission du CRD, alors que certaines autres régions ont fait le choix de miser sur la mise en place d'un organisme indépendant pour poursuivre le travail. De même, d'une région à l'autre, l'intensité du travail a varié, souvent en fonction des ressources disponibles pour mener à bien les tâches requises pour soutenir la concertation et l'action.

Puisque le présent numéro entend faire le point et favoriser la réflexion sur la situation du dossier du développement social et sur les enjeux découlant des récentes décisions gouvernementales, il est utile de présenter aux lecteurs un portrait sommaire de ce qui se fait dans chacune des régions. Les responsables régionaux se sont réunis à Montréal, le 23 octobre dernier, afin d'échanger sur les travaux en cours dans les différents milieux. C'est, en partie, sur la base de ces échanges que fut constitué le présent dossier. Nous vous présentons donc 17 tableaux sommaires où on retrouve des renseignements sur l'organisme régional porteur de la préoccupation, sur les partenaires impliqués, sur le mode de fonctionnement ainsi qu'un aperçu des activités réalisées ou en cours.

Québec : Conseil régional de concertation et de développement

Historique

C'est un Comité de suivi intersectoriel, sous la responsabilité du Conseil régional de concertation et de développement de Québec, qui s'intéresse particulièrement au développement social. Le Comité s'appuie sur une entente spécifique pour l'élaboration de la planification et une entente de collaboration avec le ministère de la Solidarité sociale.

Les partenaires

Les partenaires sont la Régie régionale, le Ministère de la solidarité sociale, des partenaires du marché du



travail, Centraide, les CLD de même que les organismes communautaires

Les actions

Au nombre des réalisations, on retrouve le soutien au **développement du transport collectif en milieu rural**; la documentation et la **promotion de l'ac-**

cès au logement en milieu rural; un Programme de **réinsertion des jeunes mères monoparentales** incluant l'adaptation des mesures de la sécurité du revenu et d'Emploi Québec; Le développement d'un **outil de reconnaissance des expériences de travail bénévole**, de même que des activités de promotion du développement social. ■■■

Conseil régional de concertation et de développement de Québec
580 Grande-Allée Est
Québec G1R 2K2
418-886-2756
Agent de développement : Georges Letarte

Saguenay/Lac St-Jean : Regroupement régional en développement social (RRDS)

Historique

La région du Saguenay-Lac-St-Jean compte deux structures de développement social : La Commission du développement social et le Regroupement régional en développement social.

Ce regroupement, né en mai 2002, vise l'amélioration de la qualité de vie des personnes par la participation, la démocratie, la promotion des savoirs collectifs et de l'éducation, afin que les

communautés et les individus puissent s'outiller pour réaliser leurs potentialités, pour tirer leur juste part de l'enrichissement collectif et pour répondre de manière durable aux besoins sociaux.

Lors de l'assemblée générale annuelle, trois axes thématiques ont été retenus pour l'année 2003-2004 :

- *La résilience des communautés locales*

Le RRDS-02, avec l'aide des person-

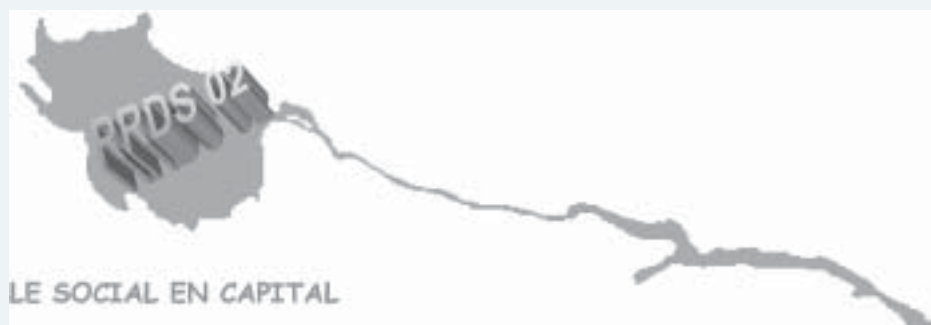
nes impliquées dans chaque territoire, tentera d'identifier les forces et les limites des communautés à se développer.

- *Le rôle de l'état, de la société civile et du marché en développement social*

Comment utiliser le mieux possible le bien commun et surtout comment le partager.

- *La reconnaissance de la pauvreté régionale.*

Se pencher sur la situation de la pauvreté en région afin de connaître et reconnaître à la population et aux décideurs régionaux le phénomène de la pauvreté. ■■■



Regroupement régional
en développement social
3667, boulevard Harvey
Jonquière (Québec)
G7X 3A9
Tél. : 695-8233
Télec. : 695-3327
Pierre-Julien Giasson, responsable du RRDS

Bas-Saint-Laurent : Conseil régional de concertation et de développement

Historique

En 1999, un comité conjoint d'orientation, formé de l'ensemble des partenaires de la région associés au développement social, a déposé son rapport *Le développement social : une priorité pour le Bas-Saint-Laurent*. Les axes de développement à caractère

social inclus dans la planification stratégique de la région découlent en grande partie des travaux de ce comité. Il s'agit principalement de contrer l'exclusion économique, sociale et culturelle des personnes et de favoriser l'établissement des jeunes en région. Par ailleurs, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent (CRCD) a adopté une approche de gestion stratégique et, en ce sens, est à l'affût des opportunités qui se présentent, ajustant ses actions en fonction de ces opportunités. Selon les dossiers, la collaboration de



divers partenaires est sollicitée.

Les partenaires :

Au niveau des dossiers relevant du développement social, les principaux partenaires du CRCD sont : Emploi Québec, la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux, la

Commission jeunesse, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, le ministère des Transports, la Table de concertation des groupes de femmes, le mouvement communautaire ainsi que les MRC.

Les actions

Toujours dans le respect des priorités, différentes actions ont été menées : *Enquête sur les activités d'éducation populaire en vue de promouvoir l'exercice de la citoyenneté*; *Forum sur la sécurité alimentaire pour mieux comprendre la situa-*

tion des personnes vivant dans des situations d'extrême pauvreté ayant mené à la création d'un comité de travail réunissant divers partenaires préoccupés par la question; *Enquête sur la connaissance de l'information sur le marché du travail* afin de diversifier les modes de diffusion et de mieux rejoindre les jeunes et leurs parents; *Travail de concertation pour le développement du transport collectif*.

Par ailleurs, deux ententes spécifiques relèvent du domaine social : la première vise à développer les arts et la culture tandis que la seconde a pour but de favoriser l'établissement des personnes immigrantes dans la région. ■■■

Conseil régional de concertation
et de développement du Bas-Saint-Laurent
186, rue Lavoie - Rimouski (Québec) G5L 5Z1
Tél : (418) 724-6440 poste 31
Télec : (418) 724-6054
Anne Gauthier, Agente de développement
anne.gauthier@bas-saint-laurent.com
www.bas-saint-laurent.org/crcd

Mauricie : Consortium en développement social

Historique

Le Comité régional de coordination en développement social est issu d'une entente spécifique signée en 2000. L'objectif visé par l'entente concerne la participation sociale et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Le comité est composé des représentants d'organismes signataires de l'entente, de Centraide et de représentants des territoires de MRC.

Les partenaires

Les partenaires de l'entente sont la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, le Conseil régional de développement de la Mauricie, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille : Emploi-Québec et Sécurité du revenu, de même que le ministère du Développement économique, régional et de la recherche.



Les membres du comité régional : Claude Jalbert, Agence de services sociaux; Manon Mériteau CRDM; Manon Filion, MDERR; Michel Angers, CRDM; Cécile Thériault, Consortium; Réal Boisvert, Régie régionale; Armand Dumont, Territoire Trois-Rivières; Simon Boucher, Territoire Maskinongé; Alain Martineau, CLD; Gaétane Tremblay, Territoire des Chenaux; GuyAndré, Territoire Maskinongé, Faby Dresdell, Centraide; Lucie Carrier, Ville de Shawinigan; Michel Simard, Ville de Trois-Rivières; Guylaine Asselin, Ville de La Tuque.

Les actions

Au chapitre de ses réalisations, le Consortium en développement social compte la mise en place de **Comités intersectoriels** dans les six territoires de MRC; Des **projets de revitalisation**; Un

portrait de chacun des territoires; Un rapport sur les enjeux de lutte contre la pauvreté; Un **état de situation sur le logement social** de chacun des territoires; Des **projets de transport collectif dans les quatre territoires ruraux**; Un fonds de développement social à Centraide; Des plans d'action intersectorielle sur chacun des territoires; Des comités de travail, des projets... et même un Forum régional en février 2003. ■■■

* Pour en savoir plus, consulter le numéro de novembre 2003 du Bulletin DÉVELOPPEMENT SOCIAL.

Consortium en développement social
550, rue Bonaventure
Trois-Rivières (Québec), G9A 2B5
Tél. : (819) 693-3937 Téléc. : (819) 373-1627
Cécile Thériault, coordonnatrice
cecile_theriault_rro4@ssss.gouv.qc.ca

Estrie : Commission sur le développement social

Historique

Une Commission sur le développement social fonctionne, dans l'Estrie, grâce à la contribution et au leadership du Conseil régional de développement de l'Estrie. Elle s'inscrit dans l'axe du développement social de l'Entente cadre qui vise un meilleur épanouissement des individus et de la collectivité.

Les partenaires

La Commission sur le développement social regroupe une **vingtaine** d'acteurs et de partenaires. Les territoires, tout comme les secteurs significatifs au développement social, y sont représentés.

Les actions

La Commission sur le développement social se réunit environ

5 fois par année. Entre les rencontres, des groupes de travail permettent l'avancement de dossiers traitant par exemple du **transport collectif**, de la **pau-**

vreté, des avis FDR et ES, etc. Elle est en lien avec d'autres comités tels que ceux sur les services de garde, la famille et l'économie sociale. La présidente de la Commission siège au conseil d'administration du CRD-Estrie. La Commission a, entre autres choses, réalisé une Entente spécifique intitulée «Fonds participation sociale». L'objectif visé est le financement de projets stimulant la participation sociale. ■■■



Le développement social, pour l'épanouissement des individus et des collectivités.
Champ de tournesols, Estrie

Conseil régional de développement de l'Estrie
230, rue King Ouest, Sherbrooke
J1H 1P9
Tél.: 819 563 1911 poste 230
Jacinthe Paquette, agente de développement
jp@crd-estrie.qc.ca-

Outaouais : Table régionale de développement social

L'Outaouais est une région de contrastes : une ville plus riche que la moyenne du Québec qui côtoie des MRC parmi les plus pauvres. Dans ce contexte, la priorité d'action est de mobiliser les décideurs et les intervenants de la région afin de réduire les inégalités. Par des projets structurants, on souhaite contrer la pauvreté et briser le cercle d'exclusion auprès des jeunes.

Le premier objectif de la stratégie régionale d'action en développement social consiste à doter l'Outaouais d'une instance régionale et d'instances dans les MRC afin de partager les connaissances, les initiatives et de dégager des orientations en matière de développement social. Voilà pourquoi la Table régionale de développement social du CRDO a été constituée.



La mobilisation intersectorielle des partenaires, sur les cibles prioritaires que sont la jeunesse 0-35 ans et la pauvreté, a permis, à ce jour, de jeter les bases en ce qui touche l'élaboration de stratégies d'actions territoriales concertées. Les projets qui ont été initiés dans les territoires sont la tenue dans les MRC des Collines, Vallée de la Gatineau, Pontiac et Papineau de journées d'échanges et de mobilisation sur la jeunesse et la pauvreté et la tenue, dans la ville de Gatineau, d'une journée de formation sur la citoyenneté et la concertation locale.

Le deuxième objectif vise à assurer le développement social et économique des milieux en désintégration. Le CRDO et ses partenaires ont notamment soutenu et participé à la réalisation d'un Recueil statistique des indicateurs sur la pauvreté, d'un Portrait de la situation et bilan des interventions régionales ainsi qu'une Rencontre sur les enjeux

régionaux en matière de lutte contre la pauvreté.

Le troisième objectif vise la mise en place de mesures adaptées (dont Solidarité Jeunesse et Ma place au soleil) afin d'augmenter la formation, la préparation à l'emploi et l'insertion des jeunes qui sont actuellement exclus du marché du travail.

L'analyse des résultats démontre à ce jour que la mobilisation chemine

comme prévu. La signature d'une entente spécifique pour la création d'un Fonds régional en développement social permettrait de consolider les projets émergents en développement social. ■■■

Conseil régional
de développement de l'Outaouais
394, boul. Maloney ouest
Gatineau, (Québec) J8P 7Z5
Tél : (819) 663-2480 poste 233
Daniel Fortin : agent de développement

Île de Montréal : Forum régional sur le développement social

Historique

À Montréal, on retrouve un Forum régional sur le développement social, fonctionnant avec un Comité de direction, une assemblée générale et une assemblée des partenaires. Le financement provient du Fonds de développement régional.

du CRDÎM sur le Projet de loi 112; Consultation sur la Plan d'action montréalais en santé publique.

CRDÎM



Forum régional sur
le développement social
de l'île de Montréal

Les partenaires

Le Forum compte vingt-deux représentants du mouvement communautaire, des directions régionales des ministères concernés, de la Ville de Montréal, de Centraide, la DSP, du milieu des affaires (Chambre de commerce) et du CRDÎM.

Les actions

Au fil des ans, des projets touchant une grande variété d'enjeux ont été soutenus par le Forum pour réaliser le plan d'action régional. Le Forum a traité, entre autres, des questions touchant la **pauvreté**, les **personnes handicapées**, la **persévérance scolaire**, les **immigrants** et l'emploi, les **jeunes**, la **petite enfance**, l'**éducation populaire**...

Plusieurs projets ont été approuvés dans le cadre du Forum : **Réseautage** des organismes de la Table de concertation des réfugiés et immigrants (TCRI) oeuvrant en emploi auprès des personnes immigrantes et réfugiées; **Logement social** avec support communautaire; **Habitudes de vie**. ■■■

* On doit aussi considérer les actions de la Ville de Montréal, de Centraide et de la DSP. Pour en savoir plus, consulter le numéro de juin 2003 du Bulletin DÉVELOPPEMENT SOCIAL.

Conseil régional de développement
de l'Île de Montréal
1550, rue Metcalfe, suite 810
Montréal, Québec
H3A 1X6
Tél. : 514 842-2400 poste 2985
Alice Herscovitch, directrice
aherscovitch@crdim.org

En 2002-2003, on a procédé à une consultation auprès des membres sur la mission, les objectifs stratégiques et le plan de travail du Forum; L'élaboration du plan de travail; Dépôt d'un mémoire

Abitibi-Témiscamingue : Conseil régional de développement

Historique

Le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue n'a pas de poste spécifique dédié au développement social. Aussi, les personnes dont les dossiers touchent davantage le développement social font-elles un effort pour travailler ensemble de manière à initier le dialogue, harmoniser les dossiers et s'assurer de l'implication des milieux politiques et d'affaires. Chacun des groupes concernés évolue au diapason du plan stratégique et celui de leur milieu respectif. Il existe également un Comité, issu de la Conférence administrative régionale, qui se préoccupe spécialement du développement social. Ce Comité a comme président Réal Lacombe, directeur de la Santé publique à la Régie régionale, initiateur du projet Ville en santé.

Les partenaires

Les partenaires du développement social sont la Régie régionale, la Ville en santé Rouyn-Noranda, le ministère de la Sécurité sociale, L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, la Table en-

fance, la Table jeune et la Table immigration.

Les actions

À la suite du Forum de 1998, les actions ont été exprimées dans le **Plan stratégique de développement** de l'Abitibi-Témiscamingue duquel s'inspirent les partenaires et les membres des tables Enfance et famille, Immigration, Relation avec les autochtones; le Forum jeunesse et la Table des aînés.

Le CRDAT fait le point régulièrement sur l'évolution des objectifs. La Régie régionale et L'Observatoire se chargent de bien documenter les partenaires à partir d'ob-

servations, enquêtes, groupes-témoins et autres relevés par territoire de MRC. ■■■

Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT)
170, ave Principale, bureau 102
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
819-762-0774 (t) 819-797-0960 (fax)
Personne ressource : Margot Lemire
margot.lemire@cableamos.qc.ca

Côte-Nord : Réseau des partenaires du développement social

Historique

Des démarches sont entreprises dans chacune des MRC de la Côte-Nord et en Basse-Côte-Nord pour développer des actions concertées. Sur le plan régional, un Réseau des partenaires du développement social verra le jour prochainement. Il s'agira d'un lieu commun d'échanges et de concertation, une source de promotion du développement social et un support aux initiatives de développement dans les communautés.

Une entente administrative, une entente spécifique, a été conclue entre la Régie régionale de la santé et des services sociaux et le CRD pour l'embauche d'un

agent de développement social.

Les partenaires

Les autres partenaires sont la MRC, le CLSC, le CLD, le Regroupement des femmes de la Côte-Nord, la Table régionale de concertation des organismes communautaires et bénévoles de la Côte-Nord, les Carrefours Jeunesse-Emploi, le ministère Développement économique et régional et de la recherche, Emploi-Québec, la SADC et Développement des

ressources humaines Canada.

Les actions

Les réalisations sont nombreuses : la

tenue d'une activité de formation L'Escale 2003, « Une formation active pour mieux travailler ensemble ». 165 personnes, provenant de toutes les régions de la Côte-Nord y ont participé.

La création du Réseau des partenaires du développement social figure au nombre des prochaines actions. On souhaite également voir au développement de plans stratégiques dans les MRC et par la suite, au développement d'un plan stratégique régional, puis poursuivre les actions plus sectorielles : économie sociale, aide aux Associations de personnes handicapées, logement social, Sécurité alimentaire, transport collectif, lutte à la pauvreté et à l'exclusion. ■■■

Conseil régional de développement Côte-Nord
625, boul. Laflèche, bur. 204
Baie-Comeau, Qué. G5C 1C5
Tél.: 418-589-5781, poste 4
Téléc.: 418-589-5817
Personne-ressource : Jude Brousseau
judebrousseau@cgcocable.ca



Baie James : Comité de développement social

Historique

Un Comité de développement social de la Baie-James a été mis sur pied en 2000. La mission du comité est de développer une solidarité et une responsabilisation collective du développement social en favorisant et en supportant les actions et les initiatives du milieu en matière de maintien et d'amélioration de la qualité de vie.

Les partenaires

Les intervenants qui participent aux rencontres du Comité de développement social de la Baie-James proviennent de : la Table régionale des organismes communautaires (TROC-10), la SADC de Matagami et de Chibougamau – Chapais, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, les Centre de santé de Lebel-sur-Quévillon, de Chibougamau et de Radisson, le Centre d'études collégiales de Chibougamau, la Commission scolaire de la Baie-James, le Centre régional de la Santé et des Services sociaux (CRSSSB), le Conseil régional de développement (CRDBJ), le Carrefour jeunesse-emploi de la

Jamésie, le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et certains représentants municipaux.

Les actions

Le CDSBJ est un comité consultatif pour différents projets notamment les projets en matière de sécurité alimentaire. Un premier colloque régional en développement social s'est tenu les 5 et 6 novembre 2003 à Lebel-sur-Quévillon sous le thème " Vivre le Nord-du-Québec : quand le social rejoint l'économique ". Une centaine d'intervenants provenant de différents secteurs d'activité ont participé à ce colloque. Ce rassemblement leur a notamment permis de s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre afin d'améliorer la qualité de vie en Jamésie. ■■■



Conseil régional de développement de la Baie James CRDBJ
110, boul. Matagami C.P. 850, Matagami JoY 2A0
Tél. : (819) 739-4111
Yvan Moreau ymoreau@crdbj.ca

Centre régional de la Santé et des Services sociaux (CRSSSB)
179, 5^e avenue, Chibougamau (Québec) G8P 3A7
Tél. : (418) 748-3575
Manon Laporte
manon_laporte@ssss.gouv.qc.ca

Gaspésie-Les Îles: Conseil régional de concertation et de développement

Historique

Un comité aviseur en développement social (CADS) reçoit le soutien technique et financier du CRCD. Le comité après une démarche infructueuse de se faire reconnaître comme commission sectorielle, a obtenu le statut d'observateur permanent au sein du conseil d'administration du

CRCD de la Gaspésie et des Îles. Il est, depuis juin dernier, le comité aviseur pour le CRCD. Les mandats du Comité sont d'assurer la mise en œuvre du plan d'action en développement social, d'émettre des avis et ou faire des recommandations au CRCD en matière de développement social, d'intervenir sur tout sujet traité par le CRCD qui a une incidence sur le développement social de la région et de conscientiser les artisans du développement régional à l'importance des facteurs liés au développement social dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets pour l'ensemble de la région (Séances de formation et d'information).



Les partenaires

Ses partenaires sont : le CRCD de la Gaspésie et des Îles, le Ralliement gaspésien et madelinot, le Ministère de la Solidarité sociale, Emploi-Québec, le Diocèse de Gaspé, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Gaspésie et des Îles.

Les actions

La réalisation d'un plan d'action en développement social contenu dans la planification stratégique régionale 2000 – 2005 a inspiré la rédaction de l'entente spécifique pour le développement rural Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine; ■■■

Conseil régional de concertation et de développement Gaspésie-Les Îles
Gilles Brillant, président
Ghislain Anglehart
45, rue Pouliot C.P. 6038,
Gaspé (Québec) G4X 2R6
Tél. : (418) 368-6056

Chaudière-Appalaches : Table de concertation sur le développement social

Historique

La Table de concertation en développement social et de lutte à la pauvreté a été mise sur pied par le CRCD de Chaudière-Appalaches, en octobre 2000, à la suite d'une consultation régionale et à la demande des acteurs de la région. Le fonctionnement de la Table est assuré par le CRCD.

Les partenaires

La Table compte sur la présence de nombreux membres : la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches, le Réseau des groupes de femmes de Chaudières-Appalaches, la Table régionale d'économie sociale, le collégial, le Regroupement des Commissions scolaires de Chaudière-Appalaches, l'Office municipal d'habitation de Lévis, le réseau des CJE, URLS, Emploi-Québec,

MDÉR, la Sécurité du Revenu, Sécurité publique, la conférence des préfets, l'Inter-CDC, la Trocca, et la Régie régionale.

Les actions

Trois priorités :

1. le transport collectif, démarche de travail visant la possibilité d'une entente spécifique de régionalisation pour le transport collectif;
2. l'intégration sociale qui a conduit à la première entente spécifique de régionalisation en développement social et lutte à la pauvreté de Chaudière-Appalaches,
3. et enfin, le logement social.

L'une des belles réalisations est certainement l'Entente spécifique sur le pro-



gramme Réseaux (3 ans), portant sur la mise en place d'un programme de formation des adultes loin du

marché du travail aux fins de leur intégration sociale et professionnelle. La mise en place du programme, depuis septembre 2003, permet de mobiliser des adultes loin du marché du travail pour mettre en action un projet personnel d'intégration sociale ou professionnelle en plus d'harmoniser les interventions des neuf signataires. ■■■

25, Boul. Taché, Bur. 102
Montmagny (Québec) G5V 2Z9
Tél. : 418-248-8488
Téléc. : 418-248-4581
Paul Bureau, Coordonnateur de la Table.
pbureau@chaudiere-appalaches.qc.ca,
www.chaudiere-appalaches.qc.ca

Laval : Conseil régional de développement

Dans le nouveau contexte politique, le CRD-Laval a revu ses structures de concertation. Laval dispose désormais d'un véritable plan d'action en développement social qui met l'accent sur la famille et l'enfance. Quatre comités oeuvrant en synergie et en complémentarité ont été mis sur pied, pour doter Laval de grandes orientations en matière de famille et d'enfance.

Les principaux partenaires sont ceux, notamment, du comité de coordination de Laval, de Villes et Villages en Santé, soit la Ville de Laval, la Régie régionale de la santé et des services sociaux, la Chambre de commerce et de l'industrie de Laval, la Commission scolaire de Laval. Les comités de travail mis en place sont composés des organisations concernées par les dossiers qui y sont traités. Le CRD-Laval travaille également avec les Universités lorsque des expertises particulières sont requises.

Dans l'action

On a opté pour « l'approche projet » et « l'approche citoyenne » afin d'assurer le développement de Laval comme communauté solidaire et inclusive.

Le CRD-Laval s'est doté de nouveaux comités, tous en interaction; a travaillé à la coordination des travaux d'attribution des places en services de garde ; réalisé un portrait complet du logement. Soulignons aussi la mise sur pied et la coordination des travaux du programme « AVEC » (avenir – viable – école – communauté). Il s'agit là d'un projet prioritaire pour le CRD-Laval. Il vise la revitalisation de l'environnement physique et social des jeunes (école et ses abords), par les jeunes eux-mêmes, en association avec leur communauté immédiate. 93 écoles seront invitées à par-

ticiper au programme. Le CRD-Laval opte pour une approche préventive, travaillant ainsi en amont des problématiques sociales. Dans cette optique le forum jeunesse, emboîtant également le pas, mettra en place un observatoire jeunesse. ■■■

CRD-Laval
1555, boulevard Chomedey, suite 220
Laval (Québec) H7V 3Z1
Manon Caron, directrice générale
Tél. : (450) 686-4343
Téléc. : (450) 686-8377
Courriel : crdlaval@crdlaval.qc.ca
www.crdlaval.qc.ca



Lanaudière : Table des partenaires du développement social

Historique

La Table des partenaires en développement social de Lanaudière fonctionne grâce à une **entente spécifique** (2003-2006) entre le Conseil régional de développement de Lanaudière, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et le ministère du Développement économique et régional. Ses rôles sont : la concertation intersectorielle, l'analyse sociale, la sensibilisation au développement social, le développement d'outils permettant la création de services et ressources, le support aux six comités locaux et la vigie face aux dossiers sociaux.



place d'un Centre de recherche en innovation sociale, le développement

d'un mécanisme de reconnaissance de l'entreprise citoyenne. ■■■

Table des partenaires en développement social de Lanaudière
3, rue Papineau, bureau 107
Joliette (Québec)
J6E 2K3
Tel.: (450) 759-9944
Télé.: (450) 759-8889
Coordonnatrice : Chantal Lalonde

Co-Présidents :
Alain Coutu et Isabelle Champagne

Les partenaires

Cinquante-cinq membres (55) composent cette Table des Partenaires : des intervenants socio-économiques, des organismes communautaires, les directions régionales des ministères concernés, des représentants des services de santé, des institutions scolaires, des élus municipaux, provinciaux et fédéraux, ainsi que les Conseils régionaux tels que la culture, l'environnement, le développement régional, de la condition féminine et les syndicats. On retrouve des structures semblables dans chacune des six MRC réunissant une quinzaine de membres.

Les actions

Les principales actions de la Table reposent sur la mise en place et le support au comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) ; la recherche-action sur l'habitation et le logement social dans Lanaudière; le support financier et technique aux comités locaux; la démarche d'intégration des personnes handicapées dans le développement social, l'élaboration d'un plan d'action régional de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ses projets : l'élaboration d'un plan de développement du logement social et de l'habitation, la création d'un fonds de développement social, la mise en

Laurentides : Commission permanente du développement social

Historique

La commission permanente de développement social fonctionne grâce à un soutien direct de ses activités par du personnel du CRD. Ses activités sont financées à même le budget de fonctionnement du CRD. Les activités particulières comme les consultations régionales et les colloques tenus au cours des dernières années l'ont été grâce à des subventions particulières du CRD et d'autres partenaires régionaux.

Sa mission est de promouvoir les valeurs d'équité, de solidarité, de justice sociale, d'éthique et de respect de l'environnement qui sont porteuses d'une vision intégrée du développement.

Les partenaires

La commission repose sur 16 membres représentant autant d'organismes associés au Conseil régional de développement pour identifier les enjeux, proposer des priorités et influencer les décisions en développement social. La présidente ou le président de la Commission permanente sur le développement social dispose d'un siège au conseil d'administration du CRD Laurentides.



Les actions

Parmi ses principales réalisations, la Commission a fait adopter, par le CRD, une stratégie de développement de la région basée sur un équilibre entre l'économique, l'écologique, le social et le culturel, ayant comme finalité de contribuer au développement des personnes. La Commission a également fait adopter, en octobre 2001, des priorités de développement social pour la région des Laurentides, suite à une consultation regroupant plus de 200 organismes. Enfin, en 2003-2004, elle réalise, en collaboration avec des chercheurs universitaires, une recherche sur le développement du capital social et son impact sur le développement de la région. ■■■

Conseil régional de développement des Laurentides
296 rue De Martigny Ouest, bureau 100
Saint-Jérôme
J7Y 4C9
Tél : (450) 436-3111 Téléc. : (450) 436-7477
Personne ressource : Lyne Deschamps
Présidente : Lysanne O'Sullivan
crdl@crdlaurentides.qc.ca,
ldeschamps@crdlaurentides.qc.ca

Montréal : Commission de développement social

Historique

Dans le cadre de la planification stratégique du Conseil régional de développement de la Montréal (CRDM), un axe de développement social a été adopté et inclus à l'Entente cadre. Pour réaliser les priorités et les objectifs d'intervention de cet axe, le CRDM a mis sur pied une Commission de développement so-

cial. Cette Commission a bénéficié d'un budget de 617 000 \$ pour mettre en œuvre un plan d'action pour la période s'échelonnant de 2001-2004.

Les partenaires

La Commission est composée d'une vingtaine de partenaires du milieu auxquels s'ajoutent les ministères concernés par le développement social.

Les actions

La Commission de développement social a recommandé au CRDM la mise en œuvre de divers projets qui ont été acceptés : le Portrait et le Colloque montréalais sur le logement social; Le projet d'une étude régionale pouvant favoriser l'émergence de projets de transport collectif

des personnes; Le projet de soutien à la sécurité alimentaire; les séances de formation en développement social aux partenaires de la commission de développement social; Le projet de soutien à la famille; Le projet de soutien à la relève montréalaise et aux jeunes; Le projet de soutien aux aînés de la Montréal; Le projet de soutien aux organismes communautaires de la Montréal pour faciliter la concertation et l'élaboration d'un plan d'action; Le projet visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. ■■■

Conseil régional de développement de la Montréal (CRDM)
100, Place Charles-Le Moyne, Bureau 281
Longueuil, J4K 2T4
Tél. : 450-651-9041
Yves Roux, secrétaire de la Commission
Louise Gagnon-Lessard et Jacques Poirier, co-présidents de la Commission
yves.roux@crdm.org



Kim Cornelissen CRDM

Centre-du-Québec : Comité régional en développement social

Historique

Le Comité régional en développement social (CRDS) a été formé en 2000. Depuis 2001, il fonctionne sur la base d'une entente de collaboration qui pourrait mener à une entente spécifique. L'entente de collaboration vise l'amélioration des conditions et des modes de vie des groupes vulnérables et des territoires défavorisés.

Les partenaires

Les partenaires financiers et les membres du CRDS sont Centraide, le Conseil Régional de Concertation et de Développement du Centre-du-Québec, Emploi-Québec, l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, et la Sécurité du revenu.

Y siègent également, des représentants de l'Université du Québec à Trois-Rivières, du Ministère du Développement économique et régional, des Tables Inter-MRC: des Travailleurs, travailleuses et syndicats, du Mouvement des femmes,

du Développement communautaire, des Aîné(e)s, Famille-enfance, Jeunes, de même qu'unE représentantE par territoire de MRC (5) et la Table des préfets.

Les actions

Depuis sa création, le CRDS a développé un cadre de référence en matière de développement social, un plan de mobilisation, un plan de travail, un historique de sa démarche, un plan d'évaluation de même que *Le Carrefour des défis*, un répertoire identifiant 47 problématiques régionales servant à développer un mécanisme de priorisation des problématiques régionales. Le CRDS est aussi présent dans trois territoires de MRC en siégeant au sein de différents comités. Les derniers mois de 2003 ont vu naître le Fonds de soutien à la réflexion et à l'action en développement social. Doté d'un capital de près de 200 000\$, il devrait permettre aux organismes travaillant en intersectorialité (groupe) et admissibles au programme d'entrevoir



des solutions à des problématiques prioritaires, et ce, particulièrement auprès des groupes vulnérables et des territoires défavorisés. ■■■

* Pour en savoir plus, consulter le numéro de novembre 2003 du Bulletin DÉVELOPPEMENT SOCIAL.

Comité régional en développement social
1352, rue Michaud,
Drummondville (Québec) J2C 2Z5
Tel: 819-478-1717, poste 251 Fax: 819-478-9617
Coordonnatrice : France Fradette
ffradette@centre-du-quebec.qc.ca

C'EST VOUS QUI LE DITES!

Les opinions formulées ici sont celles du signataire et n'engagent en rien le bulletin Développement social et ses partenaires. La rédaction.

Le développement social au Québec : quelles perspectives?

par Michel Morel, avec la collaboration de Réal Boisvert et Manon Samson

Depuis plusieurs années, la question du développement social mobilise un large éventail d'acteurs au Québec. Depuis le Forum de 1998, des travaux significatifs ont été réalisés dans la majorité des régions, comme en témoigne le Dossier Régions présenté dans ce même numéro. Les récentes décisions politiques du gouvernement vont amener des changements importants. Dans ce contexte, quelles sont les perspectives d'avenir pour les démarches en cours en développement social? De quelle façon ces changements agiront-ils sur la cohésion sociale, sur la pratique de l'entraide et de la solidarité, sur l'état du patrimoine social qui s'est constitué depuis dix ans, à force de recherche d'équilibre et de consensus, en misant sur l'action concertée et les ententes partenariales? Les mobilisations intersectorielles locales et régionales existantes pourront-elles s'arrimer aux nouveaux lieux décisionnels?

Des points de vue

Lise Brunet, Centraide-Montréal, Jacques Fiset, directeur général du CLD de Québec, Guy Lemire, directeur général du CRD Abitibi-Témiscamingue, Norbert Rodrigue, président et directeur général de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), Denis Lapointe, maire de Salaberry-de-Valleyfield, Jacques Proulx, président de Solidarité rurale, Louis Favreau, professeur à l'Université du Québec en Outaouais, Renaud Beaudry, coordonnateur Table régionale des organismes communautaires de la région 04 (TROC 04), René Lachapelle, président du Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire (RQIIAC), Maria de Koninck, professeure au Département de médecine sociale et préventive de l'Université Laval, Mario Morand, directeur général du Centre de santé Asbestos, Guy Rocher, professeur à l'Université de Montréal, André Beaudry, coordonnateur de la Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC) et Laurent Marcoux, directeur de la santé publique région Lanaudière, ont accepté de partager leurs points de vue sur ces questions. Les échanges ont eu lieu avant le 6 février, soit avant l'annonce par le gouvernement de son intention de tenir des forums régionaux.

Des interrogations sérieuses...

D'entrée de jeu, toutes les personnes consultées se questionnent sur les actions gouvernementales. Quel sens donner aux récentes décisions? D'aucuns y voient nettement des choix «idéologiques», comme Norbert Rodrigue. «Ce qui se passe n'est pas improvisé. Ça repose sur une façon de voir le développement d'une société uniquement par la lunette du développement économique». Un point de vue que semble partager René Lachapelle: «Le recours annoncé aux Chambres de commerce pour gérer des fonds de développement manifeste à quel point les choix gouvernementaux sont idéologiques».

Pour sa part, Jacques Fiset y voit plutôt le signe d'un gouvernement inexpérimenté : «C'est par ignorance plus que par choix que le gouvernement arrive à ce modèle où tout repose sur certains

élus locaux». «On ne semble pas croire en ce qui existait auparavant, mentionne Jacques Proulx, ou pire encore, on ne connaît pas suffisamment ce qui se faisait».

Pour Guy Rocher, «la logique économique semble remplacer la pensée politique. Ce qui semble caractériser cette réingénierie, c'est l'absence de philosophie de l'État. On semble obéir à une pensée pragmatique basée uniquement sur une recherche d'efficacité immédiate et qui ne repose pas sur une philosophie donnée». Mario Morand va dans le même sens, en avançant une ex-



Norbert Rodrigue

plication : «La fameuse « réingénierie » de l'État cache évidemment la volonté non avouée de se désengager dans plusieurs secteurs de sa mission sociale. Le nouveau gouvernement veut livrer des baisses d'impôt. Sans une croissance économique significative, il ne pourra livrer ce qu'il a promis, la « réingénierie » devient donc une solution».

... et des conséquences à prévoir

Des conséquences négatives, certains en prévoient, d'abord au niveau du désabusement de la population, comme l'évoque Jacques Proulx : «Ce qui est préoccupant c'est de voir cette tentative de concentration du pouvoir entre les mains de quelques-uns, des élus, en évacuant la société civile. Tout cela risque fort d'augmenter encore le désabusement de la population». D'autres y voient un recul pour la concertation en développement social.

«C'est une douche froide pour ceux et celles qui faisaient partie des tables de concertation sur le développement social» allègue Renaud Beaudry. Louis Favreau craint aussi un recul : «La dynamique qui sous-tend les CRÉ relève d'une conception fort traditionnelle de la démocratie : celle qui considère que seuls les élus sont légitimes! ? Comme si le vote une fois tous les quatre ans suffisait et que les acteurs autres oeuvraient sans mandats ni reddition de comptes. Sur la démocratie, et sur la manière de concevoir l'économie et son développement au niveau local et régional, il pourrait y avoir dans les prochaines années des reculs importants.»

D'autres se font plus optimistes. Guy Lemire dit ne pas partager le courant de crainte. Au-delà de l'onde de choc, il dit compter sur l'intelligence des élus. Il fait valoir que c'est au niveau de chacune des régions que les dynamiques se mettront en place et que c'est donc à ce niveau que se situent les vrais enjeux : «*Bien sûr que les CRÉ*



René Lachapelle

donnent aux élus municipaux un leadership incontestable, mais il ne faut pas oublier qu'il y a aussi le tiers des membres de cette conférence régionale qui ne sont pas des élus. Il continue en mentionnant que dans certaines régions, notamment la sienne (Abitibi-Témiscamingue), les élus municipaux ont été présents et actifs dans les concertations régionales. «*Ils savent bien que le travail pour le développement local et régional devra forcément se faire avec les mêmes acteurs qu'auparavant et miser sur les mêmes complicités.*» Toujours selon lui, ce qui sera déterminant dans tout cela, ce sont les liens entre les CRÉ et l'État : «*ce qui va être intéressant, c'est l'an prochain quand les CRÉ vont arriver avec leurs planifications stratégiques régionales. On verra bien comment ça va se passer avec les différents ministères et le gouvernement. C'est là qu'on mesurera la réelle portée des changements que nous vivons actuellement.*»

Peut-on envisager un arrimage harmonieux entre élus et acteurs de la société civile au bénéfice du développement régional ? Il semble bien que du côté des élus, on soit aussi très conscients des enjeux que posent les changements actuels, comme l'exprime Denis Lapointe : «*Est-ce que la société civile va perdre sa place, son pouvoir d'influence ? Ça va dépendre de la façon dont on va mettre en place les CRÉ. Il nous faudra trouver le moyen de donner une place significative à la société civile.*»

La question de territoire

La notion de développement social, qui s'appuie sur la participation sociale, trouve d'abord son sens au niveau des territoires. On s'entend, depuis quelques années, sur l'importance de prendre en compte les dimensions particulières des territoires si l'on veut que les interventions soient adaptées aux réalités des milieux. Les personnes consultées sont d'accord pour affirmer l'importance de la question territoriale et leur inquiétude face aux changements actuels.

«*Ce qui frappe, dit Norbert Rodrigue, c'est que même si on n'a jamais défini parfaitement cette notion de territoire, elle a quand même amené une nouvelle façon de réfléchir notre développement, pensons aux régies, aux CRD et aux CLD, autant de lieux qui visaient à fonder leur action sur une base territoriale.*» Pour bien prendre en compte ces spécificités territoriales, «*il faut miser sur les solidarités locales et laisser se déployer des approches novatrices adaptées aux besoins des milieux parce que conçues dans les milieux par les intervenants des milieux*» affirme André Beaudry. Quant à Jacques Proulx, on ne s'étonnera pas de son attachement à la question du territoire. Pour lui, «*la seule possibilité réelle d'engendrer la prospérité passe par le développement des communautés locales, par le développement de la micro-économie.*»

Denis Lapointe abonde dans le même sens, mais s'inquiète aussi : «*Avec la mise en place des MRC, on avait travaillé à se donner une cohérence dans l'action et dans le développement territorial, on avait réussi à maintenir un certain équilibre malgré les rapports de force normaux entre milieu rural et milieu urbain.*»

Les réorganisations en cours risquent de faire en sorte qu'on perde un peu cet équilibre.

C'est d'abord sur le terrain que s'organise l'action et que s'articulent les solidarités. Mario Morand demeure confiant : «*Quels que soient les changements de structure que l'État proposera, les communautés locales continueront à se solidariser autour de leur territoire naturel. L'élargissement des territoires de desserte des établissements comme la santé ne changera pas*



Jacques Fiset

le territoire d'appartenance des communautés.

Et la participation sociale ? À quoi s'attendre des nouvelles politiques ?

D'emblée Guy Rocher ne s'explique pas comment on en vient à laisser de côté la participation sociale alors qu'on a mis autant de temps pour construire des lieux possibles pour cette participation. «*On risque de générer chez les gens des relations passives, des attitudes passives de «clients», ce qui risque d'altérer la qualité même du tissu social.*»

Jacques Fiset, quant à lui, pose un jugement encore plus dur. «*La connaissance que ce gouvernement-là a de la participation citoyenne est nulle.*» Une ignorance qui entraîne des décisions à courte vue : «*C'est un gouvernement qui gère un budget de caisse : la participation coûte cher? On va remettre ça aux élus.*»

André Beaudry plaide pour la participation sociale : «*C'est la base même de l'action locale que de donner aux citoyens les moyens de participer au devenir de leur milieu de vie. Depuis plusieurs années déjà, dans des organisations comme les Corporations de développement communautaire (CDC), on travaille à faire en sorte que les citoyens aient une place dans les différents lieux de concertation et de décision. Or, depuis quelques années, on essuie des re-*

culs, il y a de moins en moins de place pour le simple citoyen avec tous ces regroupements et ces fusions. Ce qu'on semble dire, c'est que la participation des citoyens c'est le fait de voter aux élections».

Renaud Beaudry s'inquiète des futurs rapports entre le gouvernement et les organisations communautaires : «Pour le communautaire, ces notions de territoire et de participation citoyenne sont au cœur même de nos convictions et de nos actions. Cette non-reconnaissance de l'importance de ces notions-là nous pose un problème de taille dans la perspective de nos rapports futurs avec un gouvernement qui semble vouloir questionner le nombre d'organismes communautaires dans les milieux et aborder cela avec leur réflexe fusion».



Mario Morand

Mario Morand vient conclure : «Le citoyen est vu comme un consommateur de services. (...) Il n'y a pas de préoccupation autour de la prise en charge du citoyen de ses problèmes. Dans une logique de livraison de services (usagers, bénéficiaires, etc.), plutôt que d'« empowerment » des milieux, la participation sociale n'est pas un objectif, au mieux elle est vue comme un mal nécessaire, donc peu supportée. Pour

► *« Il faut se croire riche pour vouloir se passer ainsi de l'expertise des citoyens... »*

Jacques Proulx

maintenir significative la participation sociale, il importe d'y associer de l'espoir et surtout du pouvoir. Ces deux ingrédients sont essentiels à une

participation sociale efficace. Le citoyen ne peut se contenter d'être un « aviseur », il veut décider, faire lui-même les choix».

La place de la société civile

Les démarches de développement social ont mobilisé des centaines d'organisations dans les régions sur des enjeux comme la pauvreté et de l'exclusion, le logement et le transport collectif. Ces démarches étaient souvent portées par des organisations régionales comme les CRD et les régies régionales, des organisations touchées par les transformations en cours. Dans ce nouveau contexte, comment les différents acteurs de la société civile pourront-ils arrimer leurs actions avec les nouvelles instances?

D'emblée, on semble affirmer que les modifications en cours ont pour effet de «tasser» la société civile. Jacques Proulx y va d'une expression imagée qui résume bien un sentiment généralisé : «Il faut se croire riche pour vouloir se passer ainsi de l'expertise des citoyens et de la société civile». Mario Morand semble d'accord : «La marginalisation de la société civile, voire sa banalisation, par l'État va faire en sorte que les nouvelles structures locales ou régionales créées seront privées d'un apport très enrichissant».

Dans cette nouvelle façon de faire, plusieurs voient poindre des difficultés importantes. Norbert Rodrigue : «Le défi qui se pose maintenant, c'est de voir si cette nouvelle façon de faire permettra que se fassent adéquatement les arbitrages nécessaires en matière de développement local et régional». René Lachapelle estime que les élus se retrouveront en situation difficile. Il anticipe que «leur imputabilité locale risque de paralyser leur capacité d'avoir le point de vue régional requis au sein des CRÉ pour harmoniser les interventions publiques en développement. On peut, de plus, s'interroger sur la façon dont ils vont assumer à cette échelle des responsabilités sociales qu'ils récusent depuis toujours dans leur propre municipalité. Le développement social requiert un support à l'innovation sociale aux niveaux national et régional. Il faudra voir à cet égard comment les CRÉ pourront poursuivre ce que les CRD avaient

amorcé suite au Forum sur le développement social de 1998».

André Beaudry estime qu'il n'était pas nécessaire de tout changer : «On avait vu s'établir, au fil des années, des liens de collaboration entre des organisations peu habituées à le faire. C'était précieux ce genre de liens. Le gouvernement veut voir les élus locaux jouer un rôle plus important dans le développement régional. C'est son choix légitime que de favoriser une telle orientation, mais selon moi, il n'était pas nécessaire de tout changer pour y arriver. Il aurait pu se contenter d'apporter des modifications relativement simples aux structures qui existaient. Dans plusieurs régions les élus locaux jouaient déjà un rôle crucial. Au Centre-du-Québec, par exemple, la planification stratégique du CRD repose sur des tables de concertation mises en place au niveau de chacune des MRC, chacune de ces tables regroupant des acteurs provenant de 13 secteurs d'activité. C'est là un modèle de fonctionnement qui, non seulement rapproche la question du développement local et régional des MRC et des élus municipaux, mais qui permet aussi le dialogue entre

les acteurs des différents secteurs de la société, et ce, autant aux niveaux local que régional».



Guy Rocher

On s'accorde à dire que les acteurs de la société civile doivent continuer leur action

et maintenir la pression sur les CRÉ. Laurent Marcoux affirme qu'«il serait sûrement opportun que les différents acteurs régionaux et locaux s'assurent que des enjeux fondamentaux tels la lutte à la pauvreté et l'exclusion, le développement social, la sécurité alimentaire ou l'accès à l'emploi, pour n'en nommer que quelques-uns, fassent partie des enjeux stratégiques à retenir par les nouveaux paliers décisionnels». C'est aussi la voie que préconise Mario Morand quand il prévient que «les acteurs de la société civile devront s'armer de patience et de ténacité pour réussir à garder leur influence essen-

tielle au développement des communautés».

Denis Lapointe revient sur l'idée de faire une place à la société civile dans la mise en place des CRÉ : «Les élus de la région, on vient de se réunir et on s'est posé la question : est-ce qu'on peut se passer de la société civile ? La réponse a été très claire : non ! Comment articuler ça dans le contexte de la Loi 34 ? Ce que cette loi vient dire c'est que les élus vont être imputables du développement des régions. Mais seuls, on ne pourra rien faire, continue-t-il. Donc ce qu'on s'est dit, c'est qu'il nous faut arriver à redonner une place à la société civile dans le fonctionnement de la CRÉ. Une façon de le faire qu'on envisage dans notre région, c'est de créer des commissions qui auraient pour mandat d'achever des recommandations à la CRÉ. Ces commissions se pencheraient sur les grands volets du mandat, comme l'environnement, les jeunes, le développement économique. Elles seraient majoritairement composées de représentants non-élus qui disposeraient d'un droit de vote, elles seraient co-présidées par un homme et une femme, des non-élus représentants de la société civile», avance-t-il comme hypothèse, confiant qu'il s'agit là d'une façon possible pour mettre en place de nouveaux rapports.

Ses préoccupations rejoignent bien les propos que tenaient Raymond Bilodeau, préfet de la MRC Nicolet-Yamaska, dans l'édition de novembre dernier de *DÉVELOPPEMENT SOCIAL*. Il affirmait alors que «En 5 ans d'existence, la région Centre-du-Québec a récolté des réalisations autant de ses représentants de la société civile que des élus. La plupart du temps cependant, le travail des uns et des autres se croisent en des résultats surprenants. (...) Le Centre-du-Québec semble vouloir continuer de choisir le meilleur des deux mondes en misant sur la concertation des élus et des représentants de la société civile».



Jacques Proulx

► «L'intersectorialité va avoir la vie dure au cours des prochaines années!»

Jacques Fiset

L'intersectorialité

Le développement social implique que les acteurs sociaux d'un milieu se donnent une vision commune des enjeux et des actions à entreprendre. Souvent, de telles démarches de concertation ont conduit les acteurs à s'entendre sur la mise en place d'actions intersectorielles. Mais, si ce sont là des liens intéressants, porteurs de changements dans les pratiques, ce sont aussi là des liens qui demeurent très fragiles.

Norbert Rodrigue n'est guère optimiste : «Le moins que l'on puisse dire c'est que les conditions ne sont pas très favorables pour l'intersectorialité. Ce qu'il nous faut craindre, c'est de voir les organisations se retrancher dans leur secteur d'activité. Il sera intéressant de voir si le réflexe de la concertation, de la recherche de la solidarité et du partenariat, qui a commencé à se développer depuis une dizaine d'années, surtout aux niveaux local et régional, va pouvoir résister au virage actuel et à la tentation de retourner vers l'action en silo».

Mario Morand estime aussi que «l'intersectorialité se voit fragilisée par les lois 34 et 25. L'action intersectorielle n'est réalisable que dans la mesure où la participation sociale est valorisée (nous parlons ici de pouvoir et d'espoir)».

Lyse Brunet rappelle que «ce n'est pas un processus simple que celui de l'intersectorialité, ça demande de la générosité et de l'ouverture d'esprit de la part des décideurs que de se repositionner, en tant qu'organisation, sur le lieu de la collectivité. C'est une nouvelle culture, ce n'est pas gagné d'avance, ça demande du temps. Il faut que les organisations se donnent du temps pour bâtir ensemble leur capacité d'agir en intersectoriel». Maria de Koninck est d'accord «L'intersectorialité

demande l'intelligence de la réalité. L'intersectorialité est un processus complexe, qui découle d'une analyse des problématiques et des enjeux, qui repose sur une vision qui intègre plusieurs dimensions, une vision qui fait les liens entre les différentes composantes d'une problématique. Le contexte actuel n'est guère favorable à de telles actions reposant sur une vision large».

Maria de Koninck continue : «La réflexion doit être à la base des actions». Appliquer des solutions simplistes à des problèmes complexes risque fort de générer d'autres problèmes tout aussi importants. Elle donne un exemple : «On a fait le choix d'y aller de coupures budgétaires en éducation. À cause de ces coupures, certaines commissions scolaires, désireuses d'améliorer leur situation budgétaire, ont conclu des ententes contractuelles avec des compagnies de boissons gazeuses portant sur la présence de machines distributrices dans les écoles. Ce faisant, à cette seule fin de tirer quelques revenus découlant de cette entente, les commissions scolaires permettent et favorisent la vente dans les écoles de breuvages qui, on le sait, contribuent à l'obésité chez nos jeunes».



Louis Favreau

Ce «réflexe» de la concertation et du partenariat qui s'est développé depuis plusieurs années, Louis Favreau l'a documenté. «C'est à l'intérieur d'un "modèle québécois de développement renouvelé"

qu'a émergé une approche de développement local plus concertée et partenariale. (...) Il semble qu'un nombre grandissant d'acteurs (et même de nouveaux acteurs économiques provenant d'organisations sociales) ont eu jusqu'à récemment une certaine volonté de travailler de concert, tant d'un point de vue financier que technique, autour d'enjeux et de projets de développement local et régional».

Laurent Marcoux est d'avis que les défis sont nombreux si la perspective actuelle

en est vraiment une de décentralisation : *«Le discours officiel qui prévaut dans les changements actuels en est un de décentralisation. Si cela est effectivement*



Guy Lemire

le cas, nous assisterons à une responsabilisation plus grande des acteurs locaux. De là l'importance que les enjeux de solidarité et d'équité soient présents à ces niveaux décisionnels».

Pour Denis Lapointe, indépendamment des changements structurels, c'est dans l'action concrète sur le terrain que l'intersectorialité prend son sens : *«L'expérience nous enseigne qu'une ville, ça ne peut pas fonctionner sans le concours des autres acteurs sociaux présents sur le terrain. L'exemple le plus éloquent fut l'épisode dramatique du verglas. Rapidement les villes ont joué leur rôle en mettant en place les mesures d'urgence, mais par la suite, c'est grâce à la collaboration de différentes organisations qu'on a réussi à donner à la population les services dont les gens avaient besoin. Sans les contributions des CLSC, des organismes communautaires et des autres acteurs, les villes ne seraient pas arrivées à donner les réponses adéquates aux besoins des personnes».*

Le rôle de l'État

Assiste-t-on à un virage important dans la conception même du rôle de l'État ? Norbert Rodrigue fait une telle lecture : *«Sans qu'il y ait de véritable débat, on assiste à un virage idéologique majeur. On réduit le rôle de l'État, on amenuise son pouvoir de régulation, on se déleste vers les élus locaux des responsabilités à l'égard du développement des territoires et de la gestion de ce développement, avec tous les arbitrages qui seront à faire, et on semble vouloir accorder une place de choix au secteur privé».*

Mario Morand associe la présente réingénierie à une volonté très nette de désengagement : *«La fameuse « réingénierie » de l'État cache évidemment la volonté non avouée de se dé-*

sengager dans plusieurs secteurs de sa mission sociale».

Louis Favreau y voit aussi un changement significatif : *«Plusieurs projets de loi mis en route en matière de développement local et régional et en matière d'économie sociale questionnent très fortement le modèle renouvelé de développement que le Québec avait réalisé dans les 20 dernières années».*

Guy Rocher, de son côté, parle d'absence de vision : *«Ce qui semble caractériser cette réingénierie c'est l'absence de philosophie de l'État. Du temps de ce qu'on appelle l'État-providence, on avait une pensée articulée du rôle de l'État, une philosophie basée sur la responsabilité, sur l'intérêt collectif, sur le bien commun, sur la justice sociale, et c'est ce qui nous distinguait de plusieurs autres sociétés, notamment les États-Unis. Cette absence de philosophie m'apparaît être une grande faiblesse. On ne voit pas la vision derrière les décisions prises. C'est comme si, trop préoccupés à ramener le Québec au rang des sociétés plus conservatrices, on était inconscients des responsabilités sociales de l'État».* Un propos que reprend Jacques Fiset ajoutant : *«L'image qui me vient c'est celle d'un gouvernement qui a perdu le sens de l'État, un gouvernement qui n'arrive pas à se situer au-dessus de la mêlée pour faire les arbitrages et voir à la redistribution équitable des ressources».* Maria De Koninck est d'accord : *«L'État, dans son rôle de régulateur et de responsable du développement de notre société, doit miser sur le développement du potentiel de chacun des membres de cette société, et cela commande une redistribution des ressources pour permettre à chacun de se développer».*

Le virage actuel suscite les craintes d'André Beaudry qui n'hésite pas à donner l'Ontario en exemple : *«L'Ontario a fait un virage aussi important avec les résultats qu'on connaît, notamment au chapitre de l'accroissement de la pauvreté et de la précarité. Ça va leur prendre 20 ans pour reconstruire ce qu'ils ont démolé en 5 ans. Est-ce que c'est cela que le gouvernement prend comme modèle ? Est-ce cela que la population veut pour la société québécoise ?»* Des craintes que partage aussi Renaud Beaudry :

«On semble vouloir diriger le Québec vers des modèles des années passées et ouvrir notre société à tous les formes de partenariat public-privé. Les décisions gouvernementales de modifier les rapports actuels, de changer les structures, c'est du délestage». Une forme de délestage qui n'a cependant rien à voir avec la décentralisation : *«On parle beaucoup trop du changement dans le rôle de l'État. Selon moi, le Québec est un État centralisateur. Même dans les opérations de décentralisation, le gouvernement s'est toujours gardé la possibilité de décider en dernier lieu. Les sommes qui furent investies dans le développement régional ont toujours été assez modestes et le tout était toujours contrôlé par le central».*



Denis Lapointe

Faut-il espérer que les changements actuels amènent davantage de décentralisation ? Certains le souhaitent, c'est le cas de Guy Lemire : *«On parle souvent de délestage de responsabilités, mais moi j'ai*

encore la certitude qu'on est encore trop centralisé comme société. Ma crainte c'est que tout reste au niveau des administrations centrales».

Denis Lapointe souhaite aussi la décentralisation, mais pose des conditions : *«Vous savez, partout dans le monde on semble réaliser que le meilleur moyen pour organiser adéquatement les services c'est la gouverne locale. C'est le niveau local qui est le mieux placé pour intervenir rapidement et efficacement. Le rôle de l'État dans cette perspective, c'est de distribuer adéquatement les ressources dont les milieux ont besoin, de donner aux responsables locaux les marges de manœuvre nécessaires pour pouvoir adapter les programmes aux réalités locales et de mesurer et de contrôler les résultats. Si le gouvernement, par les politiques qu'il met en place, veut donner aux élus un leadership sur le développement régional et les rendre imputables de ce développement, je crois qu'on est sur la bonne voie, en*

autant qu' on nous donne les moyens de le faire».

Le lien entre développement économique et développement social

«Créons la richesse avant de la partager!» fut une expression à la mode durant les années «Bourassa». Au fil des ans, une autre vision des choses s'est affirmée dans certains milieux, une vision à l'effet que l'amélioration de la situation économique ne générerait pas automatiquement une amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population, que des inégalités importantes perduraient, et même s'accroissaient.



Laurent Marcoux

Le gouvernement actuel manifeste un souci évident pour des questions comme l'assainissement des finances publiques et la réduction des impôts, vus comme des conditions essentielles pour la compétitivité de l'économie québécoise et la création d'emplois. Assistons-nous à un retour vers le «tout au développement économique, le développement social suivra!»?

«La logique économique semble remplacer la pensée politique. Or, le propre de la pensée économique, ce n'est pas le bien commun, c'est la recherche de profit, commente Guy Rocher. On semble tout vouloir remettre au marché, or on oublie trop souvent que l'État-providence a aussi généré du développement économique, nos grands outils collectifs du développement économique que sont Hydro-Québec, la Société générale de financement, la Caisse de dépôts et placements, qui ont aidé le Québec à devenir ce qu'il est, ce sont des organisations mises en place durant cette période» rappelle-t-il.

Jacques Proulx fait valoir que «cette vision du développement économique est déconnectée de la réalité. On semble vouloir investir toutes nos énergies vers le «méga industriel», vers la macro-économie, en laissant de côté la micro-éco-

nomie alors même que, dans le contexte de mondialisation, le potentiel réel de développement de nos régions se trouve dans le développement local. On ne semble pas avoir de vision globale du développement. Une vision globale du développement doit reposer sur trois éléments : le développement économique, le développement social et le développement culturel».

Une absence de vision que déplore aussi Jacques Fiset : «Au Québec, on veut, semble-t-il, cesser d'intervenir dans le développement économique et laisser jouer les sacro-saintes lois du marché alors qu'aux États-Unis la tendance soit plutôt à commencer à intervenir pour attirer les investisseurs. On ne semble pas avoir d'analyse sérieuse de ce qu'est le développement, de ce qu'est le rendement à long terme». Maria De Koninck parle «d'un discours politique qui affirme une vision idéologique basé sur des postulats qui n'ont pas démontré leur efficacité, un discours qui ne repose pas sur un argumentaire étoffé et qui, surtout, ne laisse pas de place au débat». Elle rappelle, avec justesse, qu'au Québec, avec les Sommets et les Forums tenus au fil des années, on s'est peu à peu habitué aux grands débats sociaux, souvent sur la base de propositions bien étayées. Or, les décisions actuelles viennent rompre avec cette façon de faire.

C'est là une orientation qui inquiète René Lachapelle : «Ce qui inquiète actuellement c'est que de telles annonces indiquent une réduction de la notion de développement à la seule dimension économique. La reconnaissance de l'action communautaire, la réinvention de l'économie sociale et les concertations pour le développement social ouvraient des horizons larges au développement local, notamment par la prise en compte des populations dans les choix collectifs. Quelle prise auront, dans les prochaines années, ces approches qui font le pont entre économie et société?»

Or, comme l'avancent plusieurs, les efforts faits au cours des dernières années avaient effectivement permis un rapprochement entre développement économique et développement social. Louis Favreau rappelle qu'«avec les CDC, les CDÉC, les CLD, les SOLIDES et autres dispositifs de même nature, il est devenu

plus difficile de dissocier l'intervention de développement social de celle du développement économique comme on le faisait couramment pendant la période des Trente glorieuses (1945-1975) alors que le développement social était pris en charge par l'État providence et que le développement économique relevait principalement de l'initiative de l'entreprise privée».

Lyse Brunet constate aussi l'importance d'un tel rapprochement : «Parce qu'il permet d'agir pour contrer la pauvreté et le décrochage scolaire. De plus en plus, notamment parce que plusieurs s'impliquent dans les campagnes de Centraide, les gens d'affaires commencent à se sensibiliser aux impacts défavorables que constituent la pauvreté dans certains quartiers et l'isolement des personnes défavorisées, de même que le décrochage scolaire».

Laurent Marcoux y va aussi d'un plaidoyer en faveur d'un arrimage intelligent entre développement économique et développement social : «Avec la mondialisation, n'apparaît-il pas important que les valeurs des différentes communautés soient affirmées, en particulier la solidarité, le partage de la richesse et la justice sociale et que les mouvements

économiques ne se fassent pas seulement au gré de la recherche effrénée des profits à court terme. Le risque n'est-il pas toujours présent que les personnes en contrôle des décisions économiques



André Beaudry

prennent les décisions pour s'enrichir au détriment des moins bien nanties. Est-ce que le rôle de l'état n'est pas justement de s'assurer que ses valeurs soient présentes dans les différentes politiques et réglementations en vigueur, qu'il s'agisse de développement économique, de fiscalité, etc ?».

Denis Lapointe aussi voit comme indissociables le développement économique et le développement social : «Que recherchent les entreprises quand elles

envisagent de s' établir quelque part? La disponibilité de main-d' œuvre qualifiée qui constitue un problème important chez nous, compte tenu des taux de décrochage scolaire. Or, cette question de décrochage scolaire est un enjeu de premier plan en développement social. De plus, les entreprises regardent aussi d' autres aspects comme l' environnement social, la sécurité urbaine, la qualité de vie dans les quartiers, la disponibilité de loisirs et d' activités culturelles, autant d' éléments qui relèvent du développement social. Sans développement social, sans une préoccupation importante pour agir sur les problèmes sociaux de nos quartiers, on ne peut pas faire de développement économique ».



Lyse Brunet

Denis Lapointe continue : « Un autre aspect important quand on parle de développement social et de développement économique, ce sont les projets issus des communautés, comme les projets d' économie sociale qui jouent un rôle important dans les milieux comme le nôtre. À titre d' exemple chez nous le projet Taxibus pour lequel on s' est inspiré de ce qui se fait à Rimouski et à Sorel. Ce projet permet à des gens qui ne disposent pas de moyen de transport autonome d' avoir accès aux services comme la santé, l' éducation et les loisirs. Chez nous, ça permet à des gens de pouvoir se déplacer vers les centres industriels et d' avoir un emploi. C' est une dimension de développement social qui rejoint le développement économique ».

Maria De Koninck insiste : « Le développement économique ne doit pas se faire sans s' accompagner de développement social. Le développement économique doit s' accompagner de mécanismes adéquats pour assurer une redistribution de la richesse et pour assurer la participation des personnes au développement, sinon on assiste à un déséquilibre et à l' augmentation des inégalités, avec tous les problèmes sociaux et de santé qui en résultent ».

► «Le développement social aura moins d' espace politique, il n' aura pas moins d' importance pour les organisations qui en ont fait un point de jonction».

René Lachapelle

L'important, c' est de préserver les acquis.

De l' avis de tous, le travail doit continuer. Pour y arriver, il nous faudra arriver à préserver certains acquis précieux. Comme l' affirme Jacques Proulx : « Il y a plusieurs choses à préserver. En premier lieu, il s' agit de prendre la précaution de reconnaître les acquis importants des dernières années. En second lieu, même s' il convient de se réjouir de voir les élus municipaux prendre une place dans les structures dédiées au développement régional, il faudrait pouvoir s' assurer qu' on y garde une place pour les représentants de la société civile. Elle a su garder sa propre sagesse et c' est un bien précieux. En troisième lieu, et c' est là un acquis majeur selon moi, il faudrait voir à préserver l' héritage qui découle des démarches en développement social. Ces démarches ont permis que des organisations locales et régionales qui ne se connaissaient pas apprennent à se donner une vision commune et à travailler ensemble. Des réseaux ont ainsi vu le jour ce qui a permis une certaine forme de renouvellement dans nos pratiques et nos façons de faire ».

Norbert Rodrigue va dans le même sens : « Ce qu' il faut préserver, ce sont les acquis du développement social, la capacité de dialogue et de concertation entre les acteurs dans les milieux qui ont résulté en actions concrètes dans les communautés ». Mais il se veut tout de même optimiste en ajoutant : « Mais j' ai bon espoir. Les enjeux de décentralisation, d' intersectorialité et de développement local vont peut-être

connaître un temps d' arrêt dans le contexte des nouvelles structures qui se mettent en place, mais j' ai la conviction qu' on assistera, d' ici quelques années, à une reprise car on ne peut pas arrêter un mouvement aussi légitime que celui-là ».

Guy Lemire rejoint les autres sur la nécessité de continuer à travailler ensemble. « Les structures qu' on avait



Maria De Koninck

avant n' étaient pas parfaites, rappelle-t-il, et celles qui s' en viennent ne le seront sans doute pas non plus. Ce qu' il nous faut faire, c' est de travailler avec les outils qu' on a et les structures qui sont en place. J' ai confiance que dans nos milieux on a suffisamment développé le réflexe de travailler ensemble qu' on va continuer de le faire ». Même optimisme chez Denis Lapointe : « On ne peut pas défaire les solidarités qui se bâtissent dans les milieux. Si le Québec a survécu jusqu' ici, c' est que les québécois sont des gens têtus, des gens fiers qui relèvent les défis et qui savent s' adapter ».

Enfin, Laurent Marcoux y va encore d' un plaidoyer pour le développement social et pour un large débat public sur ces questions : « Oui, je pense que l' État devrait faire du développement social parce que c' est bon pour la santé. Le développement social, le développement durable, le développement respectueux des personnes, de leurs conditions de vie et de l' environnement, voilà à mon sens le véritable défi posé à la société. Au niveau de l' État québécois, des gestes sont posés, des lois, des règlements sont promulgués, est-ce qu' il y a une vision d' ensemble, est-ce que les impacts sont connus, serons-nous conviés bientôt à adhérer à un projet collectif, rassembleur, dont les finalités vont être discutées, est-ce que l' on va se donner le maximum de chances de réussir? Je n' ai pas encore assisté au Québec à un tel débat ». ■■■

LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS: LES CONCEPTS, LES ACTEURS ET LES CONDITIONS DE SUCCÈS

par Denis Bourque,

Professeur au Département de travail social et des sciences sociales, Université du Québec en Outaouais

et Louis Favreau

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, Université du Québec en Outaouais

Le développement des communautés représente depuis longtemps un enjeu social de premier plan au Québec bien avant qu'il ne devienne une stratégie de santé publique. Malgré les nombreux travaux publiés depuis quelques années à ce sujet (Bélanger et al, 2000 ; CSBE, 2001; INSP, 2002), le développement des communautés semble exiger encore des clarifications. Ainsi, le Programme national de santé publique développe peu la question, n'en propose aucune définition et annonce un document complémentaire qui présentera en détail la stratégie relative au développement des communautés (MSSS, 2003: 22). Pourtant, les CLSC sont tenus de mettre en œuvre, évaluer et de mettre à jour régulièrement un plan d'action local de santé publique, de concert avec les organismes communautaires, et dont le développement des communautés constitue une des stratégies de base, et dans certaines régions, un domaine spécifique d'intervention. Voilà ce qui nous amène à tenter de clarifier un certain nombre de concepts associés au développement des communautés. Par la suite, nous identifierons quelques conditions qui favoriseraient les pratiques de développement des communautés¹.

Le développement des communautés

Au Québec, le développement des communautés tire ses origines de l'organisation communautaire, particulièrement de son modèle de développement local de type communautaire (Doucet et Favreau, 1997). Le concept de développement des communautés renvoie à deux notions de base: développement et communauté. Selon le Conseil de la santé et du bien-être (CSBE, 2001: 11) *le développement est un processus, une démarche par la-*



Louis Favreau

quelle une communauté, par voie d'initiatives, tente de maintenir ou d'améliorer, selon les valeurs qu'elle juge prioritaires, les conditions de vie collectives et/ou individuelles. Le développement présente donc un caractère fortement endogène puisqu'il se base sur des initiatives et des valeurs issues du milieu et qu'il cible les conditions de vie de ce milieu. Le sens du développement provient donc fondamentalement des communautés et des acteurs qui les composent.

La notion de communauté quant à elle renvoie à un *regroupement de personnes vivant sur un territoire donné et partageant des intérêts communs à l'échelle de ce territoire* (CSBE, 2001: 11). L'ancrage territorial des communautés joue un rôle cen-

tral sur le plan du développement car il constitue un moteur de l'action collective. Il permet aussi d'aborder la réalité d'une façon globale (dans ses dimensions sociales, économiques, environnementales, culturelles) en ciblant la communauté dans son ensemble, plutôt qu'une somme de groupes à risque, ce qui favorise le décroisement des interventions et augmente leur impact par leur portée plus transversale. Il doit s'agir cependant d'un territoire qui correspond à une réalité socio-démographique, c'est-à-dire un espace géographique qui alimente un sentiment d'appartenance pour la population qui l'habite, où il existe un système social structuré, ainsi que des rapports sociaux autour de valeurs, d'enjeux ou de problèmes communs. Ce territoire est qualifié de



Denis Bourque

local, c'est-à-dire assez petit pour être considéré comme un milieu de vie (quartier, arrondissement, village, ville, MRC) et une unité d'action. Comme le mentionne Pigeon (1991), il existe des territoires «vécus» et des territoires «institutionnalisés» qui ne se superposent pas toujours. Ainsi, on peut faire l'hypothèse que les territoires qui correspondent aux bassins de desserte des Centres hospitaliers sont davantage du type «institutionnalisés», alors que ceux des CLSC sont davantage du type «vécu».

Quand on regroupe les notions de développement et de communauté, on rejoint le concept de développement des communautés défini ainsi par l'Institut national de santé publique: *le développement des communautés est en fait un processus de coopération volontaire, d'entraide et de construction de liens sociaux entre les résidents et les institutions d'un milieu local, visant l'amélioration des conditions de vie sur les plans physique, social et économique* (INSPQ, 2002, a: 16). Le développement des communautés se veut un concept intégrateur au plan local des notions de développement social, développement économique, développement culturel et environnemental qui conduit au développement humain durable (Bégin, 2002). Le développement des communautés est donc de type pluridimensionnel car il touche généralement à plus d'un type de développement dont presque toujours le développement social.

Des initiatives en ce sens prennent forme partout au Québec dans des domaines aussi variés que la sécurité alimentaire, l'emploi, le logement, le décrochage scolaire, le transport, l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, etc. Citons, à titre d'exemple, les Corporations de développement économique communautaire, les Maisons de quartiers, les Corporations de développement communautaire, les Tables de concertation sur la faim, celles sur le développement social, les comités Villes et Villages en santé, etc. Les expériences les plus intéressantes sont celles qui mettent en place des ressources ou des dispositifs sur lesquels les communautés ont un pouvoir réel et qui agissent comme leviers de transformation des problèmes collectifs dans une perspective de développement global, durable et intégré aux

plans sociaux et économiques (Favreau et Lévesque, 1996).

Le développement des communautés est d'abord un processus qui vise l'amélioration des conditions de vie comme finalité, mais qui est un indicateur de santé en lui-même par la mobilisation active des communautés. La santé est en fait le corollaire du développement des communautés et de la participation sociale. Citons à ce chapitre l'exemple de cette collectivité frappée par la fermeture du principal employeur de la ville qui décide de mettre sur pied une clinique communautaire de santé pour prévenir les problèmes de santé reliés au chômage massif (stress, maladies cardiaques, dépressions). Des chercheurs ont évalué que la mobilisation communautaire reliée au projet avait eu un impact positif plus significatif sur la santé de la population que les services dispensés à la clinique (Bélanger et al, 2000: 37).

Est-ce que le développement des communautés peut se réaliser sans les CLSC et sans la Santé publique? Oui, mais plus difficilement. Il y a donc développement des communautés d'une part, et **intervention** en développement des communautés d'autre part qui fait référence à une stratégie de mobilisation et de soutien des communautés locales. Il s'agit d'une intervention axée sur l'empowerment communautaire qui vise à rendre les communautés acteurs et sujets de leur développement (et non objet). Le Programme national de santé publique décrit ainsi le rôle de la santé publique en regard du développement des communautés soit *de favoriser et de soutenir la participation des personnes qui composent ces communautés à un processus visant à déterminer les problèmes de santé les plus importants pour elles et les solutions les plus appropriées à leur apporter; il s'agit en fait de soutenir le processus d'empowerment des collectivités*. (MSSS, 2003: 22).

Le développement des communautés comporte donc deux dimensions: sa dimension de processus qui consiste à mettre en marche l'action communautaire, et sa dimension de résultats soit la mise en place de réponses collectives aux priorités d'un milieu sous formes de ressources, services, dispositifs, initiatives, etc. La dimension la plus déterminante de-

meure celle du processus car sans l'appropriation démocratique par les communautés des enjeux locaux de santé, les résultats risquent fort d'être inexistantes ou inappropriés. Le développement des communautés requiert un certain nombre de conditions de succès dont nous soulignerons les plus déterminantes.

Conditions de succès

L'addition des expertises

Une première condition de succès du développement des communautés dans la perspective de la santé publique réside dans la jonction et l'addition des expertises en cause.



Tout d'abord, il faut reconnaître l'expertise spécifique des CLSC en intervention de santé publique et en développement des communautés. D'une part, la santé publique est au cœur des pratiques des CLSC depuis 30 ans et pas seulement depuis que la Loi sur la santé publique l'a ajoutée formellement à la mission des CLSC. D'autre part, les CLSC sont les plus importants acteurs institutionnels de développement des communautés au Québec également depuis 30 ans. Ils sont à l'origine ou associés à des réussites comme le développement d'une grande partie du mouvement communautaire autonome, les pratiques de développement économique communautaire, les dispositifs d'insertion socio-professionnelle comme les Carrefours Jeunesse-emploi, les différentes instances de concertation locales, la lutte à la pauvreté, etc. Les CLSC sont des experts du processus de développement des communautés et des acteurs locaux impliqués comme institution dans ce développement.

Le personnel le plus expérimenté en regard du processus de développement des communautés sont les organisa-

teurs et organisatrices communautaires. Ces professionnels connaissent leur milieu, les problèmes qui ont un potentiel d'action communautaire, les acteurs en place, les opportunités d'intervention et d'initiative, les possibilités et les limites de la mobilisation intersectorielle, etc.

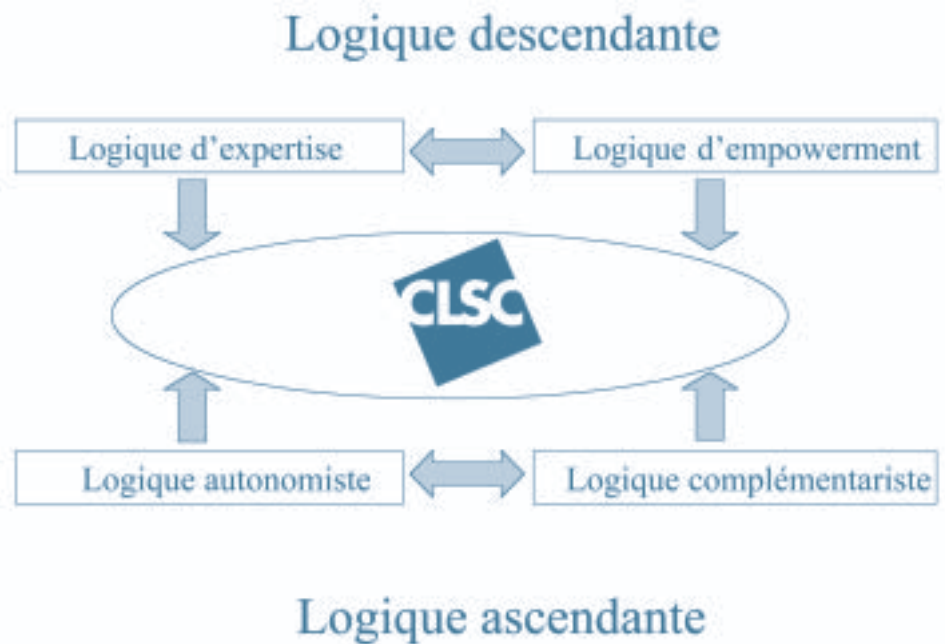
La seconde expertise à tenir en ligne de compte est celle des Directions et des professionnels de santé publique. Il s'agit d'une expertise de contenu par rapport à l'expertise de processus des CLSC. Cette expertise concerne la connaissance de l'état de santé des populations, l'identification des grands objectifs d'amélioration de la santé au plan national et régional, la référence aux programmes et modèles d'intervention jugés scientifiquement efficaces, l'évaluation formative des projets de développement des communautés sur les processus et sur les résultats, etc. L'expertise de contenu a été particulièrement pertinente pour faire évoluer certaines pratiques sociales sur le terrain comme celles des services charitables et individualisés en matière de sécurité alimentaire². Nos recherches indiquent aussi qu'il y aurait intérêt à travailler de concert CLSC et Directions de santé publique (DSP) pour augmenter la participation citoyenne dans certaines pratiques de concertation et de développement des communautés.

Il existe également une troisième expertise et c'est celle des communautés qui concerne la pertinence même des projets de développement. Il s'agit d'une expertise citoyenne qui s'exerce au travers de l'appropriation par les communautés de leur développement. Cette appropriation se renforce de la contribution des expertises de processus et de contenu.

La reconnaissance et l'addition de ces expertises sont susceptibles de donner les meilleurs résultats en termes de développement des communautés.

Composer avec des logiques paradoxales

Une seconde condition de succès du développement des communautés consiste pour les CLSC à naviguer au cœur d'une dynamique complexe que l'on peut illustrer ainsi:



Dans ce schéma, inspiré de Duperré (1992), on retrouve la logique descendante qui correspond aux politiques et programmes gouvernementaux de recours aux communautés, et qui se subdivise en deux logiques soit celle d'expertise prescriptive qui s'appuie sur le pouvoir des experts de déterminer le contenu des programmes pour répondre aux besoins des communautés, et la logique d'empowerment qui renvoie à la mobilisation active des communautés pour agir sur les déterminants de la santé.

À l'opposé, on retrouve à la base du schéma la logique ascendante qui correspond à l'aspiration des acteurs locaux de pouvoir déterminer localement les problèmes prioritaires et les stratégies d'action appropriées. Cette logique ascendante se subdivise elle-même en deux logiques³ soit la logique autonomiste qui est faite d'exigences d'autodétermination des pratiques, et la logique complémentariste qui renvoie à la demande d'institutionnalisation et d'intégration aux programmes issues de la logique descendante souvent pour des fins de survie financière⁴.

Au centre, se retrouvent les CLSC en interface entre les logiques descendante et ascendante, et en situation de double imputabilité soit vers le bas et leur milieu et vers le haut et l'appareil de planification régionale et nationale. En effet, les

CLSC sont à la fois partie des politiques et programmes descendants et à ce chapitre ils doivent tenir compte des exigences du Programme national de santé publique et du Plan d'action régional de santé publique. Mais ils sont aussi des experts du processus et des acteurs locaux du développement des communautés et, à ce titre, ils doivent assurer l'adaptation des politiques et programmes aux réalités locales et l'appropriation par les communautés de leur développement.

Les CLSC ont donc un rôle majeur à jouer pour que le développement des communautés fasse l'objet d'une régulation horizontale plutôt qu'une régulation verticale qui est identifiée comme un facteur défavorable au développement des communautés (CSBE, 2001: 58). Il s'agit précisément du défi des CLSC que de se situer de manière efficace à la jonction entre les logiques descendantes et ascendantes, en assumant un rôle de leadership démocratique (donc ni passif ni directif). Cette contribution stratégique des CLSC fera et fait déjà en sorte que sur le terrain, le développement des communautés soit à la fois influencé par les programmes et l'expertise de contenu en provenance des appareils de planification, et qu'en grande partie il repose sur la mobilisation et l'appropriation par les communautés. Dans cette perspective, CLSC ne sauraient être imputables des résultats du développement des commu-

nautés car il appartient aux communautés, ils sont imputables des moyens mis en place pour initier, stimuler et soutenir le processus.

Une approche stratégique et pragmatique du développement des communautés

Le développement des communautés est un outil puissant d'amélioration de la santé des personnes et des collectivités, mais c'est aussi un processus fragile et délicat qui peut facilement être enrayé même avec les meilleures intentions du monde. Tous les milieux ont leur histoire de concertation ou de partenariat avec leurs acquis et leurs échecs. Ces milieux ont des sensibilités et des particularités qui constituent soit des opportunités soit des obstacles au développement. Tenir compte de ces réalités dans l'intervention en développement des communautés est essentiel pour augmenter les chances de succès. Par exemple, il serait préférable de travailler avec les instances de concertation qui existent dans un milieu (même si elles ne correspondent pas tout à fait aux clientèles ou cycles de vie visés par le Plan d'action régional de santé publique) plutôt que de vouloir ajouter une structure à des acteurs déjà sur-sollicités. Bien plus, la multiplication des instances de concertation intersectorielle pourrait même mettre en péril la survie de celles qui existent et qui oeuvrent au développement de leur milieu.

Les plans d'action locaux de santé publique vont mobiliser une énergie extraordinaire dans les CLSC d'ici le 31 mars 2004. Même si le développement des communautés a besoin davantage de moyens additionnels sur le terrain que d'une nouvelle planification, tout indique qu'il faut passer par cette dernière pour augmenter les ressources disponibles. Pour ce faire, il faut arriver à additionner les expertises, composer avec les logiques paradoxales et faire preuve d'une approche pragmatique et stratégique du développement des communautés. ■■■

Références

Bégin, C. (2002). *Une toile à tisser...pour favoriser la qualité de vie de la population et le développement local : Perspective pour orienter l'action!*, Service de la prévention et de la promotion, Régie

régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, 9 pages.

Bélanger, J.-P., Sullivan, R., Sévigny, B. (2000). *Capital social, développement communautaire et santé publique*, Montréal, ASPQ, 223 pages.

CSBE (2001). *L'appropriation par les communautés de leur développement*, Québec, Conseil de la santé et du bien-être, 52 pages.

Doucet, Laval et Louis Favreau (1997). *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec. 464 pages.

Duperré, M., (1992). "Du discours à la réalité dans le partenariat public-communautaire en santé mentale: une expérience au Saguenay-Lac-Saint-Jean", *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 5, n° 2, Presses de l'Université du Québec, Québec, pp. 131-146.

Favreau, L. et Benoît Lévesque (1996), *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec. 230 pages.

Fournier, D., René, J.-F., Duval, M., Garon, S., Fontaine, A., Chénard, J., Lefebvre, C. (2001). "La dynamique partenariale sur les organismes communautaires dans le contexte de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux", *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 14, n° 1, Presses de l'Université du Québec, Québec, pp. 111-131.

INSPQ (2002). *La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*, Québec, Institut national de santé publique, 46 pages.

MSSS (2003). *Programme national de santé publique 2003-2012*, Québec, Direction générale de la santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux, 133 pages.

Pageon, C. (1991). *L'identité territoriale: la dualité rurale-urbaine dans la municipalité régionale de comté Les Basques*, Rimouski, Université du Québec. Rimouski, coll. Actes et instruments de la recherche en développement régional, n°8, 186 pages.

Proulx, J. (1997). *Le partenariat entre l'État et les organismes communautaires dans le cadre de la loi 120: l'enjeu de la complémentarité*, Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 202 pages.

¹ Cette article reprend les grandes lignes d'une conférence préparée par Denis Bourque et Louis Favreau pour la Rencontre nationale des CLSC en santé publique tenue à Montréal les 7 et 8 octobre 2003. Ce texte est disponible sous les coordonnées suivantes: Bourque, D. et Louis Favreau (2003). *Développement des communautés, santé publique et CLSC*, Cahier du Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CÉRIS), série Conférences, n°8, Université du Québec en Outaouais.

² Voir à ce sujet: Vézina, C. (2003). *Le rôle des bailleurs de fonds dans l'évolution des pratiques sociales des groupes communautaires québécois*, Essai de maîtrise en service social, École de service social, Université Laval.

³ Ces deux logiques sont de Proulx, J. (1997).

⁴ Voir à ce sujet: Fournier et al. (2001).

Éditorial

suite de la page 4

préparer adéquatement. Et, pour le préparer, encore faut-il connaître ce qui se fait sur le terrain, ce qui fonctionne bien et les raisons pour lesquelles il en est ainsi, ce qui ne fonctionne pas et les causes de ces dysfonctionnements. Encore faut-il, aussi, avoir une bonne connaissance des acteurs présents dans les milieux et des dynamiques qui y ont cours. Un tel examen demande un minimum de temps et une ouverture pour un véritable dialogue entre les régions et l'État.

Ce qui est en cause actuellement, c'est bien plus que des débats sur les structures et sur la légitimité des acteurs. Ce qui est en cause actuellement, c'est la manière de penser les changements et la manière d'actualiser les changements. À quand un véritable dialogue entre les régions et l'État, entre ceux qui interviennent sur le terrain et ceux qui, au palier national, élaborent les politiques et les programmes? Les forums régionaux et le sommet annoncés par M. Charest permettront-ils un tel débat ouvert?

À l'heure où des changements s'opèrent, qui modifieront passablement le paysage administratif et politique de notre société, il devient plus important que jamais de voir les organisations impliquées en développement social poursuivre au niveau de leur région le travail de sensibilisation et de promotion auprès des décideurs. Le thème de ce numéro est : quelles perspectives pour le développement social? La place occupée par le développement social dans les prochains forums régionaux sera, peut-être, une première forme de réponse. ■■■

¹ Briller parmi les meilleurs, Gouvernement du Québec, mars 2004.

² Les ministères composant le Comité ministériel du développement social sont : Santé et Services sociaux, Éducation, Emploi, Solidarité sociale et Famille, Travail, Sécurité publique, Justice, Relations avec les citoyens et Immigration.

³ «Charest veut rétablir les ponts avec les Québécois», Robert Dutrisac, Le Devoir, 9 février 2004.

⁴ Idem, page 8.

⁵ Rapport du Forum sur le développement social, Conseil de la santé et du bien-être, octobre 1998, p. 49.

Le développement social au Niger

Le Forum social nigérien

Par Martine Lévesque

Les 27, 28 et 29 septembre 2003, se tenait à Niamey, au Niger, un Forum qui a réuni près de 400 participants, représentants de la société civile. Réunir autant de gens, des jeunes, des femmes, des délégués des régions, dans un pays aussi vaste que le Niger relevait du défi. La richesse des débats en a fait un événement important dans l'histoire du mouvement social au Niger.

Trois forums

Il importe de mentionner que le Forum social nigérien avait été précédé de deux forums, le Forum social des femmes et le Forum social des jeunes, tenus simultanément les 25 et 26 septembre. Ces forums ont d'ailleurs largement contribué à alimenter les débats lors du Forum social nigérien. Le Forum social, initié par le Groupe Alternative de même que l'Organisation Nigérienne pour le Développement à la base du Potentiel Humain (ONDPH) et financé par l'Agence canadienne du développement international (ACDI), qui avait pour thème «**Un autre Niger est possible**» a donc permis l'expression de beaucoup de jeunes, de femmes et de délégations des régions. Notons enfin que le Forum social nigérien s'est inscrit dans la lignée du *Forum social mondial* et du *Forum social africain* et qu'il a permis d'approfondir la réflexion, le débat d'idées et la formulation de propositions alternatives en vue de susciter, chez les organisations de la société civile nigérienne, la réalisation d'actions axées sur la promotion d'une société solidaire.

Au cœur des débats : le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

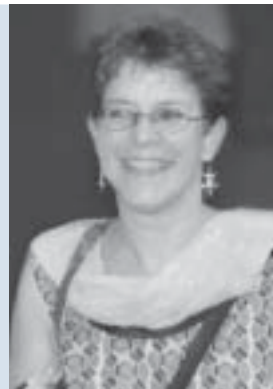
Les chefs d'état africains adoptaient, en juillet 2001, un plan stratégique de développement du continent dont l'objectif était de «placer les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie de la croissance et du développement durables». Ce plan, maintenant désigné sous le vocable NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), a figuré au cœur des débats du Forum. Alors qu'il suscite l'espoir chez ses initiateurs, qui affirment vouloir éradiquer la pauvreté et promouvoir le rôle des femmes, le NEPAD alimente aussi les craintes de certains qui lui reprochent de s'inscrire en conformité avec les politiques néolibérales imposées par les institutions financières internationales.

Parmi les conférences, certaines ont particulièrement retenu l'attention de l'auditoire. Éric Toussaint, Président du *Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde* a présenté ses travaux sur la question des transferts du Sud vers



Trois conférenciers : Pierre Beaudet, directeur de Alternative Montréal, Halidou Ouédraogo, président de l'Union interafricaine des droits de l'Homme et Idé Djermakoye, président de l'ONDPH et président du Forum social nigérien.

Martine Lévesque, qui signe cet article, est une coopérante québécoise. Elle est détentrice d'un baccalauréat en service social et possède une



solide expertise en développement communautaire, notamment dans l'accompagnement des communautés rurales. De 1997 à 2003, elle a œuvré en Amérique du Sud (Chili, Pérou et Bolivie) comme organisatrice communautaire dans des projets touchant le développement et la santé des peuples andins au sein de leurs communautés rurales. Depuis mars 2003, Martine et son conjoint, Normand Lévesque, accompagnés de leurs trois enfants, se sont envolés vers le Niger pour œuvrer à titre de coopérants volontaires pour le Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI). Le CECI est un organisme sans but lucratif de coopération internationale qui œuvre depuis plus de 40 ans dans les pays en développement d'Afrique, d'Asie, d'Europe de l'Est et des Amériques. Il a pour mission de lutter contre la pauvreté et l'exclusion auprès des populations les plus défavorisées et marginalisées de la planète. Le CECI a débuté ses activités au Niger en 1982.

Martine a travaillé avec l'*Organisation nigérienne pour le développement à la base du potentiel humain* comme conseillère en renforcement des capacités des organisations non-gouvernementales et associations de développement.



le Nord, illustré par des exemples régionaux spécifiques à l'Afrique de l'Ouest. Il a mis en lumière le lien entre la dette des pays du tiers-monde et les effets des ajustements, ainsi que la politique de l'Organisation mondiale du commerce. M. Toussaint a fait mention que chaque année, l'Afrique subsaharienne paie en service de la dette plus que l'addition des budgets de santé et d'éducation de toute la région.

Pierre Beaudet, d'*Alternative Canada* a dirigé son allocution autour du thème « Lutttes et résistances contre la mondialisation : de Seattle à Porto Alegre, la société civile tisse la toile de la solidarité », brochant un tableau des moments forts et des acquis du mouvement altermondialiste. Il a souligné que la résistance était de plus en plus internationale, internationalisée, « mobile » et « nomade ». M. Beaudet a amené les participants à s'interroger sur ce qui manque dans la « chimie » actuelle pour que l'on puisse, à grande échelle, faire reculer le néolibéralisme et le militarisme.

Halidou Ouédraogo, Président de l'*Union Interafricaine des droits de l'Homme* a entretenu les participants sur l'important thème de la « Justice et impunité en Afrique ». Ce thème a suscité de nombreux débats. M. Halidou a notamment souligné que des crimes économiques et sociaux et des crimes de sang restent impunis dans plusieurs pays africains, dont le Niger.

Une déclaration commune

Les participants au Forum social ont adopté une déclaration commune. Cette déclaration porte sur 7 aspects de la société nigérienne. Elle affirme notamment son rejet du NEPAD et de sa logique « de l'extraversion et de la perpétuation de la dépendance du continent africain vis-à-vis des grandes puissances mondiales, qui continuent de le considérer comme un réservoir de matières premières et un marché pour l'écoulement de leurs produits manufacturés ».

Cette déclaration dénonce également les coupes opérées sur les budgets des secteurs sociaux, notamment l'éducation, la

santé, l'accès à l'eau potable et l'assainissement et condamne la privatisation tout azimut des entreprises publiques déjà opérées et en cours, qui se soldent par des hausses des tarifs préjudiciables à l'accès des populations à des services sociaux essentiels et vitaux, des licenciements massifs de travailleurs et la fuite des capitaux.

À propos de la dette extérieure, la déclaration désapprouve la recherche démesurée de profit par ceux qui, au nom du remboursement de la dette, condamnent des millions de Nigériennes et Nigériens à la misère et à la désolation.

Les participants ont tenu à réaffirmer leur solidarité et leur appui aux mouvements des femmes pour l'égalité sociale et politique et contre toutes formes de violence et de patriarcat. Ils ont dénoncé l'oppression, la marginalisation et l'exclusion dont les femmes sont l'objet. Ils ont également apporté leur soutien aux organisations paysannes qui se battent contre les règles iniques du commerce mondial, telles qu'imposées par les puissances dominantes, les multinationales et l'Organisation mondiale du commerce.

La déclaration commune demande également que des sanctions appropriées soient prises à l'encontre des auteurs des crimes de sang et des crimes économiques et sociaux.

LE NIGER

Le Niger est entré dans l'ère de la démocratie multipartite en 1991. Ces progrès politiques ne se sont pas accompagnés toutefois d'une amélioration des conditions de vie de la population. Avec une population de près de 11 millions d'habitants, le Niger compte parmi les pays les plus pauvres au monde. Une pauvreté tellement généralisée que le Niger est bon dernier sur l'échelle du développement humain établie par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). La superficie cultivable représente à peine 12% du territoire. Pourtant, 85% des Nigériens vivent de l'agriculture et de l'élevage, qui servent essentiellement à nourrir les familles. 76% des hommes et 91% des femmes ne savent ni lire ni écrire. L'espérance de vie demeure très faible (44 ans).



Conclusion et défis

Le Forum a permis une avancée dans le sens de l'unité des mouvements sociaux du Niger. Il a réuni des acteurs très différents et parfois même opposés. Sa force réside justement de ne pas nier ces divergences mais en favoriser plutôt l'expression, pour permettre l'avancement des débats. De plus, il a contribué à créer un nouvel état d'esprit au sein de la société civile, dont les acteurs sont conscients que l'efficacité de leurs interventions dépend largement de leur capacité à s'articuler et à travailler ensemble, et que

leur crédibilité et leur légitimité sont intrinsèquement liées à leur capacité à défendre les intérêts des plus faibles et à formuler des alternatives véritables à toutes les politiques qu'elles n'ont de cesse de décrier.

D'autre part, le Forum social nigérien a permis à ses initiateurs d'identifier certains grands défis. En effet, le Forum devra rejoindre davantage d'organisations de la société civile. Il devra également rechercher une participation accrue des régions et des femmes. La place des démunis dans les

débats posera également des défis importants, le forum ayant réuni principalement des participants provenant des ONG, des associations de développement, des regroupements féminins, et des syndicats. La possibilité d'offrir une place aux pauvres, aux exclus, aux discriminés soulève toutefois la question des langues. Le forum ne devra plus se dérouler seulement en français, mais également en Haoussa, Zarma, Tamachez et Fulani, les langues nationales du Niger, reconnaissant ainsi le droit pour chacun de participer au débat dans sa langue. ■■■

NOUVELLES BRÈVES

La mise en place des Conférences régionales des élus

La loi 34, loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDÉRR) a été adoptée le 17 décembre 2003. Cette loi a pour objectif notamment de modifier le rapport entre le gouvernement et les régions, en confiant le développement des régions aux élus municipaux. À cette fin, la loi instaure de nouvelles structures, les Conférences régionales des élus (CRÉ). Il y en aura une par région administrative à l'exception des régions Nord-du-Québec et de la Montérégie, où il y en aura trois par région. Ces instances sont mises en place sur la base de l'imputabilité des maires et dans le cadre de la réingénierie de l'État afin que le gouvernement puisse décentraliser - à des structures imputables - certaines responsabilités et les ressources financières qui les accompagnent, le cas échéant.

Chaque conférence régionale des élus aura principalement pour mandat :

- d'évaluer les organismes de planification et de développement au palier local et régional, dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement ;
- de favoriser la concertation des partenaires dans la région et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région ;
- d'établir un plan quinquennal de développement définissant, dans une

perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région et en tenant compte notamment de la participation à la vie démocratique de la région des jeunes et, selon les principes d'égalité et de la parité, des femmes ;

- de faire en sorte que le plan quinquennal tienne aussi compte des stratégies et des objectifs régionaux en matière d'économie et d'emploi déterminés par le conseil régional des partenaires du marché du travail de son territoire et, le cas échéant, du schéma métropolitain d'aménagement et de développement adopté par la communauté métropolitaine de son territoire.
- De gérer les ententes spécifiques en vigueur et conclure de nouvelles ententes spécifiques pour la mise en œuvre du plan quinquennal de développement.

Les Conférences doivent être composées au minimum des deux tiers d'élus et au maximum du tiers des représentants socio-économiques. La représentation de la société civile s'exercera de façon différente pour les CRÉ de Laval, Île de Montréal et Longueuil. Le gouvernement recommande que les secteurs de l'économie, de l'éducation, de la culture et de la science soient représentés à la CRÉ.

Le gouvernement souhaite que les CRÉ soient fonctionnelles le 1^{er} avril 2004. D'ici là et depuis janvier 2004, les CRÉ provisoires doivent décider comment elles entendent faire la transition avec le CRD (transfert des employés, des actifs, etc.). À ce jour, onze CRD ont statué sur le transfert des employés et des actifs vers la CRÉ. Dans ces onze régions, le secrétariat de la CRÉ sera formé par le personnel du CRD. Ces régions sont le Bas-St-Laurent, le Saguenay-Lac-St-Jean, l'île de Montréal, l'Outaouais, l'Abitibi-Témiscamingue, la Baie-James, la Gaspésie-Les-Îles, Laval, le Centre-du-Québec, Québec et la Côte-Nord.

Les prochaines étapes

En 2004

- Simplification des structures et organismes en région ;
- Identification des activités et programmes à déconcentrer et décentraliser et identification de leurs sources de financement.

En 2005

- Transfert des responsabilités et des ressources. ■■■

Source : Sylvie Côté, Association des régions du Québec

Des projets, des actions...

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Une démarche intégrée pour lutter contre la pauvreté

par Jean-Sébastien Talbot

Aperçu du contexte

Salaberry-de-Valleyfield est une ville du Sud-Ouest québécois de 40 000 habitants où l'on observe une concentration importante de ménages à faible revenu et de caractéristiques familiales, sociales et économiques défavorables, particulièrement dans trois secteurs situés au centre (Fernand, 1994). Près de 6 000 personnes vivent dans des quartiers fragilisés par des facteurs de pauvreté qui touchent tous les cycles de vie. Cette défavorisation se manifeste, entre autres, par la détérioration de milieux de vie, l'accumulation d'événements stressants, une plus grande vulnérabilité devant les frustrations, moins de pouvoir et davantage de problèmes sociaux (criminalité, consommation de drogue, etc.)¹.

En plus d'un manque flagrant de conditions de vie minimales (bien se loger selon ses besoins et sa capacité de payer, se nourrir, se transporter, etc.), la pauvreté y exerce une pression constante qui détruit le tissu social des communautés. Outre la pauvreté, le manque de connaissances et l'analphabétisme sont d'autres obstacles à une citoyenneté entière, active et responsable. Les activités économiques y sont en déclin, voire inexistantes ou problématiques. De plus, on note une forte densité de circulation et un manque d'installations récréatives. Ils subissent aussi des contraintes physiques (axes routiers, terrains vacants, voies ferrées, etc.). Ils souffrent aussi d'une mauvaise image (les préjugés sont très importants à l'égard du Quartier Nord). On observe par ailleurs une criminalité plus importante, une vie communautaire défi-

ciente⁽²⁾, des situations personnelles difficiles (découragement, manque de confiance, insécurité; difficultés prononcées devant le stress, travail au noir depuis longtemps, alcoolisme, tensions dans les relations conjugales, dettes³).

En ce qui a trait aux services de santé, le CLSC constate qu'il rejoint peu la clientèle de ces milieux. Le Centre Hospitalier Régional du Suroît constate pour sa part que la population des quartiers anciens utilise beaucoup l'urgence⁽⁴⁾. Les services en général ont été réduits avec le temps. De plus, il y a tout lieu de croire que les enfants des quartiers anciens sont plus à risque d'être sous stimulés et de ne pas développer pleinement leur potentiel. Les enfants de ces quartiers vivent souvent dans un contexte familial



en rupture, une précarité matérielle et voire une exclusion sociale (focus group, mars 1999). Les problèmes de faim des enfants nuisent au rendement scolaire. Les frais scolaires (de surveillance, matériel scolaire, etc.) constituent un fardeau de plus pour de nombreuses familles aux revenus limités. De plus, les parents vivent des stress chroniques et souvent se sentent honteux de ne pas pouvoir offrir plus à leurs enfants. Ces réalités de pauvreté affectent aussi le

travail des ressources comme l'école (Brossard, 2000).

Bref, ces milieux de vie ont beaucoup à voir avec le fait d'être pauvre ou pas. À cet effet, une abondante littérature a documenté les impacts de la pauvreté sur les personnes et sur les communautés au cours des dernières années, mentionnons par exemple les écrits du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté (2002), ceux du Conseil de la santé et du bien-être (2002), du Conseil des affaires sociales (1989), repris par Leseman (1994), de Favreau et Ninacs (1993), de Favreau et Lévesque (1996), de Tousignant (1989), de Frohlich (2001) repris dans Potvin (2002), ou encore Wilson (1987 et 1993), repris par Mingione (1998).



Jean-Sébastien Talbot

La stratégie d'intervention

La démarche de revitalisation des quartiers anciens à Valleyfield cible les trois quartiers d'origine suite à une enquête entreprise en 1997 par deux groupes communautaires en habitation et qui a mis en évidence la précarité des conditions de vie des résidents des quartiers anciens⁵. La consultation⁶ qui suivit a permis de faire l'inventaire des interventions dans les quartiers, de faire consensus sur les situations décrites et sur l'échec des interventions traditionnelles.

Les 33 organisations présentes lors de l'assemblée publique du 8 décembre 1998 ont tracé le chemin à suivre : « Il faut arrêter la roue de la pauvreté, tout

le monde ensemble ». On envisageait alors de se donner des moyens :

- un plan d'ensemble (à court, moyen et long termes);
- un porteur de dossier;
- une intervention sur les « vrais problèmes »;
- une participation tenant compte de l'implication des résidants.

Pour saisir les différents aspects qui composent les conditions de vie de ces secteurs, quatre groupes de discussion furent organisés en mars 1999. Ils permirent de mobiliser une centaine d'experts sur les questions du logement, de la santé, de la vie économique, de la scolarité, de la vie communautaire et de l'aménagement.

Devant cette situation, les intervenants locaux, de plus en plus nombreux, ont convenu formellement d'un « plan de match de développement social » qui vise à :

- satisfaire les besoins de base, améliorer les conditions de logement, développer l'économie et l'emploi, stimuler les liens sociaux et culturels, favoriser la participation et la démocratie, améliorer l'aménagement du milieu et avoir un impact sur l'éducation de la population du territoire;
- améliorer les ressources présentes dans ces quartiers et fournir aux résidants un répertoire plus grand de moyens individuels et environnementaux leur permettant d'avoir un contrôle sur leurs conditions de vie;
- établir un nouveau partenariat entre les parties en vue de permettre la mise en œuvre d'initiatives stratégiques et structurelles.

Un engagement formel

En signant, en mai 2000, un cadre d'intervention, huit partenaires ont manifesté une volonté commune de renforcer les capacités d'action des citoyens et des ressources⁵. Ces partenaires sont :

- la Corporation de Développement Communautaire Beauharnois-Salaberry;
- le CLSC Seigneurie de Beauharnois;
- la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;
- le Diocèse de Salaberry-de-Valleyfield;
- le Centre Local d'Emploi de Valleyfield;

- le Centre Local de Développement de Beauharnois-Salaberry;
- la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands;
- la Sûreté régionale des Riverains.

Les partenaires se sont formellement engagés à développer des pratiques d'empowerment axées sur une approche de milieu qui devra avoir des résultats significatifs pour les résidants, les ressources et le développement de milieux de vie. Ils veulent mener des interventions axées sur les facteurs déterminants, liées les unes aux autres, mobilisant d'autres ressources du milieu et complétant les interventions existantes (tables de concertation, etc.).

Aperçu des réalisations et activités

Concrètement, tous les signataires se sont engagés à ce que leurs activités, leurs programmes et leurs plans d'action puissent s'arrimer à la présente démarche. Chaque partenaire a aussi pris des engagements particuliers afin de faciliter la démarche (leadership d'une activité ; soutien financier, matériel et humain). Le PRAQ est un moyen que s'est donné une communauté largement défavorisée afin d'agir sur plusieurs systèmes simultanément en fonction d'une

► *Concrètement, tous les signataires se sont engagés à ce que leurs activités puissent s'arrimer à la présente démarche.*

variété d'actions et de stratégies. Son premier plan de match repose sur une période de dix ans, décomposé en trois phases : première phase : 2000-2003 ; deuxième phase : 2004-2007 ; troisième phase : 2008-2011.

Depuis ce jour, plusieurs actions intersectorielles sont menées afin d'améliorer les conditions de vie

- vie communautaire : fêtes de quartiers, animateurs de quartier, constitution d'associations de quartier,

mise sur pied d'un local de quartier (programmation selon les besoins des résidants⁶), sensibilisation et recrutement de résidants (porte-à-porte permettant l'inventaire des compétences des résidants, etc.), bulletin de liaison (avec la participation de résidants) ;

- emploi : mise en place et soutien à l'intervention Alternance-Travail-Formation (activités d'insertion en emploi en collaboration avec les Régates de Salaberry-de-Valleyfield visant les chômeurs de longue durée), projet d'apprentis (salubrité des logements, subventionné par Santé Canada), embauche de résidants pour différentes interventions, projet de développement des compétences de base par l'organisation d'activités de quartier⁷;
- vie scolaire : implantation de 5 « écoles en santé » (soutien des projets des écoles et lien avec les ressources et le milieu, utilisation d'un local de quartier pour des rencontres de parents, plan d'action à l'égard de la violence, arrimage avec les ressources communautaires)⁸, « Moi je fais partie de la bonne gang » (Maison de la jeunesse 12-17);
- aménagement : comité de sécurité de quartier (Quartier Nord), activités avec le marché public, distribution d'arbres;
- logement : salubrité des logements⁹ (inspection de près de 80 habitations, promotion des moyens de réduction des problèmes d'humidité, recherche de financement et de partenaires, propositions de modernisation du stock de logement, etc.), projet intersectoriel de réaliser 14 unités de logement social avec services pour familles monoparentales¹⁰.

Pour réaliser ces actions intersectorielles d'empowerment, les ressources du milieu se sont formellement associées de façon coordonnée par...

- un cadre d'intervention dûment signé par huit organisations chargées de développer le milieu, la mise sur pied d'un comité de pilotage intersectoriel, des activités communales de ressourcement ¹¹;

(suite en page 36)

L'AIDE AU CONDITIONNEL

Réal Boisvert

Le livre de Pascale Dufour et de ses collègues a connu depuis sa sortie aux Presses de l'Université de Montréal un rayonnement appréciable. Plusieurs journaux en ont parlé. Des revues spécialisées en ont fait une recension. Il a reçu sur Internet une très bonne audience. En témoignent les fortes occurrences que les différents moteurs de recherche lui accordent et le nombre de sites qui lui

communication remarquée. Ce succès est bien mérité car la thèse défendue par les auteurs est d'actualité alors que leur regard sur la question de l'aide de dernier recours est indispensable à qui veut comprendre comment les politiques et les programmes publics traitent la question de la pauvreté ou comment ils favorisent ou entravent le développement social.

D'entrée de jeu, les auteurs rappellent que depuis une vingtaine d'années on assiste, un peu partout dans le monde, sous les effets conjugués de la globalisation des marchés et de la persistance de taux de chômage élevés, à la montée des mesures de réciprocité en matière de protection sociale. Ce phénomène est associé à une logique de contrepartie ou d'aide au conditionnel que Pascale Dufour et ses collègues tentent de décortiquer à travers les expériences qui ont cours au Canada, aux États-Unis, au Royaume Uni, en France, en Allemagne et au Danemark.

La contrepartie peut se définir de plusieurs façons. Mais en résumé, elle consiste à rendre «productives» des dépenses plus au moins passives consenties aux chômeurs ou aux personnes qui doivent recourir à l'aide sociale afin de mettre ces personnes en mouvement, de les sortir de ce que l'on désigne comme étant le piège de la dépendance, cela en leur destinant des obligations et des responsabilités accrues. La contrepartie emprunte différentes formules selon qu'elle s'applique à un pays ou à un autre, ou encore, selon qu'elle s'inscrit à telle ou telle époque.

Par exemple, les régimes de type Workfare, nous précisent Dufour et ses collègues, sont plutôt propres aux

pays anglo-saxons. Ils consistent à favoriser la recherche d'un emploi ou bien en forçant les bénéficiaires à travailler pour recevoir leur chèque, ou bien à développer leur employabilité afin

d'intégrer le marché du travail. Quant aux programmes de nature plus libérale, présents surtout dans les systèmes politiques de type socio-démocrate comme le Danemark ou conservateur comme la France et l'Allemagne, ils déploient des mesures de contrepartie plus élargies. Ils développent également des accords de réciprocité plus souples. Des mesures qui, tout en tant assorties de mécanismes de contrôle et d'actions punitives, misent sur le mérite, sur la responsabilité et l'autonomie des personnes afin d'encourager leur participation sociale. Dans le premier cas, les prestataires ont surtout des devoirs. Dans le second, ils sont co-responsables de leur situation et les accords de réciprocité qui les lient à l'État leur assurent des droits fondés en légitimité.

De façon plus concrète maintenant, la situation comparée du Danemark et des États-Unis démontre qu'il y a en effet «contrepartie» et «contrepartie». La transformation de l'État providence, dans un cas, et la progression soutenue du néolibéralisme dans le second, n'exercent pas le même effet sur l'évolution de l'aide au conditionnel. Ainsi, les plus démunis des américains se voient couper toute forme d'aide so-



Réal Boisvert



L'aide au conditionnel, La contrepartie dans les mesures envers les personnes en Europe et en Amérique du Nord
Pascale Dufour, Gérard Boismenu et Alain Noël, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003

consacrent un hyperlien. Alain Noël, co-auteur du livre, a donné, dans le cadre des conférences de l'Observatoire montréalais des inégalités sociales et de la santé (OMISS) une

cial après qu'ils en aient profité pendant une période de 24 mois. En revanche, depuis que leur pays a joint les rangs de l'Union européenne, les chômeurs danois ont vu passer leur durée de prestation de neuf ans à quatre ans ! On ne parle pas de la même chose, pour le moins...

Quelles que soient leurs particularités, les différentes formes de soutien du revenu ont toutefois plusieurs traits communs. Elles contribuent à peu près toutes à la création de deux catégories de personnes : les bons et les mauvais pauvres, les aptes ou les inaptes, ceux et celles qui participent joyeusement aux accords de réciprocité et ceux et celles qui sont plus récalcitrants. En outre, la montée de la contrepartie entraîne l'éviction d'un nombre significatif de prestataires des statistiques officielles. Enfin, et cette question est centrale, la contrepartie est de plus en plus une forme de gestion sociale. Pour reprendre les termes des auteurs eux-mêmes : « *les systèmes de protection sociale agissent de plus en plus sur le capital humain afin de faciliter l'adaptation des personnes aux demandes du marché du travail, au lieu de protéger celles-ci contre les risques sociaux amenés par les turbulences de ce même marché* » (p. 176).

Ce dernier point a des conséquences importantes. Désormais, si les tendances observées par Pascale Dufour et ses collègues sont des tendances lourdes, les systèmes de protection sociale contribueront désormais essentiellement à la lutte contre la pauvreté de façon plutôt populationnelle que structurelle. Ils verront essentiellement à obliger les pauvres à créer eux-mêmes la richesse qui leur permettra de dépasser leur condition plutôt qu'à profiter du partage de la richesse collective pour améliorer leur sort, quitte à ce que soient mis en place de coûteux dispositifs de contrôle et de surveillance. Ce n'est pas demain la veille qu'on assistera à l'implantation de mesures universelles et inconditionnelles de soutien du revenu. Du pain sur la planche pour les artisans du développement social ! ■■■

Une démarche intégrée pour lutter contre la pauvreté (suite de la page 34)

- un plan stratégique d'intervention de développement intégré des quartiers;
- la mobilisation de nombreuses autres ressources autour de projets précis ;
- participation aux tables de concertation (sécurité alimentaire de la table périnatalité; comité réussite scolaire de la table jeunesse, etc.);
- embauche d'intervenants;
- des comités de travail ;
- un bulletin de liaison ;
- etc.

Rapidement, la démarche PRAQ est devenue une réponse locale à la concentration de situations de pauvreté observées dans trois quartiers anciens. À la base de cette approche d'empowerment collectif, le constat qu'aucun progrès significatif ne pourra être enregistré si on s'en tient à un seul programme, dans un seul domaine. Ces partenaires ont opté pour une approche globale, le partenariat intersectoriel et la participation des résidents pour agir ensemble et autrement. Il s'agit maintenant de poursuivre le travail malgré la rareté des programmes de subventions dans le domaine de la revitalisation de quartier et de démarche intégrée pour lutter contre la pauvreté. ■■■

⁵ À ces acteurs s'ajoutent des collaborateurs réguliers comme le Ministère Emploi et Solidarité sociale, la Société d'aide au Développement des Collectivités du Suroît-Sud, la Direction de la santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie et des groupes communautaires et bénévoles.

⁶ Le CLSC, avec la collaboration de résidents, a organisé une clinique de vaccination qui a connu un franc succès. Le CLE envisage (sécurité du revenu) de dégager un agent (et du matériel) pour y offrir des services. Des activités destinées aux parents seront réalisées prochainement (grâce à la subvention de Santé Canada).

⁷ Aussi, recherche et développement pour la création des emplois pour les résidents des quartiers ; soutien possible au développement d'activités commerciales.

⁸ L'idée sous-jacente de l'intervention est de mieux coordonner le travail de l'école, l'environnement quotidien de l'enfant et des différents services afin d'améliorer la qualité de vie, l'estime de soi, les compétences sociales, le soutien social et le rendement scolaire des élèves. D'ailleurs, les pratiques de réseaux représentent, dans le champ du traitement, un modèle d'intervention prometteur, en raison de leurs dimensions touchant la promotion et la prévention. Aussi, on prévoit le développement d'activités organisées dans le quartier (loisirs, etc.) qui permettent aux enfants et aux parents de s'entraider, de valoriser leurs capacités et de leurs efforts, d'acquiescer des habiletés et de diminuer les risques de problèmes affectifs et comportementaux ainsi que d'abandon précoce des études.

⁹ Comité composé de la DSP, de la Ville, du CLSC, de la SHQ, du Comité Logement, du GRTSO. Possibilité de collaboration de la SCHL, du CHRS, d'une caisse populaire, d'une entrepreneur, etc.

¹⁰ Le PHARE. Les partenaires formellement associés au projet : Ville de Salaberry-de-Valleyfield, Centre local des services sociaux Seigneurie de Beauharnois (CLSC), Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Centre D'Main de femmes, Entraide Monoparentale, CPE la Campinoise, Partenaire pour la revitalisation des quartiers anciens (PRAQ), Carrefour du Partage, Table de périnatalité, Comité Logement, Commission Scolaire de la Vallée des Tisserands, Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield (OMH), Option ressource travail

¹¹ Visite en autobus de la Maison de l'amitié, du PRESQ à Buckingham et le Centre communautaire Val-Martin à Laval (l'autobus du développement social, animation et réflexion, présence de tous les partenaires, très stimulant) ; Forum économique de Verdun (Dr Cadieux) ; rencontre collective du ministère des régions (M. Dufour) ; rencontre du Ministre déléguée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion (Mme Léger).

¹ Observations recueillies lors des groupes de discussion, mars 1999.

² Les données sont tirées du projet piloté par Vision Travail qui soutient l'insertion de 10 résidents des quartiers et développé

par le Centre Local d'Emploi en fonction des problématiques des quartiers anciens

³ Rapport diffusé à plus de 100 exemplaires aux acteurs du milieu (conseillers municipaux, gérants de caisse populaire, curés, directeurs d'école, groupes communautaires, etc.).

⁴ Quatre groupes de discussion (focus group) réunissant plus de 100 personnes et portant sur la scolarité et l'emploi, la vie communautaire et l'aménagement, le logement, la santé. Cette activité visait l'approfondissement des problématiques, la validation et précision du diagnostic ainsi que l'inventaire des interventions possibles.



La France et le développement social

Des organisations françaises s'intéressent aux pratiques québécoises

Depuis maintenant plus d'un an, des dirigeants français des Caisses d'Allocations Familiales (Caf) s'intéressent de près aux pratiques québécoises de développement social. Cet intérêt a pris la forme de séminaires tenus en sol québécois qui ont permis à plusieurs de ces dirigeants de rencontrer des intervenants québécois de divers secteurs d'activité.

Nous vous présentons ici une brève entrevue avec M. Jean-Louis Haurie, directeur adjoint CAF de Bordeaux et animateur du Groupe de travail de la Caisse Nationale des Allocations Familiales Chantier 3 : Développement social local.

BDS : Monsieur Haurie, dites-nous d'abord ce que sont les Caisses d'Allocations Familiales.

JLH : Les Caisses d'Allocations Familiales (123 en tout) sont un des acteurs importants de la politique familiale et sociale du pays. Elles versent à près de 10 millions d'allocataires des aides financières en faveur des familles, du logement et de la lutte contre la précarité (notamment en assurant un minimum de ressources dans certaines situations difficiles).

Les aides aux familles visent à les aider dans leur vie quotidienne, à les soutenir en situation fragile (familles monoparentales, accueil d'enfant handicapé...) ou à favoriser l'accueil des jeunes enfants.

Les CAF conduisent également, à partir d'orientations nationales, une action sociale décentralisée.

BDS : En quoi consiste ce volet Action Sociale des Caf?

JLH : L'Action Sociale des CAF est fédérée autour de deux grandes finalités : accompagner la fonction parentale et favoriser l'épanouissement de l'enfant et contribuer au développement social local et à la cohésion sociale (notamment en prévenant l'exclusion et en favorisant la participation des habitants dans leur cadre de vie).

Cette action sociale est décentralisée, destinée à toutes les familles allocataires, complémentaire des prestations légales et

surtout préventive et promotionnelle. Elle regroupe divers types d'intervention : le soutien à des équipements ou services (crèches, centres sociaux...), l'intervention des travailleurs sociaux, le soutien à des associations qui assurent des services aux familles ou à des actions de développement local.

BDS : Les Caf mènent une réflexion sur la question du développement social local en lien avec leur préoccupation de soutien aux familles. Comment définiriez-vous le développement social local?

JLH : La réflexion du "chantier 3" repose sur deux idées force : la question du vivre ensemble est décisive dans notre société et la volonté de redonner au terme social son sens profond et actuel : "qui concerne la société". Elle se fonde sur une éthique qui pose que tout individu ou groupe d'individus a la capacité de participer à la définition et à la production de son histoire.

Dès lors, nous avons défini le développement social local comme un processus de développement social tendu à l'échelle d'un territoire vers l'élaboration et la réalisation d'un projet politique finalisé s'appuyant sur la mise en œuvre d'une stratégie fondée sur la capacité des différents acteurs à y participer.

BDS : Vous connaissez un peu les démarches québécoises en développement social. Quels rapprochements faites-vous entre les pratiques québécoises et françaises?



Jean-Louis Haurie

JLH : Les ressemblances entre les démarches québécoises et françaises me semblent reposer sur les mêmes réflexions et la même vision humaniste de l'action sociale.

Néanmoins, j'y vois deux différences essentielles :

Au Québec, le développement social semble inscrit comme tel dans la politique et les modes de fonctionnement de l'Etat québécois. Il repose sur des institutions et des outils spécifiques (tel ce journal) et des référentiels communs. En France, le développement social est plutôt inscrit dans des politiques sectorielles (politique de la ville, développement rural...) ou porté par des institutions particulières (CAF, Mutualité Sociale Agricole, certains départements).

L'autre différence se situe dans le rapport aux communautés et groupes d'habitants : le fonctionnement québécois étant très largement inscrit dans une histoire reposant sur le développement et le soutien des communautés. ■■■

Synthèse du document

Briller parmi les meilleurs

La vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec

Par Michel Morel

Le 11 mars dernier, le premier ministre Jean Charest a dévoilé le programme d'action gouvernemental pour les quatre prochaines années. Le document intitulé *Briller parmi les meilleurs : La vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec*, servira de document de réflexion en vue de 19 forums régionaux qui se tiendront entre avril et juin, lesquels seront suivis d'une rencontre nationale à l'automne prochain.

Le présent numéro de BDS porte sur le thème *Le développement social : quelles perspectives?*. Or, le contenu du document gouvernemental vient esquisser quelques-unes des grandes lignes de ces perspectives, en plus de donner un sens plus concret aux propos tenus par le ministre de la Santé et des Services sociaux et Président du Comité ministériel du développement social, M. Philippe Couillard, lors de l'entrevue qu'il nous accordait en février dernier. Il devient donc pertinent de proposer ici aux lecteurs une synthèse du document gouvernemental⁽¹⁾. La rédaction.

⁽¹⁾ À noter qu'on peut accéder au document dans le site Web suivant : www.premier.gouv.qc.ca.

Le message du premier ministre

Le premier ministre annonce d'emblée son intention : «*L'essence de notre mission est ainsi de faire le pont entre deux époques : entre celle de la naissance du Québec moderne et celle de l'émergence, à l'heure de la mondialisation, d'un Québec capable de briller parmi les meilleurs*». Il rappelle ensuite les réalisations du Québec et son évolution : «*Le Québec a grandi, mais il a surtout su grandir à sa manière, en affirmant ses valeurs. Notre système public de santé témoigne de notre adhésion à la justice sociale. Notre système public d'éducation incarne notre foi dans l'égalité des chances. Notre filet de protection sociale reflète la compassion qui nous réunit. Les Québécois ont raison d'être fiers de ce qu'ils ont accompli*».

Il identifie ensuite deux défis majeurs pour l'avenir : les changements démographiques et l'assainissement de nos finances publiques. Le vieillissement de la population amènera une demande croissante des services publics, notam-

ment en matière de santé, en plus de coïncider avec une diminution de la population active. Faire face à ces défis est, pour le premier ministre, un devoir d'État :

«*À défaut de revisiter nos façons de faire, l'écart entre le vouloir et le pouvoir de l'État ira en s'accroissant. (...)*

Nous allons faire le tri dans les engagements de l'État afin de privilégier les missions essentielles comme la santé, l'éducation et l'aide aux plus démunis. Nous allons déléguer à d'autres ce que d'autres peuvent faire mieux que l'État ou à meilleur coût. (...)

Nous allons décentraliser l'administration publique en confiant davantage de responsabilités aux citoyens des régions, qui ne

demandent pas mieux que de prendre en main leur avenir avec un État qui agira davantage comme accompagnateur des volontés régionales que comme prescripteur de solutions centralisées.

(...)

La remise en question n'est pas un sacrilège; elle est inhérente au devoir d'État».

Les valeurs que nous partageons

Le document énonce ensuite les valeurs sur lesquelles le gouvernement dit fonder son action :

- primauté des libertés individuelles,
- confiance dans la capacité des citoyens de se responsabiliser,
- esprit d'entreprise,
- engagement en faveur de la justice



- sociale,
- conviction de la nécessité d'un développement économique et durable,
- attachement aux valeurs démocratiques
- et affirmation de l'identité québécoise.

Une vision du Québec

«Le Québec offrira des soins de santé et de services sociaux de qualité, accessibles partout. L'éducation sera résolument orientée vers la réussite. Sur le plan économique, le Québec aura significativement progressé, et les citoyens des régions auront effectivement pris en main leur stratégie de développement. Le Québec sera solidaire, aidera ses familles et soutiendra ses jeunes. Le Québec sera fort au sein de la fédération canadienne, et bénéficiera d'un État moderne et efficace».

Deux enjeux incontournables :

- Se libérer du **piège budgétaire** pour se donner des marges de manœuvre nécessaires à son développement.
- Apporter des réponses appropriées aux **changements démographiques**.

Pour sortir du piège budgétaire...

Au départ, cinq constats sont affirmés :

1. Nous dépensons plus en services publics que les autres provinces canadiennes.
2. Cet écart s'est accru au cours des dernières années.
3. Si l'on se projette dans l'avenir, on prévoit que les coûts de reconduction des programmes actuels progresseront plus rapidement que les revenus de l'État.
4. Au cours des dernières années, et malgré l'atteinte du déficit zéro, la dette publique n'a pas cessé de s'alourdir.
5. Dans l'avenir pour combler l'écart entre les dépenses et les revenus, l'État québécois ne peut accroître davantage les impôts ni ignorer le problème de la dette.

... trois directions :

1. Le Québec doit créer davantage de richesse en misant sur la croissance économique.
2. Nous devons réussir à rendre notre État plus efficace.

3. Il faut que le gouvernement fédéral apporte une réponse satisfaisante et durable au problème du déséquilibre fiscal.

Pour répondre aux changements démographiques...

En lien avec le vieillissement accéléré de la population, des constats :

1. Le vieillissement aura un impact sur l'économie et le marché du travail.
2. On assistera à un accroissement de la demande de services publics.
3. Les régions ressources sont déjà touchées par un déclin démographique marqué.

...des orientations :

1. Se donner un solde migratoire plus favorable.
2. En arriver à un nombre plus élevé de naissances.
«... le temps semble venu d'intégrer dans une politique de la population les différentes initiatives visant à accroître l'immigration, à favoriser l'installation des immigrants en région, et à agir de façon appropriée sur les différents facteurs qui conditionnent le choix d'avoir des enfants».

Les orientations gouvernementales :

Les priorités d'action du gouvernement s'articulent autour de sept orientations stratégiques :

1. Améliorer l'état de **santé** de la population et rendre **accessibles** des services sociaux et de santé de **qualité**.
2. Orienter l'**éducation** vers la **réussite**.
3. Réaliser le **plein potentiel économique** du Québec, dans une perspective de **développement durable**.
4. Favoriser l'autonomie et le développement des **régions**.
5. Soutenir l'épanouissement de la **famille**, favoriser la **natalité** et le **développement social**.
6. Affirmer l'**identité du Québec** et promouvoir ses intérêts et sa **culture** au Canada et dans le monde.
7. Revoir le rôle et les façons de faire de l'**État**.

Concernant la santé et les services sociaux

Le gouvernement entend :

- Réduire l'attente et désengorger les

urgences.

- Améliorer les services offerts aux personnes les plus malades et les plus vulnérables.
- Rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace et plus performant.
- Renforcer l'imputabilité et la transparence et, à cet effet, créer le poste de Commissaire à la santé et aux services sociaux.
- Mobiliser les efforts de plusieurs ministères en vue d'accroître la prévention et d'améliorer la santé publique.
- Réinvestir dans la santé, mais en le faisant de façon performante.

Concernant l'éducation

Le gouvernement entend :

- Assurer un meilleur encadrement des élèves et un soutien accru aux parents afin de contrer l'échec et le décrochage scolaire.
- Faire en sorte que les élèves soient présents une heure et demie de plus par semaine à l'école primaire.
- Faciliter le passage entre le secondaire, le collégial et l'université.
- Améliorer l'apprentissage du français et favoriser l'apprentissage d'une deuxième et même d'une troisième langue.
- Informer davantage les élèves et leurs parents des possibilités offertes par la formation professionnelle et technique.
- Tenir le forum sur l'avenir de l'enseignement collégial en 2004.
- Tenir une commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement à long terme des universités.

Concernant l'économie

Le gouvernement entend :

- Baisser les impôts et simplifier la fiscalité.
- Favoriser la croissance des investissements privés.
- Entreprendre la relance du développement énergétique.
- S'assurer que le développement économique soit un développement durable, notamment par une stratégie, le Plan Vert du Québec.
- Déployer en 2004 une stratégie de qualification de la main-d'œuvre et reviser les instruments d'intervention touchant le marché du travail.

- Le rôle des sociétés d'État dans le développement économique consistera à stimuler l'investissement privé créateur d'emplois.
- Amener à 3% la part du PIB consacrée à la recherche et au développement.

Concernant les régions

Le gouvernement entend :

- Une première étape a été franchie dans la décentralisation avec l'amélioration des règles de gouvernance régionale.
- En 2004, lors d'une deuxième étape, les ministères et organismes du gouvernement identifieront les programmes et activités susceptibles d'être décentralisés vers les municipalités ou les MRC.
- La troisième étape sera la détermination des programmes et activités effectivement transférés, à partir d'une démarche de négociation.
- Proposer, en 2004, une stratégie de création de richesse par les ressources naturelles, en partenariat avec les régions et les communautés autochtones.
- Accorder un soutien accru à un certain nombre de secteurs d'activité, notamment l'industrie touristique, l'agriculture et l'agroalimentaire, le secteur minier et le domaine du bois d'œuvre.

Concernant la famille et le développement social

Le gouvernement entend regrouper dans une politique familiale d'ensemble les différentes initiatives mises en œuvre au cours de son mandat. Et :

- Viser prioritairement la réduction du fardeau fiscal des familles, notamment les familles de classe moyenne, dans le cadre de l'allègement de la fiscalité des particuliers.
- Atteindre, d'ici mars 2006, la cible de 200 000 places en services de garde.
- Présenter d'ici l'automne 2004 les premiers éléments d'une politique de conciliation travail-famille.
- Reprendre le plus rapidement possible les discussions avec le gouvernement fédéral concernant la mise en place du régime québécois de congé parental.

Les directions de l'action gouvernementale aux chapitres de la santé, des

services sociaux et de l'éducation représentant des éléments clefs des priorités du Québec en matière de développement social. Mais il faut agir sur d'autres fronts :

- Le premier Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sera fondé sur le respect de la dignité des personnes, sur un meilleur exercice des droits et responsabilités de chacun et sur la nécessité de donner à tous une égalité des chances dans la vie.
- Le logement social fera l'objet d'investissements supplémentaires.
- L'intégration des jeunes dans la vie active sera soutenue avec la mise en œuvre d'une stratégie jeunesse.
- Des réformes seront apportées au système judiciaire pour le rendre plus efficace et plus accessible.
- Le gouvernement entend renforcer la sécurité des citoyens en agissant sur le système correctionnel, en complétant la réforme de l'organisation policière et en révisant la loi encadrant la sécurité privée.

Concernant l'identité du Québec, sa culture

Le programme d'action vise à assurer la promotion de la langue française, l'expression de la culture québécoise et le soutien à la francophonie.

À ces fins, le gouvernement entend :

- Renforcer les mesures favorisant la francisation des milieux de travail et l'apprentissage du français.
- Améliorer la situation socio-économique des artistes.
- Établir des liens entre les différentes composantes de la collectivité québécoise, notamment avec les communautés autochtones.
- Arriver à s'entendre avec le gouvernement fédéral sur les questions de déséquilibre fiscal, de péréquation, de financement des infrastructures et le congé parental.
- Au plan international, assurer une présence visant la promotion de nos intérêts économiques, notamment avec les États-Unis et la France.

Concernant l'État

La priorité du gouvernement est de recentrer l'État sur ses missions essentielles : santé, savoir, prospérité, sécurité et identité.

À cette fin, le gouvernement a entamé une révision systématique du fonctionnement de l'État, en revoyant les structures, les programmes et les façons de livrer les services. Dans cette entreprise de modernisation, le gouvernement considère ses employés et les syndicats qui les représentent comme des partenaires.

- En 2004, le gouvernement présentera une politique cadre applicable aux partenariats à établir entre les secteurs public et privé.
- Le gouvernement entend présenter une politique intégrée de la population, touchant à la fois natalité et immigration
- Le gouvernement entend se donner une stratégie en vue de répondre aux besoins de main-d'œuvre de l'économie québécoise
- Le gouvernement entend analyser les effets structurels majeurs des changements démographiques sur l'économie
- Un projet global de réforme des institutions démocratiques sera présenté et soumis à des consultations publiques.

En conclusion

Par ce programme d'action, le gouvernement veut présenter à la population une vision globale et complète de ses intentions en début de mandat. *« Cette vision, lit-on plus loin, ne pourra devenir réalité sans la collaboration de tous »*

► *« Cette vision ne pourra devenir réalité sans la collaboration de tous et la mobilisation de chacun des citoyens impliqués ».*

et la mobilisation de chacun des citoyens impliqués». (...) « En rendant public ce programme, le gouvernement entend assurer cette mobilisation, et s'appuyer à cette fin sur l'adhésion et l'appui de la population »¹. ■■■

¹ La présente synthèse s'appuie sur le document Sommaire Briller parmi les meilleurs : La vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec, mars 2004.

NOUVELLES BRÈVES

FORUM MONTRÉALAISES EN ACTION, POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES : SUIVI DU SOMMET DE MONTRÉAL

Le 12 décembre dernier, près d'une centaine de personnes se sont réunies à Montréal pour participer au « Forum Montréalaises en action pour l'égalité des femmes et des hommes ». L'activité visait à faire le point sur le suivi des engagements pris par la Ville de Montréal en matière d'égalité des sexes dans le cadre du Sommet de Montréal. Lors de ce Sommet en juin 2002, la Ville s'était en effet engagée à donner suite aux demandes de la délégation « femmes » par la création d'un Conseil des Montréalaises, l'élaboration d'une politique municipale d'égalité entre les femmes et les hommes, la création du Bureau Femmes et Ville, l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes, l'application du Programme d'accès à l'égalité et enfin, l'élaboration d'une politique d'aménagement sécuritaire des lieux publics.

Les présentations et les échanges de la journée ont témoigné de la mobilisation soutenue des groupes de femmes et de l'intérêt des intervenants municipaux à assurer le succès de l'ensemble de cette démarche vers l'égalité.

Pour en savoir plus : www.ville.montreal.qc.ca/femmesetville (Site disponible au mois de mars). ■■■



PROJET MUNICIPAL SUR LES GRAFFITI

Vous voulez en apprendre plus au sujet du Projet municipal sur les graffiti qui a lieu dans 14 arrondissements de la Ville de Montréal? Vous pouvez consulter le site web à l'adresse suivante : www.projetgraffiti.com En plus de faire de la prévention sous forme d'animation de milieu avec les jeunes, les 72 animateurs engagés sur ce projet se servent d'une trousse d'outils, dont une vidéo créée dans le cadre de ce projet, pour faire de la sensibilisation auprès du public touché par le phénomène. Une exposition itinérante d'œuvres légales créées par des graffiteurs se promènera dans différents arrondissements de la Ville de



Montréal entre le 15 mars et 5 juillet 2004. Le projet, financé par le Fonds Jeunesse Québec, a débuté en mai 2003 et se terminera en septembre 2004. ■■■

RENFORCER L'INTÉGRATION DE LA PROMOTION ET DE LA PRÉVENTION DANS LES PROGRAMMES LOCAUX ET RÉGIONAUX DE SANTÉ.

2^e colloque international sur les programmes locaux et régionaux de santé. Québec, du 12 au 15 octobre 2004.

Pour information :

www.colloquequebec2004.com ■■■

POUR RENOUVELER LA DÉMOCRATIE... PLACE AUX CITOYENS

9^e colloque biennal du Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC, Salaberry-de-Valleyfield, 3-4 juin 2004.

Pour information : www.rqjiac.qc.ca ■■■

DU NOUVEAU POUR LA CONCERTATION LOCALE À MONTRÉAL

Le développement social de la Ville de Montréal a conçu et élaboré un site internet **interactif** consacré à la concertation locale à Montréal, répondant à trois objectifs spécifiques : outiller, réseauter et informer toute personne interpellée par les instances montréalaises de concertation de quartier. Ainsi, visiteurs, citoyens aussi bien qu'intervenants dans le domaine, pourront interroger le site, partager leurs idées et leurs réflexions en utilisant un « forum » interactif. On pourra également découvrir l'histoire, les réalisations et les activités courantes de chacune des tables de concertation multisectorielles en consultant la page qui lui est dédiée. On dénombre un total de trente instances de concertation multisectorielles à Montréal. Le site sera en ligne à la mi-mars à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/concertation. ■■■

NOUVELLES BRÈVES

Association des CLSC et CHSLD du Québec :

JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

par Denis St-Amand

Le développement des communautés a fait l'objet d'une journée d'échange entre les principaux acteurs de santé publique (Institut national de santé publique du Québec, Direction régionale de santé publique, CLSC, MSSS) lors de la rencontre nationale des CLSC en santé publique le 8 octobre dernier.

Cette journée a réuni plus de 250 participants qui ont mis en évidence les actions engagées avec les milieux. L'approche des CLSC à cet égard, permet de miser sur l'expertise acquise au cours des vingt dernières années pour agir localement. Le programme national de santé publique favorise l'engagement formel autour des actions portant sur les déterminants de la santé et du bien-être. À ce titre on constate une volonté réelle de partager les compétences acquises, de s'associer avec les acteurs locaux pour soutenir les actions citoyennes. Plusieurs présentations ont relevé la nécessité pour les intervenants de s'inscrire en cohérence avec les enjeux locaux de développement déterminés par les populations elles-mêmes.

Les acteurs institutionnels de santé publique sont donc appelés à supporter l'action locale. Pour ce faire, il est nécessaire d'innover dans les façons de faire pour évaluer l'impact des différents projets sur

la santé et le bien-être des communautés, créer des liens de confiance entre les acteurs dans le respect des responsabilités



respectives et de la dynamique des milieux. Enfin, cette journée nous a permis de saisir les enjeux auxquels sont confrontés les communautés rurales pour assurer la pérennité de développement de leur localité, pour placer la question de la lutte aux inégalités sociales et de santé au rang des priorités qui génèrent des résultats probants sur le bien-être des individus, des familles et des milieux. L'événement a permis d'apprécier la présentation Denis Bourque qui précise que le défi des CLSC est de maintenir une position d'équilibre entre « les logiques descendantes et ascendantes », pour que le développement des communautés soit à la fois influencé par les programmes et l'expertise de contenu en provenance des appareils de planification, tout en reposant sur la mobilisation et l'appropriation par les communautés. ■■■

COLLOQUE DU CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE

Pour célébrer son dixième anniversaire, le Conseil de la santé et du bien-être a organisé un colloque sur le thème « Comment faire mieux pour apprécier à sa juste valeur le système de services de santé et de services sociaux ? » Ce colloque, tenu les 8 et 9 décembre 2003 au Centre des congrès de Québec et animé par M. Yannick Villedieu, fut l'occasion d'échanges entre la population et les divers acteurs du système de services. Certaines leçons se dégagent de ces échanges : il importe de définir un cadre d'évaluation du système de services, de centrer davantage l'évaluation du système sur les besoins de la

population, d'intégrer l'évaluation à la gestion du système, d'accentuer la participation de la population à l'évaluation, de mieux diffuser les résultats de l'évaluation et de veiller à ce que ces résultats se traduisent en action. ■■■



CRÉATION DU CENTRE D'ÉTUDES SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ DE MONTRÉAL

L'OMISS est heureux d'annoncer la création d'un centre d'étude dédié aux



questions touchant les inégalités sociales de santé de Montréal. Ce centre réunit 26 chercheurs de différentes disciplines qui verront à intégrer leur travaux afin de répondre à quatre grandes questions :

- Comment les inégalités sociales se transforment-elles en inégalités de santé ?
- Comment diminuer les inégalités sociales associées aux états de santé ?
- Comment diminuer l'impact des inégalités sociales sur la santé ?
- Comment diminuer l'impact des problèmes de santé sur l'accroissement des inégalités sociales ?

Ce centre est financé par le biais d'une initiative stratégique des Instituts de recherche en santé du Canada pour la création de centres de développement de la recherche. ■■■

Pour en savoir plus : www.omiss.ca

NOUVELLES BRÈVES

De la société civile à la communauté des élus

Réal Boisvert, Comité de rédaction de BDS

« La pire attitude que nous pourrions adopter en cette période de transition, c'est de prendre une pause et d'attendre que les choses se passent... » C'est en ces termes que madame Josée Tremblay, directrice générale du Conseil régional de concertation et développement (CRD) de la région de Québec, donnait le coup d'envoi de la rencontre régionale sur le développement social du 13 février à Québec, rencontre dont l'un des objectifs consistait à identifier les avenues permettant d'assurer la poursuite de l'action en développement social dans le contexte de la création de la Conférence régionale des élus (CRÉ).

Les élus ne peuvent pas faire de miracles

Loin d'être sourd à l'appel de madame Tremblay, Norbert Rodrigue, président de l'Office des personnes handicapées du Québec, a rappelé, en conférence d'ouverture, qu'il n'est pas vrai qu'il faut attendre que la richesse se crée avant de la partager. La société, en ces temps de néolibéralisme planétaire, n'est surtout pas à l'abri de l'implosion et de la fracture sociale. Le développement social, selon Norbert Rodrigue, doit être plus que jamais à l'agenda des préoccupations publiques. « Rien dans le contexte actuel, a-t-il affirmé, ne doit nous amener à baisser la garde. Il

faut s'accrocher, avec patience et résolution, aux valeurs auxquelles nous croyons, car, malgré tout ce que nous pouvons individuellement, nous sommes incapables de résoudre les grands problèmes qui nous affligent : pollution, pauvreté, insécurité alimentaire, analphabétisme et suicide. » Norbert Rodrigue a poursuivi en disant que, sur ces sujets, les élus à eux seuls ne peuvent pas faire de miracles. Ils ne peuvent se passer de la société civile.

Des solutions? Pour s'attaquer aux grandes problématiques actuelles, il importe de prendre en compte un certain nombre de conditions essentielles. Norbert Rodrigue en a retenu cinq : 1) il faut rassembler et tendre des ponts entre les groupes sociaux et les idéologies qu'ils véhiculent; 2) admettre que la question du développement concerne tous les citoyens; 3) travailler de plus en plus à l'éveil des consciences; 4) intégrer les personnes et les faire participer à la vie collective; et 5) conserver les acquis et protéger l'expertise. « S'il est un ou deux conseils que je donnerais aux élus dans le contexte de la nouvelle gouverne régionale, a conclu Norbert Rodrigue, c'est de prendre le temps de bien connaître le territoire et de maintenir les trajectoires qui ont été données par les forces vives du milieu afin que nos communautés soient capables d'intégrer les personnes et de voir à l'actualisation de tout leur potentiel de développement ».



Les trajectoires du développement régional

Parlant de trajectoires, il était de mise qu'une telle journée mette en perspective les grands axes de développement social soutenus dans la région de Québec au cours des dernières années. Georges Letarte, agent de développement au CRCD, s'en est chargé. Il a d'abord rappelé que le plan d'action en développement social adopté en 2001 était ambitieux. En plus de se donner

comme objectif de faire la promotion du développement social dans la région de la Capitale-nationale, il visait à renforcer le tissu social des communautés, à lutter contre la pauvreté et ses conséquences, de même qu'à intégrer la vision préventive dans les interventions des organismes communautaires. Sur chacun des ces axes des progrès ont été accomplis, mais il reste encore beaucoup de chemin à faire, a précisé M. Letarte. Par exemple, aujourd'hui dans la région de Québec, le milieu communautaire en santé et en services sociaux est consolidé et on observe une meilleure complémentarité des services en santé, sauf que la région a encore de la difficulté à attirer des immigrants et les femmes sont toujours peu représentées dans les instances décisionnelles. La criminalité est en baisse et le nombre de places en services de garde a augmenté, mais en même temps les services de proximité et les services de

transport en milieu rural sont toujours fragiles. Au plan de la lutte contre la pauvreté, le taux de chômage, le nombre de prestataires de l'assistance emploi et le pourcentage de la population vivant sous les seuils de faible revenu ont diminué, mais l'accès au logement est de plus en plus difficile. Enfin, au regard des services préventifs, beaucoup de projets ont été mis en place. Cependant les problématiques de l'itinérance et de

la santé mentale restent préoccupantes...

Les retombées du développement social sur le terrain, au quotidien

Ce survol trop rapide des retombées du plan d'action en développement social a été enrichi par un panel d'acteurs du milieu. Autant de gens en provenance de différents secteurs qui sont venus confir-

(suite en page 45)

Forum sur le soutien économique aux familles

DES CONSTATS PARTAGÉS, UNE RÉFLEXION AMORCÉE

À Montréal, le 13 novembre dernier, a eu lieu le *Forum sur le soutien économique aux familles*. Cet événement, organisé par le Conseil de la famille et de l'enfance, a rassemblé près de 150 personnes de milieux universitaires, communautaires et gouvernementaux. Le Forum s'inscrivait dans le cadre des activités soulignant le 15^e anniversaire du Conseil.

À cette occasion, le Conseil de la famille et de l'enfance souhaitait offrir un lieu de réflexion et d'échanges permettant de débattre des questions relatives aux politiques publiques de soutien économique aux familles ayant des enfants à charge. Dix ans après l'*Année internationale de la famille*, ce fut l'occasion d'examiner la situation économique des familles en intégrant comme sujets de réflexion la fiscalité, le soutien financier et les services dédiés aux familles avec des enfants à charge.

Les présentations de la matinée ont permis de partager des constats. C'est ainsi qu'à partir de données récentes (disponibles sur le site du Conseil), la présidente sortante du Conseil dressa un bref portrait de la situation socio-économique des familles du Québec. Outre la situation démographique, désormais largement documentée, la présentation abordait d'autres changements sociaux majeurs tels que le mouvement irréversible de l'accès des femmes au marché du travail et la présence des mères en emploi même lorsqu'elles ont de jeunes enfants. Il fut aussi fait mention de la mouvance des parcours de vie des familles actuelles. Ces réalités sociales entraînent la nécessité d'adapter le soutien gouvernemental aux réalités familiales.

D'autre part, à partir de données compilées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), spécifiquement pour le Forum, on a pu constater que la situation économique des familles avec des enfants mineurs, lorsque l'on tient compte du revenu moyen en dollars constants, progresse, mais lentement. La situation demeure

particulièrement préoccupante pour les familles monoparentales et pour les jeunes couples. D'autre part, on fit ressortir que très tôt dans l'échelon des revenus, les familles sont exclues de l'ensemble des mesures d'aide gouvernementales tant fédérales que provinciales.

Après cet exposé, les conférenciers ont complété le portrait de la situation en comparant le soutien gouvernemental offert au Québec avec celui d'autres pays en interrogeant la pertinence des orientations prises par les gouvernements à l'égard de la famille. C'est ainsi que M. Alain Noël, professeur au département de science politique de l'Université de Montréal et directeur du Centre de recherche sur les politiques et le développement social (CPDS), a situé le Québec dans la mouvance libérale propre aux pays anglosaxons, avec toutefois un certain nombre de traits particuliers qui reflètent notamment la force historique du mouvement des femmes et la teinte social-démocrate qui caractérise l'approche du Québec. Toutefois, selon M. Noël, le Québec risque de rentrer dans le rang et de perdre cette spécificité si on ne prend pas garde de préserver ces acquis et ces avancées en matière de politiques sociales. Donnant pour exemple le réseau des services de garde, il rappela que son développement est somme toute récent et perfectible, de telle sorte que sa remise en question lui apparaît prématurée.

M. Pierre Fortin, professeur au département des sciences économiques de l'UQAM et associé à l'Institut de recherches avancées (ICRA), amena l'assemblée à s'interroger sur l'évolution récente de l'aide financière du Québec à l'égard des familles. Les données présentées illustrèrent la transformation de l'aide financière. L'aide à la famille qui était en 1995 concentrée sous la forme d'allocations s'est transformée de telle sorte qu'en 2003, 50 % des investissements québécois dans le domaine familial était dirigé vers les services de garde. Est-ce le choix à faire? Cela donna lieu au débat sur le rôle de l'État et



a mis en lumière l'importance pour la société toute entière d'assumer sa part des responsabilités à l'égard des enfants.

La journée s'est poursuivie par des échanges en ateliers. Les débats ont porté sur les façons d'assurer le soutien économique aux familles à partir d'angles différents (jeunes familles, familles en situation de précarité financière, aide gouvernementale tout au cours du cycle de vie, adaptation de l'aide aux réalités des familles). Des personnes ressources provenant de domaines variés ont contribué, par leurs réflexions et leur expertise, à la qualité des échanges.

Enfin, l'activité de clôture regroupa des représentants de divers organismes autour de la question de l'universalité des mesures d'aide financière aux familles. Les propos recueillis convergeaient vers l'importance d'assurer à tous les parents un soutien adéquat, que celui-ci s'exprime sous la forme d'une aide financière directe ou par des services universels. Plusieurs ont fait mention qu'il s'agissait là d'une question d'équité et de reconnaissance des rôles parentaux. La prolifération de mesures ciblées a été considérée comme un danger pour la cohésion sociale en partie parce qu'elles contribuent à la stig-

NOUVELLES BRÈVES

matiation d'un certain nombre de familles. Des doutes sur l'efficacité de ces mesures ont été exprimés.

Dans son message, M. Vincent Auclair, adjoint parlementaire et député de Vimont représentant du ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille a rappelé que son gouvernement était en train de travailler à l'élaboration d'une politique familiale. Il ajouta que cette politique se doit de respecter la réalité des familles et que le réseau des services de garde ne sera pas la seule pièce de cette politique familiale, loin de là.

La présidente sortante clôtura la rencontre en conviant les organismes intéressés à s'approprier les sujets débattus lors du Forum. Les représentants d'organismes communautaires exprimèrent un intérêt enthousiaste à l'idée de tenir des rencontres de formation à l'intention d'agents multiplicateurs sur ces questions. Pour les milieux œuvrant auprès des familles, être mieux informés et outillés, constitue sans conteste un atout important pour mieux saisir la réalité des familles et orienter leurs actions de soutien à leur égard.

La publication des Actes du Forum est prévue pour le début du printemps. D'ici là, les personnes intéressées à prendre connaissance des données relatives à la situation économique des familles sont invitées à consulter le site du Conseil à l'adresse www.cfe.gouv.qc.ca. ■■■

Par Danielle Aubert, Analyste-conseil
Conseil de la famille et de l'enfance

LE SITE POLITIQUESOCIALES.NET, VOUS CONNAISSEZ ?

Le site PolitiquesSociales.net offre à ceux et celles qui s'intéressent aux politiques sociales un accès facile, direct, gratuit et permanent aux documents touchant bon nombre de politiques sociales en Amérique du Nord, dans l'Union européenne et dans les principaux pays d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Sud. Le site est produit par le Centre de recherche sur les politiques et le développement social, CPDS, de Montréal. ■■■

De la société civile à la communauté des élus

(suite de la page 43)

mer le fait que, dans la région de Québec, le développement social ce n'est pas que des mots, mais des projets concrets, des interventions tangibles, des actions diversifiées qui ont transformé les communautés et les milieux de vie.

Certes, a précisé Ginette Bergevin du Regroupement des femmes 03, depuis l'adoption du plan d'action la parité homme-femme dans les instances décisionnelles est loin d'être atteinte, mais elle est en constante progression. Oui les acquis sont fragiles, a dit Guy Néron du CLD de La Malbaie, mais les entreprises en économie sociale de la région ont créé au cours des trois dernières années plus de 500 emplois, un puissant levier de développement des milieux. Le cas de l'entreprise la Commode par exemple, dirigée par Monsieur Jacques Beaudet, compte pour l'un des plus beaux fleurons de l'économie sociale, alliant aide aux démunis et acquisition de comportements qui sont soucieuses de l'environnement et du développement local. Prend-on conscience du fait, a demandé Madame Jeanne-d'Arc Marcoux, présidente du regroupement des Commissions scolaires de la région, que le développement social a favorisé l'ouverture des écoles sur leur milieu, le développement d'une culture de partenariat et d'éducation à la citoyenneté tout en ayant un impact significatif sur la réussite scolaire ? Le monde municipal, a renchéri Monsieur Pierre Vallée, maire de Sainte-Brigitte-de-Laval, est passé, grâce au développement social, du monde de la voirie à une véritable culture d'action concertée et de développement global. Et il n'y a pas que le milieu municipal qui s'est transformé. Centraide Québec, selon Céline Trudel, ce n'est plus qu'une organisation de soutien pécuniaire, c'est devenu avant tout une instance de mobilisation et de sensibilisation à la résolution de différentes problématiques de nature sociale. En témoignent son rayonnement et sa capacité d'influence auprès des pouvoirs publics en matière de lutte contre la pauvreté. D'ailleurs, s'agissant de lutte con-

tre la pauvreté, la santé publique de Québec, comme l'a démontré Céline Morrow, a fait de cette question une priorité organisationnelle dans son plan d'action régional, démontrant ainsi que l'amélioration des conditions de vie des personnes appauvries constituait une condition *sine qua non* à l'amélioration de la santé de la population...

Le patrimoine social en héritage à la communauté des élus...

Voilà, la table était mise pour animer les discussions en atelier. D'où il est d'ailleurs ressorti de riches messages à l'intention des élus. Tout d'abord les participants se sont entendus pour rappeler à la Conférence des élus qu'en matière de développement social il y avait un certain nombre de questions qui ne pouvaient être laissées de côté. Parmi elles, il y a les problématiques relatives au logement social, l'accès aux services, le transport en milieu rural, l'immigration. Par ailleurs, tout ce qui touche à la démographie, en particulier le vieillissement de la population, apparaît comme étant intimement lié au développement de la région de Québec et devrait, à ce titre, être l'objet d'une préoccupation particulière de la part des élus.

S'il est aussi des souhaits que les discussions en atelier ont laissé transparaître, c'est bien que la CRÉ continue de développer la concertation intersectorielle et qu'elle prenne non seulement le relais mais qu'elle assure un leadership soutenu en développement social tout en mettant à contribution l'expertise en place.

Monsieur Jean Fortin, président du CRCD a formulé ces vœux à sa façon lorsque, dans le mot de clôture de la rencontre, il a rappelé aux membres de la CRÉ que le développement de toute la région passe par le développement social et la santé de l'ensemble de ses composantes. Parions que ce message-là, lui aussi, ne tombera pas dans l'oreille d'un sourd !■■■

NOUVELLES BRÈVES

Madame Marguerite Blais, nouvelle présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

Madame Marguerite Blais a été nommée à la présidence du Conseil de la famille et de l'enfance le 5 novembre 2003. Entrée en fonction le 15 décembre dernier pour un mandat de cinq ans, elle entend relever ce nouveau défi en travaillant de concert avec les représentants d'organismes dédiés à la cause des familles et des enfants du Québec. Participer à la transformation et à l'amélioration de la collectivité en faveur des familles, telle est sa nouvelle mission. Ses objectifs à court et moyen termes sont de rencontrer les divers intervenants des organismes Familles afin de saisir le pouls des principales préoccupations sur le terrain et, aussi, de broser, au cours de la prochaine année, le portrait de ce qu'est la famille en 2004 et de ce qu'elle pourrait être au cours de la prochaine décennie.



Détentrice d'une maîtrise en communication et doctorante au doctorat conjoint UQAM / Université de Montréal / Concordia en communication, Marguerite Blais a également fait des études en musique au Conservatoire de musique du Québec en orgue et piano. Figure bien connue du grand public comme journaliste et animatrice à la télévision et à la radio, Mme Blais a fait sa marque de 1996 jusqu'à sa nomination à titre de présidente du Conseil de la famille et de l'enfance comme directrice générale de la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse.

Engagée socialement, elle a œuvré principalement auprès de la communauté sourde. Membre de plusieurs conseils d'administration – Maison des femmes sourdes de Montréal -Fondation des

Sourds du Québec - Les Petits frères des pauvres - Centraide du Grand Montréal..., elle a aussi été porte-parole pour la Société canadienne du cancer et Vision Mondiale pour l'Afrique.

Récemment, Mme Blais a publié aux Éditions Le Dauphin Blanc, un livre intitulé « Quand les Sourds nous font signe, Histoires de sourds ». ■■■

CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE CONSULTATION SUR LES SERVICES SOCIAUX

Au cours des prochaines semaines, le Conseil de la santé et du bien-être et le Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la santé et de la prévention (GRASP) tiendront une demi-journée de consultation sur le thème de l'évaluation des services sociaux. Une dizaine de personnes reconnues pour leur expertise dans ce domaine seront invitées à partager leur expérience et leurs réflexions sur ce thème. ■■■

VIENT DE PARAÎTRE

Deux avis du Conseil de la santé et du bien-être

En novembre dernier, le Conseil de la santé et du bien-être a rendu publics deux avis intitulés *L'organisation locale et la régionalisation des services de santé et des services sociaux* et *L'institution d'un commissaire à la santé*.

Dans le premier avis, le Conseil soutient que la première ligne des services de santé et des services sociaux devrait constituer la base du système sociosanitaire. Il prend position en faveur d'une organisation locale des services de santé et des services sociaux centrée sur la première ligne de services, organisation à laquelle serait confiée une responsabilité de santé de la population et qui servirait de lieu privilégié pour accroître la participation de la population québécoise aux décisions sociosanitaires, tant celles relatives à l'offre de services que celles ayant trait à la gouvernance du système.

Dans le second avis, le Conseil recommande que le commissaire à la santé soit responsable de l'évaluation globale et intégrée du système québécois de services de santé et de services sociaux, son indépendance étant garantie par un rattachement à l'Assemblée



nationale. Le commissaire devrait veiller aussi à l'élaboration d'une charte des droits des citoyens et des usagers des services de santé et des services sociaux, comprenant un rappel des droits individuels et un énoncé des droits collectifs des Québécoises et des Québécois face au système de services : droit à un système de qualité, droit à de l'information sur ce système et droit de participer à sa gestion. ■■■

NOUVELLES BRÈVES

Premier colloque en développement social dans la région Nord-du-Québec

C'est sous le thème *Vivre le Nord-du-Québec : quand le social rejoint l'économie* que s'est déroulé le premier colloque en développement social dans la région Nord-du-Québec, les 5 et 6 novembre dernier à Lebel-sur-Quévillon.

L'idée d'un rassemblement de ce genre a germé à la fin de l'été 2002, lorsque les organisateurs communautaires et les représentantes de la Table régionale des organismes communautaires (TROC-10) se sont rencontrés pour discuter de leurs idées respectives. La TROC visait une rencontre régionale des organismes communautaires, dans le but d'accroître la reconnaissance et la visibilité de ces derniers auprès des instances économiques. Les organisateurs communautaires visaient, quant à eux, un événement régional ouvert à différents secteurs dans le but de créer un rapprochement du mouvement communautaire et des instances économiques, politiques et autres.

Pourquoi pas un colloque sur le développement social ?

Certes, cette idée a fait l'unanimité, mais il restait à régler certaines questions techniques. Quels seront les objectifs précis, qui fera partie du comité, qui chapeautera le projet ? Nous avons donc défini les objectifs et nous avons effectué des contacts auprès des différentes instances ciblées, nous permettant d'élaborer la composition du comité organisateur.

Particularités nordiques

Le rassemblement et la réflexion que nous désirions susciter par cet événement est unique. Pour la première fois, nous rassemblons tous les acteurs en développement afin de se pencher sur la notion de développement social. Pour bien comprendre l'ampleur de cette réflexion, il nous faut comprendre les particularités de notre région.

La région Nord-du-Québec a été créée en 1987 par décret gouvernemental. En février 1994, le gouvernement du Québec reconnaissait le territoire de la Radissonnie (maintenant appelée Baie James). La reconnaissance du Nord-du-Québec a été suivie par l'émergence de nouvelles entités politiques et administratives basées dans la région.

Bien qu'elle soit la plus grande région du Québec comptant près de 60% du territoire québécois, elle est moins peuplée avec 38 410 personnes. Trois regroupements ethniques y habitent soit les Inuits, les Cris et les Jamésiens. Pour ce premier événement nous nous sommes centrés sur la population de la Jamésie.



La jeunesse de la région a influencé grandement le développement du sentiment d'appartenance. Fréquemment, des personnes habitaient le territoire pour le travail et gardaient des liens étroits avec les régions limitrophes (Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-St-Jean).

Caractérisée par la culture du provisoire, demeurer et s'investir dans la région semblait illusoire.

C'est pourquoi, l'avènement du premier colloque en développement social démontrait clairement un changement dans les mentalités. Le thème *Vivre le Nord-du-Québec* prenait donc toute son importance.

Le déroulement

C'est avec fébrilité que le comité organisateur a accueilli près de cent seize personnes. Le colloque s'est divisé sous trois thèmes principaux : Vivre notre appartenance, Vivre notre développement et Vivre nos réalités. Ils ont ainsi échangé sur des thèmes aussi diversifiés que : l'identification au territoire ; la créativité et l'originalité au service de la région ; la

reconnaissance de notre région ; les mouvements de notre population, la scolarisation ; la concertation et le partenariat ; la contribution des femmes ; la conciliation travail-famille et l'isolement.

Les participants se sont présentés à des panels et des ateliers animés par des citoyens, chefs d'entreprises et représentants d'organismes impliqués dans le développement local et régional. De plus, deux conférences données par M. Richard Leroux de la Coopérative de consultation en développement La Clé et M. Michel Morel, conseiller en développement social à l'INSPQ ont complété le tableau.

Constat

Le comité organisateur ne peut que reprendre les mots de la directrice de la TROC-10. Le premier colloque en développement social a été un VIF SUCCÈS. Un vif succès par la participation active des personnes présentes, par le discours du cœur qui signifiait de manière importante que nous désirions *Vivre le Nord-du-Québec* et par le rapprochement entre les différents acteurs en développement.

Les recommandations qui sont ressorties des ateliers soulèvent des questions essentielles pour notre développement. L'intérêt manifeste de la part des participants motive toute l'équipe du comité organisateur à relever le défi des suites du colloque. Tout un défi ! Le comité de suivi veillera à reprendre ses recommandations et à impliquer les acteurs dans leur mise en application. Mais comme le disaient si bien nos conférenciers, le développement social c'est un processus qui prend du temps. Ce premier pas que nous avons fait ensemble, nous mènera à développer notre région ! ■■■

Pour plus d'information :

Marie-Claude Labbé

Centre de santé Lebel

950, boul. Quévillon C.P. 5000

Lebel-sur-Quévillon, JoY 1X0

(819) 755-4881 poste 232

marie_claude_labbe@ssss.gouv.qc.ca

VIENT DE PARAÎTRE

LE BOULOT VERS... 20 ANS À MEUBLER DES VIES

Née dans le quartier Hochelaga-Maison-neuve, à Montréal, en 1983, Le Boulot vers... est une des premières entreprises d'insertion sociale et professionnelle du Québec. Des centaines de jeunes y sont passé pour apprendre à travailler le bois et changer de vie. Ce livre raconte l'histoire d'une organisation pionnière, riche de ses erreurs et de ses succès. Il fait aussi une large part à ces jeunes qui ont retrouvé la confiance qui leur manquait pour reprendre le train de la vie en marche. L'auteure, Anne-Marie Mottet, propose également une analyse des défis qui se posent pour assurer la pérennité des entreprises d'insertion.

Disponible en librairie et directement du Boulot vers... au (514) 259-2312
boulotvers@bellnet.ca ■■■



Deux Avis du Conseil du statut de la femme

Maintenir le soutien financier aux études et s'adapter aux nouvelles réalités Maintenir le soutien financier aux études et s'adapter aux nouvelles réalités,

présenté au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, s'intéresse principalement à l'évolution globale du Programme des prêts et bourses et à la situation particulière des étudiants-parents. Le CSF recommande d'abord au gouvernement d'adopter une perspective globale en s'assurant que les diverses composantes de sa politique de soutien aux études garantissent une sécurité financière de base à la clientèle étudiante. Pour améliorer les conditions de réussite des étudiants-parents, le CSF émet, ensuite, une série de recommandations qui touchent, entre autres, le traitement de la pension alimentaire pour enfants, la reconnaissance des frais de subsistance et de transport ainsi que la prestation de maternité.



Les études, l'enseignement et la recherche universitaires : enjeux émergents pour les femmes

Le CSF se réjouit de constater qu'en 2001, 31 % des femmes quittent les bancs d'école avec en poche un baccalauréat. Il déplore cependant qu'une aussi faible

part choisissent d'étudier et de faire carrière en sciences appliquées. Le Conseil constate également que la proportion des femmes est largement inférieure à celle des hommes dans le corps professoral des universités et qu'elle est encore plus faible parmi les titulaires de chaires de recherche du Canada. Pour une participation plus équitable des femmes à la société du savoir, le CSF propose des mesures

pour favoriser la diversification des choix scolaires des filles et pour amener une présence équilibrée des femmes et des hommes dans le corps professoral des universités. Cet avis a été déposé à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités.

Ces deux avis sont disponibles sur le site Internet du CSF au www.csf.gouv.qc.ca ■■■

LE RÔLE DES TRIBUNAUX DANS LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS APRÈS LE DIVORCE OU LA SÉPARATION DES PARENTS.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Quelles sont les modalités de prise en charge des enfants après une rupture conjugale, quel rôle les tribunaux y jouent-ils et sur quoi basent-ils leurs décisions lorsqu'ils doivent trancher un litige ? Une recherche exploratoire a été menée sur le sujet, au cours de laquelle 806 dossiers judiciaires des districts de Montréal et de Saint-Jérôme ainsi que 50 décisions judiciaires rendues au Québec en matière de garde d'enfants ont été analysés.

<http://www.famille.gouv.qc.ca> ■■■



Parutions antérieures



Adressé à :

Cette publication est rendue possible grâce à la collaboration de nombreux ministères et organismes du gouvernement du Québec ainsi que de plusieurs partenaires :

